

Foyer de vie Le Rex Meulen



Allée Jacques MONNIER 59122 Rexpoede TEL : 03 28 20 02 02

N° FINESS : 590812293

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2021 - 2025

Validé au Conseil d'Administration le 25 mai 2021



**Document traduit en
FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE**



SOMMAIRE

Table des matières

I. L'organisme gestionnaire et l'établissement	13
A. Les Papillons Blancs de Dunkerque	13
B. L'histoire et le projet du foyer de vie le Rex Meulen	14
II. Le public et son entourage	17
A. « Profils » des personnes vivant au Rex Meulen:.....	17
B. Un entourage familial majoritairement présent	25
C. Etre au plus près des aspirations des personnes que nous accompagnons	28
1. Le constat de nouvelles aspirations (d'après un sondage de septembre 2019) :	28
2. L'évolution du cadre législatif pour faciliter le parcours.....	28
3. Définir les Prestations proposées par le Rex Meulen	29
D. Un système d'information associatif pour assurer une continuité dans l'accompagnement ..	31
III. Nos missions principales	35
A. S'inscrire dans une politique d'amélioration de la qualité, lutter contre la maltraitance et promouvoir la bientraitance	35
B. S'inscrire dans le Projet associatif Global (PAG).....	39
C. Le suivi de santé et les actions de prévention auprès des personnes vivant en foyer de vie...	40
D. La formalisation des aspirations et des besoins : le projet personnalisé.....	42
E. L'inclusion sociale et solidaire	43
F. Le Rex Meulen : un projet d'habitat Inclusif	44
G. Le Rex Meulen, une mission d'utilité sociale	45
IV. L'offre de service et son organisation	50
A. Entrée et admission au Rex Meulen.....	50
B. .Comment est-on accompagné au Rex Meulen?	51
C. Les chantiers à venir	53
D. Un accompagnement du quotidien.....	54
E. La démarche d'amélioration continue et les rapports d'évaluation interne et externe	57
F. Des évolutions en perspective	58
V. L'inscription de l'établissement dans le territoire	67
A. Un village générateur d'inclusion sociale et solidaire	67
B. Le développement des partenariats pour s'orienter vers le droit commun	68
VI. Les principes d'intervention	72
A. Une association engagée, des valeurs affichées	72

B.	Les grandes orientations se traduisent en actions.....	72
C.	La Valorisation des Rôles Sociaux et l'autodétermination.....	74
VII.	Les professionnels et les compétences mobilisées	78
VIII.	Nos actions prioritaires à 5 ans	86

PREAMBULE

Le Rex Meulen est un foyer de vie. En 2019, l'article L344-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles définit les missions du foyer de vie comme suit :

« Les établissements et services qui accueillent ou accompagnent les personnes handicapées adultes qui n'ont pu acquérir un minimum d'autonomie leur assurent un soutien médico-social et éducatif permettant le développement de leurs potentialités et des acquisitions nouvelles, ainsi qu'un milieu de vie favorisant leur épanouissement personnel et social. Un décret détermine les obligations de ces établissements et services, notamment la composition et les qualifications des équipes pluridisciplinaires dont ils doivent disposer »

En 2019, nous nous sommes engagés dans la réécriture du projet du Foyer. Afin de formaliser le plan dudit document, nous nous sommes notamment inspirés des recommandations de l'HAS (ANESM).

A travers ce nouveau projet, la Direction du Foyer de vie le Rex Meulen ambitionne pour les années à venir, un accompagnement permettant :

- **L'autodétermination** : pour que les personnes que nous accompagnons s'autorisent à penser par elles-mêmes et puissent faire leur propre choix sans l'influence démesurée de leur environnement (Professionnels, Parents, Partenaires...).
- **L'expérimentation** : La personne en premier lieu, mais également ceux qui l'accompagnent doivent s'accorder, évaluer et consentir à la prise de risque, au droit à l'essai et à l'erreur, sans renoncer à garantir la sécurité et la protection personnelle et collective.
- **La diversification de l'offre d'accompagnement** : afin de prendre en compte la diversité des aspirations et répondre aux besoins des personnes que nous accompagnons. Ces mêmes personnes verront également leurs aspirations et besoins évoluer également tout au long de leur parcours.
- **Le décloisonnement de notre fonctionnement** : sortir des dispositifs (établissement et service liés à une notification de la MDPH), dispositifs spécialisés, « à part », qui ne laissent que peu de place au libre arbitre, pour s'ouvrir au droit commun. C'est accompagner les professionnels au changement afin de permettre aux personnes que nous accompagnons de pouvoir évoluer dans leur environnement rural, urbain, dans un logement, un espace individuel, collectif.... et leur permettre d'occuper un espace de droit.
- **Un accompagnement sur-mesure** : affiner nos modes d'évaluation pour co-construire des plans d'accompagnement et de soutien à l'autonomie, s'inscrivant dans un projet personnalisé et au plus près des aspirations et besoins des personnes que nous accompagnons.

Le début d'année 2020 s'est profilé comme un nouveau cycle prévoyant notamment **l'évaluation externe** et l'écriture du projet d'établissement du Rex Meulen.

Ce projet d'établissement se veut garant de la cohérence avec le projet associatif global, de la continuité et de la qualité des projets personnalisés d'accompagnement (D.312-59-4 du CASF) ainsi que de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap (D.344-5-5 du CASF).

A travers ce projet porté par plusieurs mains, nous avons la volonté de créer une synergie puisant dans la singularité de chacun des 4 « P », Personne accompagnée, Parents, Partenaires, Professionnels, en fonction de leurs compétences et de leur statut. Il s'agira de conjuguer les talents afin d'apporter l'accompagnement le plus pertinent et le plus efficient possible.

Enfin, rappelons-nous les uns les autres, que la personne accompagnée est la raison de notre présence et que ce qui doit tous nous animer, c'est son projet. Notre motivation, en tant qu'acteurs du médico-social, engagés par l'intérêt que nous portons à notre prochain doit rester intacte et empreinte d'humilité. C'est pour nous, professionnels du médicosocial, un privilège de pouvoir assurer un accompagnement de qualité au service des personnes que nous accompagnons.

➤ **Le bilan, l'étape d'un cycle d'amélioration continue...**

Depuis la création du Rex Meulen en 2004, au fur et à mesure de son avancée, le projet de l'établissement a été conforté dans sa logique d'accompagnement porté par la notion d'utilité sociale. Il faut dire que la commune de Rexpoede est un environnement propice à cela : partenariat avec les services de la commune, dynamique des activités de loisirs impulsées par le centre social et bienveillance des habitants du village. Tous les ingrédients sont réunis pour permettre à la personne d'évoluer à la mesure de ses aspirations. La dynamique inclusive impulsée depuis 2004 fait aujourd'hui écho aux orientations des politiques publiques, ainsi que celles portées par notre association dans le Projet Associatif Global d'avril 2018. Le rôle central tenu par les personnes que nous accompagnons au sein du village et dans l'intérêt des villageois, montre à l'ensemble de nos concitoyens que les acteurs du secteur médico-social soignent l'âme de notre société.

Courant 2019, à l'aube d'un nouveau projet, nous devions réaliser le bilan du projet précédent.

Une première étape consistait à reprendre chaque objectif et a permis de quantifier l'état d'avancement en interrogeant les Personnes que nous accompagnons au Rex Meulen, ainsi que les professionnels.

Ce travail a permis la création d'un tableau synthétique se dotant d'un code couleur : Le Rouge qualifiait une action non démarrée. La couleur Orange qualifiait une action en cours. Le Vert qualifiait une action aboutie.

En juillet 2019, le premier COPIL (comité de pilotage) pour l'écriture du projet d'établissement s'est réuni. Il fut composé de représentant(s) des personnes accompagnées, des professionnels, de la correspondante qualité, de l'administrateur référent, d'un représentant des partenaires, de représentants des familles, d'un représentant de la Direction de l'Accompagnement et de membres de l'équipe de Direction. Dans un premier temps, le COPIL s'est approprié le bilan du précédent projet d'établissement, mettant en exergue, les évolutions et les défis restant encore à relever. Ensuite, c'est après avoir mis en corrélation ce bilan et les orientations du nouveau projet associatif global, que nous avons pu définir 4 grandes orientations :

- **le logement**
- **la santé et l'accès aux soins**
- **l'autodétermination**
- **et l'avancée en âge**

En septembre 2019, le COPIL s'est réuni pour échanger sur la méthode qui permettrait d'associer à la réflexion les 4 P : personnes accompagnées, leurs parents, les partenaires et les professionnels. Nous avons cherché à convier un échantillon représentatif de l'ensemble de nos partenaires : sociaux, médicaux, de droit commun ou spécialisés, élus locaux.

Comment aborder les 4 grandes orientations et mettre en débat ces thématiques afin de produire les objectifs opérationnels et les fiches actions du futur projet d'établissement ?

Les personnes présentes lors du COPIL s'étaient accordées sur un temps d'échange autour des 4 thèmes principaux par 4 groupes de 10 personnes maximum. Pour faciliter les échanges et dynamiser les débats chaque thème est introduit par un court vidéo clip. L'animation sera assurée par des membres du COPIL.

Pour garantir la participation de tous, des outils ludiques et des supports visuels seront proposés dans chaque atelier.

Début 2020, la crise sanitaire liée à la COVID-19 nous a contraint à revoir nos ambitions et proposer un temps d'échange avec un groupe réduit de moitié. Les échanges en petits groupes ont laissé place à un échange entre les 20 participants. Les 4 thématiques ont été abordées et tous les participants ont pu s'exprimer pour donner leur perception sur l'accompagnement de demain.

Les conclusions de la démarche participative ont coïncidé dans leur temporalité avec celles de l'évaluation externe 2020.

Enfin le COPIL s'est réuni en octobre 2020 afin de construire les fiches actions du PE. L'ensemble de ces éléments permettront au Directeur de produire la rédaction finale du projet d'établissement. Un exercice qui a été réalisé avec l'appui méthodologique et l'œil expert de Mme Grosjean, Directrice du service Qualité Sécurité Environnement au sein de notre association.

Le produit fini est soumis à la lecture et à validation de nos instances : CVS, Direction de l'accompagnement et Conseil d'administration avant d'être diffusé auprès de l'ensemble des 4 P sous format papier ou numérique. Le document se veut exhaustif, représentatif des personnes que nous accompagnons et accessible.

➤ **Des points d'appui essentiels...**

Notre écriture sera guidée par les acteurs de l'environnement des personnes que nous accompagnons au foyer de vie le Rex Meulen, et s'appuiera également sur des références incontournables :

- Les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles de l'HAS concernant différents thèmes :
 - L'élaboration, la rédaction et l'animation du Projet d'Etablissement ou de service
 - L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes
 - Qualité de vie : les problèmes somatiques et les phénomènes douloureux
 - L'accompagnement à la santé de la personne handicapée
 - Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap
 - Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement.

- Les ouvrages de Pascal Jacob :
 - Il n'y a pas de citoyens inutiles (Dunod - 2017)
 - Liberté Egalité Autonomie (Dunod - 2018)

- De Wolfensberger :
 - Valorisation des rôles sociaux, introduction à un concept de référence pour l'organisation des services (Deux Continents – 1997)

- De Charles Gardou :
 - La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule (Erès – 2012)

- De Régis Dumont :
 - Travailler en réseau-méthodes et pratiques en intervention sociale (Dunod – 2015)
- De Daniel Terral :
 - Accompagner la personne handicapée à domicile (Dunod – 2013)
- De Vincent Meyer
 - Design des lieux et des services pour les personnes (les études hospitalières – 2010)
- De Jean René LOUBAT :
 - Elaborer un projet d'établissement ou de service en action sociale ou médico-sociale (Dunod, 2012)
- Le rapport Piveteau , Zéro sans solution : le devoir collectif de permettre un parcours sans ruptures pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches (2014)
- Le rapport Jacob : L'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées (2013)
- L'avancée en âge des personnes en situation de handicap : une vieillesse à inventer ? (juin 2014) – Les cahiers de la DRJSCS
- L'Enquête nationale relative à l'habitat alternatif/inclusif pour personnes handicapées, personnes âgées, personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative ou leurs aidants (février 2017) – DGCS
- Le Décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques
- Le schéma départemental des solidarités humaines (2018 - 2022)
- Le Projet Associatif Global des Papillons Blancs de Dunkerque (2018)
- Les rapports d'activité du foyer de vie le Rex Meulen (2013 à 2018)
- Le rapport d'évaluation externe du foyer de vie le Rex Meulen (2020)
- La synthèse du bilan du projet d'établissement 2014-2018 réalisé par les professionnels (juillet 2019)

➤ **Le temps fort de la démarche participative**

Déterminer les orientations prioritaires du nouveau projet d'établissement, décliner les thématiques des groupes de travail et impulser la réflexion.

L'organisation de ce temps intitulé « World Café Projet d'établissement du Rex Meulen »

20 personnes ont participé en date du 30 juin. Les « quatre P », Personnes accompagnées, Parents, Partenaires et Professionnels, étaient présents.

En introduction de chacune des 4 thématiques, une capsule vidéo permettait aux participants d'apprécier l'expression d'une personne accompagnée sur la thématique en question. S'en est suivi un temps d'échange facilitant la participation de tous, sur le modèle de l'abaque de Régnier¹. Chaque participant disposait d'une main rouge pour signifier un désaccord et d'une main verte pour exprimer son accord. La parole était alors répartie par les animateurs afin que tous puissent s'exprimer sur les thèmes abordés.

La réunion a permis de mettre des mots sur les représentations, les désirs, les projets, les progrès mais aussi sur les craintes, les tensions, les désaccords.

La démarche participative s'est poursuivie sur un second temps, lors de l'élaboration des fiches actions. Les membres du COPIL (composé de personnes accompagnées, de parents, de partenaires, de la Direction et de l'administrateur référent Philippe Lesur), à la lumière des éléments recueillis dans le cadre du « world café » et des conclusions du dernier rapport d'évaluation externe, ont construit les fiches actions permettant de décliner de manière opérationnelle, les 4 orientations du nouveau projet d'établissement.

➤ **Mise en œuvre de la démarche et rédaction du projet**

La mise en œuvre de la démarche participative a été coordonnée par Marie Pierre Hecquet, Directrice Adjointe du Foyer de vie.

Le projet d'établissement a été rédigé par Yoann Choquel, Directeur de l'établissement.

Les traductions FALC ont été réalisées par : Alicia Baudin, Stéphanie Leprince, Francis Lefever, Philippe Faes et Maxime Labruyere accompagnés par Joy Vermeulen, Gaelle Morin et Ines Marecaux

En annexe 1, page 97, toutes les abréviations citées dans le document sont recensées par ordre alphabétique. On retrouve pour chacune d'elles sa définition.

¹ L'abaque de Régnier est une méthode d'animation s'appuyant sur l'utilisation de fiches de couleurs différentes pour faire participer les personnes présentes

➤ **Le calendrier et ses étapes :**

Etapes	Agenda
Bilan du Projet d'Établissement par les professionnels du Foyer	Mai 2019
COFIL PE n°1 et 2 : préparation de la démarche participative : cadrage – calendrier – orientations	24 juillet et 18 septembre 2019
Évaluation externe – Stratelys	Janvier/février 2020
Démarche participative	30 juin 2020
COFIL PE n°3 : restitution de la démarche participative et validation des fiches actions	Septembre-oct. 2020
Rédaction du Projet d'Établissement	Octobre – Nov 2020
Envoi du Projet d'Établissement à la Direction de l'Accompagnement	Novembre 2020
Retour Direction de l'Accompagnement – corrections – envoi V2 au CVS	Décembre 2020
Réunion CVS	Janvier 2021
Dernières corrections et envoi V3 au CSE Habitat Vie Sociale pour avis	Février 2021
Réunion CSE	Février 2021
Envoi V4 à la Direction de l'Accompagnement pour dernière validation	Février 2021
Retour de la Direction de l'Accompagnement et corrections éventuelles : V5	Mars 2021
Envoi du Projet d'Établissement au Conseil d'Administration	Avril 2021
Présentation du Projet d'Établissement au Conseil d'Administration	Mai 2021
Présentation et remise officielle du nouveau Projet d'Établissement aux familles, aux personnes accompagnées et aux professionnels et du Comité de Parents	Juin 2021
Travail sur la mise en œuvre des fiches projets avec les professionnels lors de la réunion de reprise	Septembre 2021

➤ **La démarche en chiffres :**

Éléments	Nombre
Comités de Pilotage	5
Groupes de travail	3
Professionnels engagés dans la démarche	13
Personnes accompagnées engagées dans la démarche	18

Familles et représentants légaux	5
Partenaires internes associatifs	3
Partenaires externes	3

➤ **La communication**

Le Projet d'établissement est accessible au grand public (notamment par la traduction en FALC), à destination de tous et particulièrement des personnes que nous accompagnons et de leurs familles.

Le projet d'établissement est la feuille de route des professionnels, des bénévoles et des futurs intervenants au Rex Meulen (CDD, stagiaires, bénévoles...)

C'est un outil de positionnement et de négociation auprès du Conseil Départemental (autorité de tarification et de contrôle)

➤ **Et la suite...**

Un comité de suivi prendra la suite du Comité de Pilotage pour l'évaluation des fiches projets. Seule la dénomination du comité changera, en effet, il restera constitué des membres du COSUI : comité de suivi de la Démarche Qualité du Rex Meulen composé de professionnels, de personnes accompagnées, il conviera l'administrateur référent, les familles et partenaires. Il se réunira 2 fois par an pendant toute la durée du projet.

Il est important de souligner que seront gardés tous les acquis identifiés lors du bilan du précédent projet d'établissement.

Les plans d'actions seront intégrés dans le logiciel Fusion ce qui en permettra le suivi en cohérence avec les autres plans d'actions (suites d'audits et contrôles, CPOM, PAG, rapport d'évaluation interne, amélioration continue...)

Introduction

Le Rex Meulen a ouvert en novembre 2004.

18 personnes accompagnées
y vivent

Ce document est le projet d'établissement du Rex Meulen.

C'est le 3^e projet d'établissement que nous écrivons.

Un projet d'établissement dure 5 ans.

Le 1^{er} projet a duré de 2008 à 2012

Le 2^e projet a duré de 2014 à 2018

Le 3^e projet durera de 2021 à 2025

Des documents importants vont aider à écrire

ce nouveau projet d'établissement,
Par exemple, le projet associatif global
des papillons blancs de Dunkerque.

Nous avons fait une grande réunion au mois de juin 2020.

pour trouver les idées pour écrire le nouveau projet

Nous avons appelé cette réunion : World Café Rex Meulen

Il y avait des parents, des personnes accompagnées, des partenaires
et des professionnels.

Les partenaires sont des professionnels avec lesquels nous
travaillons.

Tous ensemble nous avons discuté sur 4 idées principales pour
travailler :

- Je veux vivre chez moi et choisir comment vivre chez moi
- Je veux être en bonne santé et avoir les moyens de rester en bonne santé
- Je décide de mes projets d'avenir, je suis accompagné pour les réaliser.
- Je veux vieillir en bonne santé et être certain que l'on va bien m'accompagner jusqu'à la fin de ma vie.

Ensuite, des groupes de travail ont écrit toutes les idées.

C'est comme ça que le nouveau projet a pu être écrit.

Par Alicia Baudin, Stéphanie Leprince, Francis Lefever, Philippe Faes et Maxime Labruyere



I. L'organisme gestionnaire et l'établissement

A. Les Papillons Blancs de Dunkerque

Membre actif de l'Unapei, créé en 1961, le mouvement militant parental et familial des Papillons Blancs de Dunkerque a contribué à la reconnaissance des personnes en situation de handicap sur son territoire. Aujourd'hui, l'association soutient chaque jour le travail des 750 professionnels qui accompagnent chaque année 1500 personnes en situation de handicap.

En 2018, l'Association a finalisé son Projet Associatif Global (PAG) sous l'égide du « Vivre Ensemble ». Le PAG affirme la volonté de tendre vers l'inclusion à travers 3 valeurs « socles » : Autonomie, Autodétermination et Responsabilité (prise de risque).

L'association agit en lien avec les territoires, les partenaires et les réseaux institutionnels. Elle est d'ailleurs considérée « tête de réseau » concernant la coordination des parcours sur la Flandre Maritime via les Commissions d'Orientation sur le territoire².

L'association est membre actif du Comité Territorial de la Flandre Maritime. Début 2020, la perspective d'un accompagnement territorialisé due à l'évolution des politiques publiques, nous amène à réfléchir autour des modes de coopération et des aménagements transversaux à développer.

Les ESMS de notre association sont regroupés en 4 secteurs :

- Le secteur **Services** qui constitue le pivot des actions d'insertion en milieu ordinaire. Le Service d'accompagnement en Milieu Ouvert (SAMO) qui rassemble plusieurs services d'accompagnement à domicile dont le Service d'accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).
- Le secteur **Travail Adapté** composé de 2 ESAT, d'une entreprise adaptée et d'un service « partagé » : le Service d'Insertion Sociale et Professionnelle (SISEP) du SAMO.
- Le secteur **Enfance** accompagnant des enfants, adolescents et jeunes adultes.
- Le secteur **Habitat et Vie Sociale** regroupant les Services d'Accompagnement à l'Autonomie (SAJ), le Foyer d'Accueil Médicalisé, les Foyers De Vie et les Foyers d'Hébergement.

Chaque secteur est lié par un contrat auprès de l'autorité de tarification. L'association fonctionnait déjà en Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens lors du précédent projet d'établissement. Elle va prochainement contractualiser les éléments de négociation dans le cadre du CPOM de deuxième génération auprès du Conseil Départemental.

Pour construire son nouveau projet d'Etablissement, le Rex Meulen inscrit ses orientations dans les axes stratégiques du CPOM Conseil Départemental 2019-2023, déclinaison du plan PRS 2³ porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les nouvelles orientations du Conseil Départemental sont les suivantes :

- L'autonomie à tous les âges de la vie
- La lutte contre les inégalités sociales et territoriales
- L'augmentation du recours à l'offre de prévention et de soins

² Commission d'Orientation et d'Itinéraire (COI) FH et ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) + CPA pour les FDV

³ Le Projet Régional de Santé (PRS) intègre les orientations Stratégiques Nationales autour de 3 documents : cadre d'orientation stratégique (COS/10ans), Schéma Régional de Santé (SRS/5ans), Programme Régional de Santé et à l'Accès aux Soins pour les Personnes les plus démunies (PRAPS/1 objectif du SRS qui se décline dans un programme)

B. L'histoire et le projet du foyer de vie le Rex Meulen

Le Foyer de Vie Le Rex Meulen fut le premier foyer de vie de l'Association des Papillons Blancs de Dunkerque, ouvert le 22 novembre 2004. Il fait partie du secteur "Habitat et Vie Sociale" de l'association. Jusqu'en 2018, il proposait un accompagnement en continu auprès de 18 adultes en situation de handicap.

Le foyer de vie est situé en milieu rural, sur la commune de Rexpoede. C'est une commune de 2000 habitants favorisant le développement d'une participation sociale de proximité de par son dynamisme et son niveau d'équipement (commerces de proximité, médiathèque, réseau de santé, tissu associatif...). La perspective d'une transition inclusive dans le village de Rexpoède où les liens sociaux entre les habitants du Rex Meulen et villageois se sont consolidés depuis plus d'une décennie, permet d'entrevoir une facilité d'exercice de leur citoyenneté au sein du village et une ressource d'entraide non négligeable.

Au Rex Meulen, une logique de parcours est garantie aux personnes en attente d'une réponse en foyer de vie au travers d'une liste d'attente partagée avec les autres Foyers de vie du Territoire dans le cadre de la Coordination du Processus d'Admission (CPA)⁴.

➤ De 2004 à 2014

A l'origine, le Rex Meulen s'est développé autour de la notion de « tremplin » et d'utilité sociale, s'appuyant sur les activités d'apprentissage et la valeur travail, notamment en espaces verts. Sa vocation initiale était de répondre aux personnes en attente d'une entrée en ESAT, pour la majorité d'entre elles sortantes d'IME, dont l'accompagnement consistait à les aider à développer leurs compétences, les préparer à un projet professionnel

➤ De 2014 à 2018

Le profil des habitants du Rex Meulen avait évolué (notamment lié à l'avancé en âge) et nécessitait de nouveaux modes d'accompagnement. Le Rex Meulen propose alors 2 réponses aux projets des personnes accompagnées :

- Habiter et être accompagné au « Pôle ESAT » : reprenant la notion de « tremplin », projet originel du Rex Meulen
- Et Habiter et être accompagné au « Pôle Bien-être » : un projet se reprochant davantage des autres foyers de vie et permettant aux personnes d'investir un projet long terme pour vivre chez elles dans une collectivité.

A cette époque, il était constaté un manque de « turnover » des personnes accompagnées dans les établissements et services du territoire freinant les dynamiques de parcours des personnes.

⁴ Coordination du Processus d'Admission regroupant les 4 foyers de vie du Littoral Dunkerquois (1 de notre association, 2 Association de Flandres pour l'Education, la Formation des Jeunes et l'insertion sociale et professionnelle AFEJI, 1 Association des Paralysés de France APF)

➤ **Depuis 2018**

Il existe toujours une tension sur le territoire au niveau des listes d'attentes des foyers de vie, notamment lié au faible « turnover » des habitants.

Jusqu'alors, la législation freinait certaines perspectives. Par exemple, pour prétendre à une « place » en Foyer de vie, les personnes devaient être en possession d'une « notification d'orientation » de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), mention « Foyer de vie »⁵. Depuis, des mesures en faveur du « décloisonnement » ont débuté mais en 2018 tout cela était récent et restait « flou » pour la majeure partie des acteurs.

➤ **Les nouvelles aspirations aux regards de nouvelles perspectives...**

Les personnes que nous accompagnons au foyer de vie le Rex Meulen n'ont jusqu'alors eu très peu d'alternative et de choix en ce qui concerne leur lieu d'habitat. Pour la plupart, cela résulte d'une résignation voire d'un manque de perspective leur permettant d'entrevoir d'autres solutions. Alors les personnes les plus déterminées, « autodéterminées », voyant que le possible existe chez leurs pairs, revendiquent un autre mode de vie.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à la demande croissante d'un public qui souhaite vivre autrement, être accompagné autrement par le foyer de vie (accompagnement en journée, accompagnement temporaire, vivre en habitat « ordinaire » ...).

Alors en 2018, le Rex Meulen proposait un accompagnement personnalisé dans un établissement collectif. La demande d'inclusion constituait une problématique tant ses composantes étaient multiples. L'écart est patent entre les attentes et les besoins pour vivre en milieu ordinaire et les prestations habituelles proposées par l'établissement. Il s'agit par exemple du souhait de certains habitants de vivre en appartement dans le village. Cela allait d'une part, nous inciter à revoir l'offre que nous dispensons, repenser les modalités organisationnelles et d'autre part, mûrir nos pratiques professionnelles en restant garant de la qualité de vie de la personne.

Nous développerons ces éléments plus en détails tout au long de ce document.

⁵ Notification d'orientation en foyer de vie (FDV) sont orientés par la CDAPH (Article L312-I-7 et L 344-5 CASF), les adultes en situation de handicap qui ne peuvent accéder au travail ni en milieu ordinaire, ni en milieu protégé dans un Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) et qui ne nécessitent pas de soins constants

1 / Quelle est l'histoire du Rex Meulen

Le Conseil Départemental du Nord a autorisé l'ouverture de l'établissement en 2004.



Le Rex Meulen fait partie de l'association des Papillons Blancs de Dunkerque. C'est une grande association créée par des parents de personnes en situation de handicap.

Le Rex Meulen est différent des autres foyers de vie de Dunkerque car il est situé à la campagne à Rexpoëde, et qu'il propose des activités de travail bénévole au sein du village.

Rexpoëde et ses villageois aident les personnes accompagnées au Rex Meulen à vivre comme tout le monde dans le village.

Jusqu'en 2020, le Rex Meulen propose deux projets aux habitants :

- un projet d'activité autour du travail au Pôle ESAT
- un projet d'activité loisirs au Pôle Bien-être.

Depuis, la loi permet de pouvoir proposer un nouvel accompagnement. Les personnes accompagnées au Rex Meulen peuvent venir seulement en journée. Les personnes accompagnées peuvent venir de temps en temps si elles le souhaitent.

Elles peuvent essayer la vie en appartement et être accompagnées par le Rex Meulen.

Toutes ces possibilités vont demander à tout le monde de s'habituer aux changements.

Le Conseil Départemental vérifie que tout se passe bien au Rex Meulen et nous soutient dans ces nouveaux projets.

Par Alicia Baudin, Stéphanie Leprince, Francis Lefever, Philippe Faes et Maxime Labruyere

II. Le public et son entourage

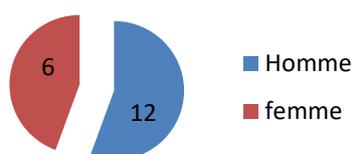
L'arrêté d'autorisation de l'établissement (du 6 décembre 2000) confirme la création du foyer de vie de 18 places pour adultes en situation de handicap sur la commune de Rexpoede. Il stipule que le Rex Meulen est habilité à accompagner des bénéficiaires de l'aide sociale.

➤ La photographie démographique au 31 décembre 2019 :

Le Foyer de Vie « Le Rex Meulen » est habilité à accompagner 18 personnes adultes présentant une déficience intellectuelle. L'assouplissement administratif permet au Rex Meulen de pouvoir accompagner des personnes possédant une notification MDPH « foyer de vie » ou « accompagnement sans soins » à partir de 16 ans. Depuis le 1^{er} novembre 2018, nous accompagnons également des personnes en journée (accueil de jour). En 2019-2020, 10 personnes ont été accompagnées en Accueil Temporaire (mesure expérimentale à titre dérogatoire du Conseil Départemental).

A. « Profils » des personnes vivant au Rex Meulen:

Le Foyer de vie est un établissement mixte : **début 2020**, 12 hommes et 6 femmes y habitent



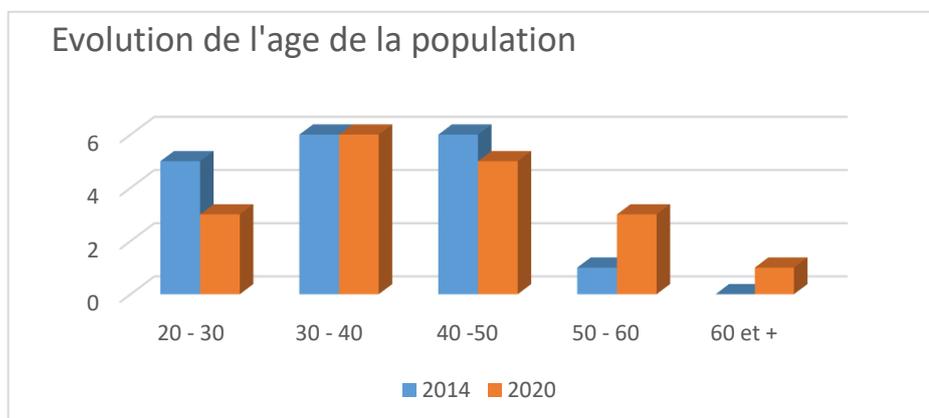
La moyenne d'âge est de **40 ans**. Les besoins d'accompagnement des personnes évoluent (nous les détaillerons dans les parties à venir) et l'équipe adapte ses modes d'accompagnement au quotidien. L'établissement poursuit l'accompagnement de personnes présentant une déficience intellectuelle **légère à moyenne**⁶.

Une moyenne d'âge qui progresse lentement : elle était de **36 ans en 2014**. Soit une évolution de + 4 ans sur la moyenne d'âge en 6 ans. Cela s'explique notamment par l'arrivée de personnes plus jeunes.

On constate dans le schéma ci-dessous l'effet du faible « turn over » et le glissement progressif des habitants vers la tranche d'âge supérieure.

⁶ Définit par un test d'intelligence déterminant le Quotient intellectuel (QI). Faisant suite aux travaux consécutifs de BINET et SIMON (cf. notion d'âge mental) puis WECHSLER (1930). Actuellement, le diagnostic ne se bas plus sur la notion d'âge mental mais sur l'ampleur à laquelle le score d'un individu s'écarte de la moyenne (American Psychological Association, APA 2000/2003). Selon l'APA le groupe de personne en retard moyen (QI entre 50-55 et 40-35) : « représente 10 % de la population totale des individus atteints de retard mental » (retard léger (QI entre 70-75 et 50-55))

Par conséquent, la population vieillit : 1 personne avait plus de 50 ans en 2014/ au 1^{er} janvier 2020, elle est âgée de 63 ans et 4 personnes ont plus de 50 ans.



Dans 5 ans, si les habitants ne s'orientent pas vers un autre habitat, la tranche d'âge des plus de 50 ans concernera 7 des 8 personnes accompagnées au Pôle Bien-être du Rex Meulen.

➤ **Les attentes et besoins des personnes accompagnées (données recueillies dans le cadre de l'étude nationale des coûts Serafin PH)**

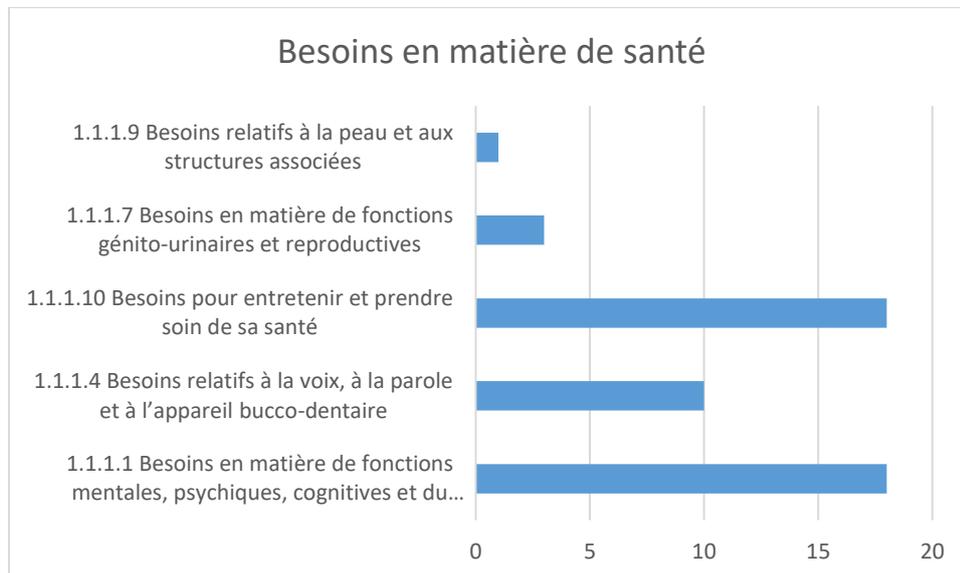
Poids des besoins	
en matière de santé somatique et psychique	18,5%
en matière d'autonomie	20,4%
pour la participation sociale	61,1%

En 2019, 20.4% des besoins et attentes exprimés⁷ par les 18 personnes accompagnées concernaient un besoin d'accompagnement à l'autonomie, 18.5% un besoin en matière de santé et 61.1% un besoin pour la participation sociale (vivre dans son logement, apprentissage ESAT, activités inclusives, activités de détente et de loisirs, vivre sa vie affective et sexuelle...).

⁷ Eléments résultants de l'Enquête National de Coûts SERAFIN PH 2019

➤ **Les besoins des 18 personnes accompagnées en permanence par le Rex Meulen:**

Besoins en matière de santé somatique et psychique :



Les besoins en matière de santé touchent toute la population du Rex Meulen.

Les habitants ont notamment des besoins pour entretenir et prendre soin de leur santé.

Prendre soin de sa santé : assurer son confort physique, son bien-être physique et mental, comme avoir un régime équilibré, avoir un niveau d'activité physique approprié, se tenir au chaud ou au frais, éviter de nuire à sa santé, avoir des rapports sexuels protégés, par exemple en utilisant des préservatifs, en se faisant vacciner, et en subissant des examens physiques réguliers.

Entretenir sa santé : prendre soin de soi en étant conscient de ses besoins et en faisant ce qu'il faut pour prendre soin de sa santé, à la fois pour réagir aux risques pour la santé et pour prévenir une mauvaise santé, par exemple en consultant des professionnels, en suivant l'avis du médecin et des autres professionnels de santé, en évitant les risques pour la santé comme les blessures, les maladies transmissibles, la prise de drogue...

Au Rex Meulen, il s'agit surtout d'apprendre à planifier, organiser et se rendre à ses rendez-vous médicaux ainsi que l'aide à la prise de traitement seul ou accompagné. Les besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives concernent également tous les habitants. Pour certains, il s'agit d'un soutien psychologique, pour d'autres un suivi psychiatrique ou neurologique.

Le troisième besoin en matière de santé concerne la voix, la parole et l'appareil bucco-dentaire. Pour faciliter le suivi et les rendez-vous une orthophoniste du territoire se déplace une fois par semaine sur le site du Rex Meulen.

Les réponses aux besoins spécifiques en santé ne se trouvent pas toujours au Rex Meulen. L'équipe du Rex Meulen est composée essentiellement de professionnels de l'accompagnement. Bien que n'ayant pas de personnel paramédical dans ses effectifs, le Rex Meulen participe au groupe de suivi de santé associatif animé par Mme LANGLET (coordinatrice santé des Papillons Blancs de Dunkerque). En 2019, le groupe de travail associatif a notamment mené une réflexion autour de la gestion des crises d'épilepsie. Nous participons aux réunions de présentation des partenariats associatifs : CPAM, Préval, DK pulse, Handident⁸

Les autres besoins pour être en « bonne santé » :

Les bienfaits de l'exercice physique ne sont pas pris à la légère et sont nécessaires pour la « bonne santé » des personnes que nous accompagnons. Le Rex Meulen s'appuie sur les acteurs du droit commun afin d'accéder au sport, au loisir et à la culture. Le Rex Meulen a également le souci de proposer des activités physiques aux personnes accompagnées.

Tenir un poids de forme n'est simple pour personne. Les personnes accompagnées ont besoins d'être informées et formées à l'équilibre alimentaire. Ainsi elles peuvent faire un choix éclairé dans leurs choix alimentaires.

L'hygiène buccodentaire fait partie des sensibilisations régulières de l'équipe d'accompagnement. Bien que la majorité des habitants soit autonome dans le brossage des dents, en fonction des besoins, un suivi ou une guidance est proposée par l'équipe d'accompagnement.

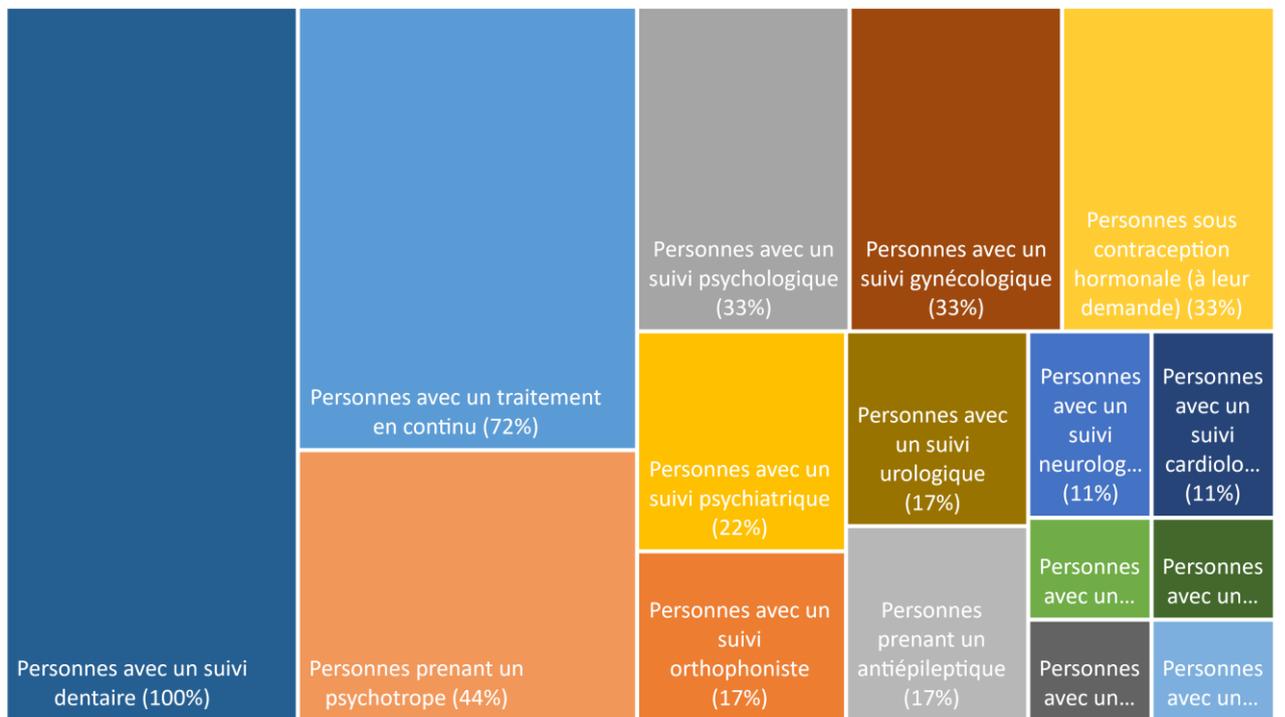
Les habitants avançant en âge, une majorité d'entre eux sont identifiés comme public cible pour le dépistage contre le cancer. Avec le soutien du médecin généraliste et des acteurs de prévention sur le territoire, les personnes que nous accompagnons sont invitées à participer à des actions de sensibilisation pour le dépistage contre le cancer.

⁸ CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), PREVAL (l'association est un réseau de formation, d'échange, d'information et d'éducation à la santé), DK Pulse (association proposant des activités sportives adaptées), Handident (réseau en faveur des soins dentaires adaptés)

Le suivi de santé des habitants sur l'année 2019 (indicateurs ANAP) :

suivi de santé des habitants

- Personnes avec un traitement en continu (72%)
- Personnes avec un suivi orthophoniste (17%)
- Personnes avec un suivi psychologique (33%)
- Personnes avec un suivi psychiatrique (22%)
- Personnes avec un suivi neurologique (11%)
- Personnes avec un suivi oncologique (6%)
- Personnes avec un suivi dentaire (100%)
- Personnes avec un suivi gynécologique (33%)
- Personnes avec un suivi gériatrique (6%)
- Personnes avec un suivi urologique (17%)
- Personnes avec un suivi cardiologique (11%)
- Personnes avec un suivi hématologique (6%)
- Personnes avec un suivi endocrinologie (6%)
- Personnes prenant un psychotrope (44%)
- Personnes prenant un antiépileptique (17%)
- Personnes sous contraception hormonale (à leur demande) (33%)



Tous les habitants sont concernés par un besoin en suivi dentaire. On remarque qu'une part importante (72%) des habitants est concernée par une aide à la prise de traitement au quotidien.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, les besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives concernent également tous les habitants. Par conséquent, 44% des habitants prennent des psychotropes et la moitié d'entre eux sont accompagnés lors des suivis psychiatriques. Les rendez-vous chez le psychologue concernent 33% des habitants. Ensuite nous retrouvons les besoins d'accompagnement pour d'autres suivis chez les médecins spécialistes.

➤ **Les Consultations Médicales en 2019 (données IMAGO DU)**

Consultations accompagnées par un professionnel du Rex Meulen en 2019

Nombre de consultations accompagnées par le Rex Meulen chez les médecins généralistes = 10

Nombre de consultations accompagnées par le Rex Meulen chez les médecins spécialistes = 28

Nombre de consultations en autonomie + la nature de la consultation

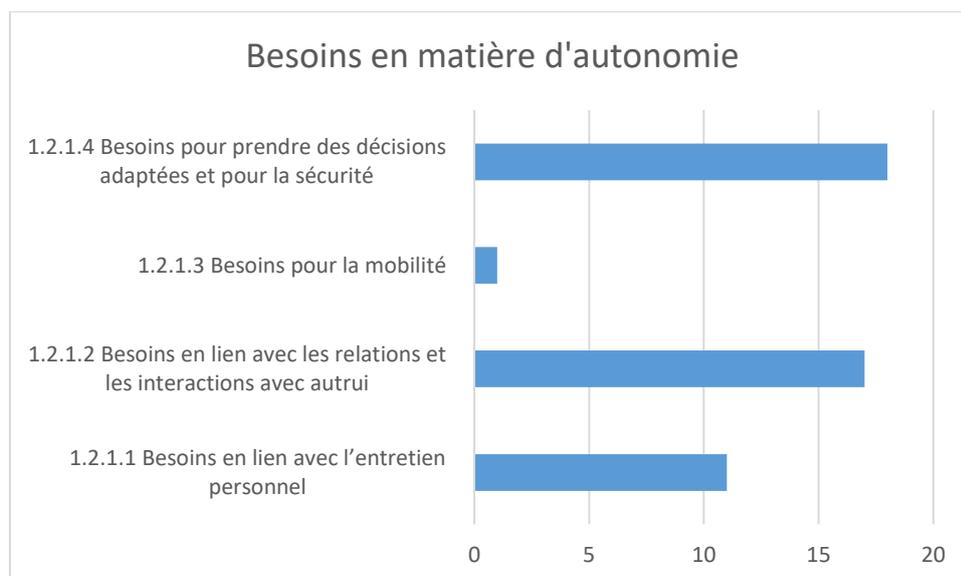
Nombre de consultation en autonomie	47
- Renouvellement d'ordonnances	30
- Angine/rhume/gastro/grippe	15
- Blessures	2

Nombre de visites par une Infirmière au Rex Meulen en 2019 = 36

Nombre de jours de séjours en hospitalisation programmés en 2019 = 16 (dont 6 séjours en ambulatoires et 10 en séjours d'hospitalisations)

En 2015 et 2020, le Rex Meulen a été touché par le drame du décès d'un de ses habitants. La problématique de santé et l'accès aux soins en environnement rural font partie de nos préoccupations. Nous constatons avec l'avancée en âge de certains habitants, une montée en charge des besoins d'aide à la gestion et au suivi de santé ou besoins d'accompagnement pour les rendez-vous médicaux.

Besoins en matière d'autonomie



A la différence de **l'indépendance** qui est la capacité à réaliser des actions seul, **l'autonomie** est la capacité d'une personne à prendre des décisions, à mettre en œuvre ses décisions et à satisfaire ses besoins particuliers sans subordination à autrui. L'autonomie c'est aussi la capacité de mener une existence relativement indépendante, de se fixer des buts et de les signifier à d'autres.

Au Rex Meulen, nous considérons que l'autonomie n'a pas de hiérarchie, elle ne s'accompagne pas de manière progressive des personnes les plus autonomes vers les moins autonomes. L'autonomie est l'exercice d'une décision propre dans un périmètre maîtrisé, identifié et reconnu. **Il n'y a pas d'autonomie si elle n'est pas accompagnée** et il n'y a pas d'accompagnement à l'autonomie si ce n'est pas **au bénéfice de tous** et y compris (et pas après coup) des personnes ayant le plus besoin d'accompagnement à l'autonomie ou de soutien à l'indépendance.

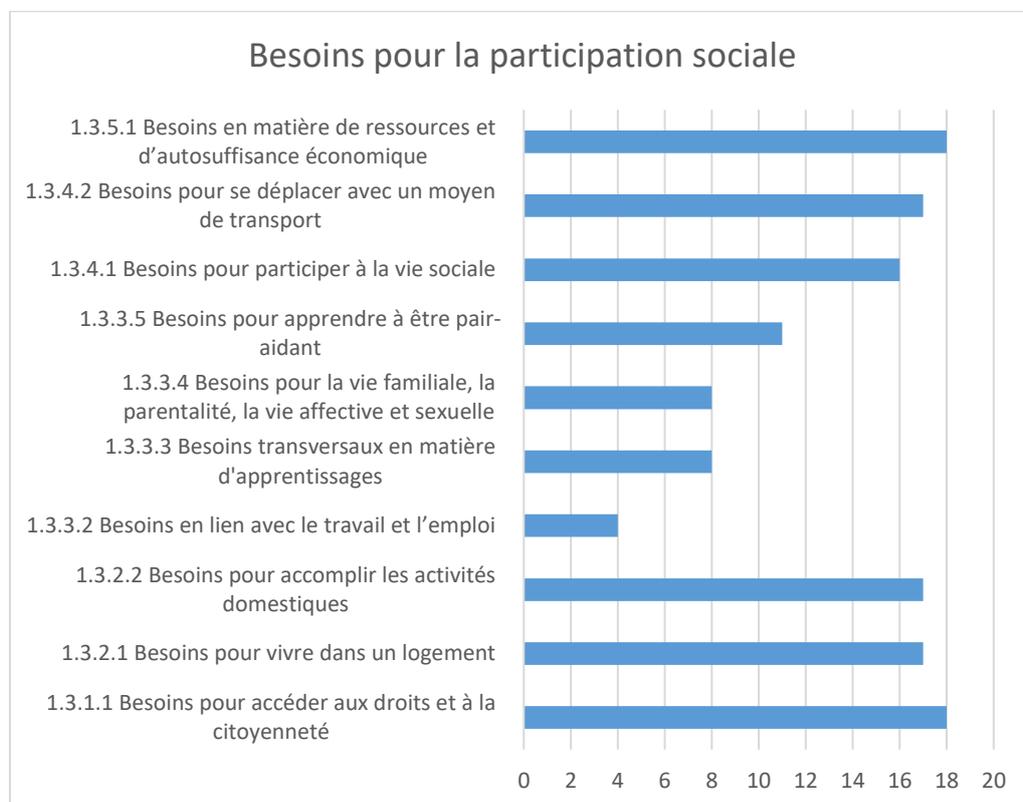
En ce sens, en 2019, les professionnels du foyer ont réalisé des évaluations des besoins en matière d'indépendance et d'autonomie des habitants dans différents actes de la vie quotidienne. Plus précisément, une évaluation de l'indépendance et de l'autonomie de chacun dans le domaine de l'entretien personnel (faire sa toilette, s'habiller) et le domaine des activités domestiques (entretenir sa chambre, laver son linge).

Les évaluations montrent que le besoin pour prendre des décisions adaptées et pour sa sécurité concerne tous les habitants (prendre des initiatives, des décisions ou encore savoir gérer le stress, s'orienter face au danger). Un second besoin important pour les personnes accompagnées concerne les interactions sociales et les relations avec autrui. Il s'agit de savoir entrer en relation, tenir une conversation, de pouvoir adopter une attitude culturellement valorisée, par exemple de connaître et savoir utiliser les us et coutumes. Pouvoir entrer en relation avec autrui concerne aussi la compréhension des signes et symboles et l'utilisation des outils et technologies de communication (ordinateur, internet...). Nous remarquons que les habitants ont peu de connaissance en matière d'utilisation des nouvelles technologies.

Enfin les besoins en lien avec l'entretien personnel concernent 65% de la population et ont permis de déterminer des plans d'accompagnement personnalisés.

Nous rechercherons à affiner nos modes d'évaluation pour co-construire des plans d'accompagnement et de soutien à l'indépendance et l'autonomie, s'inscrivant dans un projet personnalisé et au plus près des aspirations et besoins des personnes que nous accompagnons.

Besoins pour la participation sociale



Nous l'avons vu précédemment, la participation sociale représente la part la plus importante des besoins des habitants du Rex Meulen (61% des besoins pour l'ensemble des personnes accompagnées).

Les besoins pour gérer ses ressources, ses économies, ainsi que la gestion des dossiers administratifs permettant aux personnes d'accéder aux droits et à la citoyenneté concernent tous les habitants.

La majorité (17) est également concernée par le besoin pour aménager et agencer sa chambre ou sa maison (intitulé : « besoin pour vivre dans un logement »), pour chercher et s'inscrire dans des activités sport, loisir et culture dans le droit commun (« besoins pour participer à la vie sociale »), ainsi que pour accomplir des activités domestiques comme préparer le repas ou faire le ménage.

Les autres besoins identifiés sont :

- 11 habitants ont besoin d'apprendre à être pair aidant (soutenir une autre personne à se déplacer, réaliser une activité du quotidien ou encore communiquer)
- 8 habitants ont des besoins pour la vie affective, sensuelle et sexuelle
- les 8 habitants du Pôle ESAT sont concernés par des besoins en matière d'apprentissage
- 4 habitants ont exprimé des besoins en lien avec le travail et l'emploi lorsqu'ils ont effectué des MISPE (Mise en Situation Professionnelle en Etablissement) à l'ESAT

➤ ***Parcours de vie***

Les personnes peuvent arriver au Rex Meulen avec des parcours divers. Cependant, depuis l'ouverture du Rex Meulen, nous distinguons différentes typologies de profil de compétences :

- Des personnes sortantes d'ESAT, n'étant plus en capacité d'assumer un travail de production en raison d'une plus grande fatigabilité ou d'un besoin de construire un projet qui ne soit pas lié à une activité professionnelle. Pour celles-ci, des activités d'utilité sociale couplées à un hébergement dans un collectif s'avèrent source de motivation, de maintien de lien social et de dynamisme.
- Des personnes sortantes d'IME, étant sur la liste d'attente des ESAT ou sans solution au domicile parental, dont l'orientation vers le Rex Meulen permet un travail d'émancipation, de confirmation et d'accompagnement vers un projet de travail. Le projet du Foyer le Rex Meulen est d'être un « tremplin ». Un tremplin est par définition « *ce qui donne un élan pour obtenir un objectif* ». Le Rex Meulen travaille quotidiennement avec les personnes afin de leur permettre d'atteindre leurs objectifs.

Ces deux typologies de profil prédominent. Cependant, aujourd'hui les demandes du public évoluent (nous présenterons l'évolution de cette demande dans la partie suivante) et nous pouvons accompagner toute personne ayant une orientation foyer de vie, peu importe leur parcours précédent. Nous tenons cependant à maintenir la dynamique « tremplin/travail » du projet d'établissement pour lequel il est reconnu des acteurs du territoire. Pour cela, nous nous assurerons lors des étapes de l'admission que les orientations et missions spécifiques de l'établissement correspondent bien aux souhaits, compétences et projet de la personne désireuse d'être accompagnée par le Rex Meulen.

B. Un entourage familial majoritairement présent

Pour les 18 personnes accompagnées de façon permanente au 31 décembre 2019 :

- **14 personnes ont encore au moins un parent. 8** ont leurs 2 parents et **6** ont encore 1 parent.
- **16 personnes ont des frères et sœurs**, dont **6** entretiennent des contacts réguliers et **9** des contacts épisodiques (1 à 2 fois par an), **1** personne n'a plus de contact.
- **14 personnes retournent régulièrement en famille. 3** personnes retournent chaque fin de semaine chez leurs parents ou dans la fratrie, **4** personnes y retournent toutes les 2 semaines, **6** personnes y retournent toutes les 3 semaines et **1** personne vit en famille (la personne accompagnée en SAJ Rex Meulen)
- **15** personnes ont une mesure de protection, tutelle aux biens et à la personne. **9** sont assurées par la famille et **6** par un Mandataire judiciaire (AtiNord).

Précision concernant les mesures de protection : la personne de plus de 18 ans est responsable de ce qu'elle fait. Certaines personnes ont besoin d'un tiers et peuvent bénéficier d'une curatelle ou une tutelle (au bien et/ou à la personne). La curatelle permet de faire seul tous les actes de la vie de tous les jours mais la personne prend les décisions importantes avec son curateur. La tutelle protège davantage et le tuteur aide dans la gestion du patrimoine (tutelle aux biens) et/ou les choix en matière de santé (tutelle à la personne).

Le maintien des liens familiaux est un objectif de l'accompagnement par les professionnels. Si une personne accompagnée a encore une mère ou un père, si la personne le souhaite, tout sera fait pour que les liens soient toujours présents : assurer des transports au domicile pour partager un moment ensemble par exemple.

Les habitants du foyer convient leurs proches au minimum une fois dans l'année, lors de fêtes organisées avec la commune de Rexpoëde (la « Rex Feest » en juin par exemple) et lors d'un repas convivial (en 2019, les habitants ont organisé un méchoui qui a rassemblé un maximum de proches). Toutes autres manifestations grandes ou petites, sont aussi de bonnes occasions pour les inviter : les vœux, les projets,

L'architecture du Rex Meulen ne facilite pas l'accueil des invités. En dehors de moments festifs, les habitants invitent leurs proches dans leur chambre. L'espace est réduit et ne permet pas à la personne d'inviter ses proches à prendre le repas. Alors, pour permettre cela, le Rex Meulen met à disposition au premier étage du bâtiment administratif, un endroit pour cuisiner et recevoir ses proches. L'endroit est plus grand mais n'est pas été conçu pour les rencontres familiales.

La communication avec la famille se fait selon les possibilités, par téléphone, courrier postal ou courrier électronique. Pour cela, le Rex Meulen met à disposition des habitants un téléphone par chambre et un accès internet en WIFI en libre-service. Si l'utilisation de la téléphonie est accessible pour la majeure partie des habitants, celle des nouveaux outils de communication (internet, tablette, ordinateur, visio, chat...) doit encore être accompagnée par les professionnels du foyer.

Le partage des informations avec les aidants se fait de manière formelle, lorsque la personne accompagnée les invite à une réunion PP par exemple, ou de façon plus informelle, lors d'échanges au retour d'un séjour en famille. Les transmissions parents-professionnels se font systématiquement en présence et à l'initiative de la personne (qui participe à l'échange). En effet, la personne accompagnée est **libre de partager ou de préserver les informations qui relèvent de sa vie privée**. Par exemple, une habitante du Rex Meulen en couple avec un autre habitant peut décider de ne pas communiquer sur sa situation amoureuse avec ses parents. Néanmoins, lorsqu'un évènement grave se produit, l'équipe de Direction peut décider (en fonction de la gravité des faits) d'en informer le représentant légal⁹ de la personne concernée.

⁹ Certains habitants sont sous mesure de protection (tutelle ou curatelle). C'est le juge qui désigne le représentant légal et qui le formalise sur le jugement de tutelle.

Quelques chiffres sur les 6 dernières années :

Données Imago du 31 décembre 2019 concernant les 18 personnes accompagnées de façon permanente :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Admissions issues des ESMS PBDK	1	1	2	1	0	0
Admissions issues du domicile	1	0	0	0	0	1
Admission issues des ESMS hors PBDK	0	0	0	1	1	0
Sorties ESMS PA	0	0	0	0	0	0
Sorties ESMS PH hors PBDK	0	0	0	0	0	0
Sorties ESMS PH PBDK (ESAT)	1	0	0	1	1	1
Sorties familles d'accueil + ESAT	0	0	1	0	0	0
Décès	0	1	0	0	0	0
Transition appartement autonome						2
Moyenne d'âge	36,3	37,9	38,1	39,8	40,7	40

On remarque un « turn over » des personnes accompagnées stable voire faible et commun pour un foyer de vie avec 1 départ par an en moyenne. La plupart du temps, il s'agit d'une personne accédant à un projet ESAT même si entre 2014 et 2019, nous avons connu le décès d'une personne accompagnée et un départ en famille d'accueil couplé à un projet d'entrée en ESAT. On ne remarque aucune sortie vers les secteurs des personnes âgées. L'avancée en âge est en ce sens un axe prioritaire de notre nouveau projet d'établissement.

Pour les 10 personnes accompagnées en Hébergement Accueil Temporaire au Foyer de vie le Rex Meulen sur l'année 2019 (l'accueil temporaire a débuté en janvier 2019):

8 personnes vivent en famille.

9 personnes ont leurs 2 parents. 1 personne n'a plus de parent.

6 ont une fratrie dont 1 présente avec un engagement important.

5 personnes ont une mesure de protection. 3 sont assurées par la famille et 2 par un Mandataire judiciaire.

La moyenne d'âge des personnes accompagnées en Hébergement Temporaire est de **25 ans**. 8 personnes viennent d'IME ou du SAJ Marc Anglade. Seules 2 personnes n'étaient pas accompagnées au sein des Papillons Blancs avant de commencer l'Accueil Temporaire au Rex Meulen.

C. Etre au plus près des aspirations des personnes que nous accompagnons

1. Le constat de nouvelles aspirations (d'après un sondage de septembre 2019) :

Une enquête menée auprès des personnes accompagnées et des personnes sur liste d'attente de septembre 2019 a mis en avant ce qui suit :

- 30 % des personnes accompagnées au sein du Rex Meulen aspirent à un habitat en milieu ordinaire.
- 20% des personnes inscrites sur la liste d'attente du Rex Meulen et leur famille pourraient envisager une autre solution d'accompagnement en Habitat inclusif.
- 65 % des personnes inscrites sur la liste d'attente et leur famille sont intéressées par un accueil temporaire dans le cadre unique d'un droit au répit (dans l'attente de trouver un accompagnement permanent dans un foyer de vie du territoire)

Pour pouvoir répondre à ces nouvelles aspirations, deux possibilités s'offrent à nous : s'appuyer sur les ressources du territoire et/ou réorganiser et diversifier l'offre du foyer de vie.

2. L'évolution du cadre législatif pour faciliter le parcours

Pour répondre à la multiplicité des aspirations des habitants, le Rex Meulen peut s'appuyer sur l'évolution législative et la simplification du cadre administratif. Il s'agit dernièrement de :

- L'expérimentation du décret de décloisonnement 2017-982¹⁰ sur le territoire Dunkerquois. Le décret cherche à répondre à la fluidité des parcours des personnes, à mettre de la souplesse dans la réglementation qui régit les règles de l'administration en décloisonnant les différentes formes d'accompagnement.
- La loi Elan adoptée le 16 octobre 2018 qui définit l'habitat inclusif comme suit : « L'habitat inclusif est destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes »
- La CNSA a créé un Guide en faveur de l'habitat Inclusif¹¹ encadré par le Décret 2019-629¹². Plus récemment, en juin 2020, le rapport Piveteau/Wolfrom propose des réponses aux besoins des personnes en partant du logement plutôt que du handicap et du grand âge. Le terme d'Habitat API signale la volonté de favoriser un habitat Accompagné, Partagé et Inséré dans la vie locale. Il ne s'agit pas de créer de nouveaux habitats API mais de s'appuyer sur le

¹⁰ Depuis mai 2017, la réglementation permet aux établissements d'assurer l'ensemble des modes d'accueil possibles : à titre permanent, temporaire ou selon un mode séquentiel, à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement, en internat, semi-internat ou externat.

¹¹ Direction générale de la cohésion sociale, la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages et la CNSA, novembre 2017, « Guide de l'habitat inclusif », 69p, [visité le 10.08.2018] disponible sur internet : <https://www.cnsa.fr/node/3707>

¹² MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE. Décret n° 2019-629 du 24 juin 2019 relatif aux diverses dispositions en matière d'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées mentionné [en ligne]. Journal officiel n°0145 du 25 juin 2019 [visité le 12/07/2019], disponible sur internet :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038677566&dateTexte=&categorieLien=id>

paysage immobilier existant (domicile ordinaire, ESMS, logement foyer...).

Le décloisonnement administratif nous permet de répondre au plus près des aspirations des personnes cherchant plus de liberté dans leur habitat et leur parcours résidentiel. Ceci implique une modification partielle de l'offre du foyer de vie Le Rex Meulen en proposant par exemple : le projet des « appartements autonomes » et l'accueil temporaire. Nous aurons donc la volonté de répondre à une plus large demande en matière d'habitat dans une optique de parcours résidentiel. Nous chercherons à diversifier l'offre du foyer de vie pour répondre aux multiples aspirations des personnes qui vivent ou qui souhaitent être accompagnées par les professionnels du Rex Meulen.

Vouloir approcher au plus près des aspirations et besoins des personnes nous amène à nous questionner sur la faisabilité de la diversification de l'offre. Avons-nous les moyens de nos ambitions pour pouvoir proposer un accompagnement « sur-mesure » ? Autrement dit, sommes-nous capables de changer un modèle orienté auparavant, sur l'accompagnement dans un foyer de vie, une collectivité et proposer dorénavant l'accompagnement d'une personne dans une logique de parcours résidentiel (soit la possibilité de bénéficier d'une offre d'habitat multiple) ?

Avant d'aborder l'accompagnement au changement de pratiques des professionnels du foyer de vie vers un accompagnement proposant des « accompagnements pour vivre à son domicile », il semble important d'aborder la notion de Prestation en réponse à la perspective d'un accompagnement « sur-mesure ».

3. Définir les Prestations proposées par le Rex Meulen

Avant de chercher à décliner les prestations, il nous faut nous poser la question de la manière de les définir. Jusqu'à présent les professionnels du médico-social ont partagé le même constat : « *les foyers de vie proposent des accompagnements trop globalisants qui finissent par se vider de toute substance identifiable – pouvant s'appliquer à tout le monde et donc à personne en particulier – et leur atteinte ne dépend pas nécessairement de compétences techniques ou de celles de travailleurs sociaux* »¹³

Le secteur médicosocial a certes prôné l'accompagnement personnalisé mais le modèle proposé s'appuyait davantage sur la nature d'un dispositif, d'une organisation.

Pour le Rex Meulen, l'offre de service certes innovante lors de sa création, reste une réponse aux besoins de personnes possédant une notification Foyer de vie et se destinant à un projet ESAT. La **présence en continu des professionnels** dans les maisons et **son influence** viennent impacter l'autonomie des personnes accompagnées au quotidien. L'accompagnement n'est pas ajusté uniquement à la mesure des besoins mais peut être **guidé par l'initiative du professionnel qui intervient à tout moment et en fonction de son « bon sens » aussi subjectif soit-il.**

Par exemple, en 2017, lors du repas, si une personne en surpoids souhaitait se servir à nouveau, le professionnel pouvait l'interpeller instantanément, la dissuader, voir lui refuser l'accès. Autre exemple, lorsqu'un habitant n'arrivait pas à faire son lit, le professionnel présent pouvait s'empresse de lui venir en aide, sans laisser le temps à la personne accompagnée de trouver la solution, de communiquer sur

¹³ LOUBAT Jean René, 2012, « élaborer un projet d'établissement ou de service en action sociale ou médico-sociale », Dunod, Paris, p.352

sa difficulté ou encore de chercher de l'aide pour faire son lit. Une aide qu'elle aurait pu trouver chez un de ses colocataires.

Concernant les objectifs PP, ils se réduisaient systématiquement à un objectif en lien avec l'apprentissage par le travail et l'apprentissage des activités domestiques. Pour répondre aux objectifs PP, le Rex Meulen propose des prestations d'accompagnement. Et bien que les prestations d'accompagnement à l'apprentissage par le travail et l'apprentissage par les activités domestiques soient toujours importantes au sein du foyer de vie ; aujourd'hui, **nous cherchons à proposer une diversité de nouvelles prestations d'accompagnement pour répondre aux nouveaux objectifs des projets personnalisés des habitants.**

➤ **En décembre 2020, dans les Projets Personnalisés des habitants du Rex Meulen, nous retrouvons les objectifs suivants :**

- 7 objectifs en lien avec **l'apprentissage travail** (travailler le savoir-faire mais surtout le savoir-être à travers les moyens suivants : MISPE, mission locale, projet d'apprentissage espace vert, MHL)
- 7 objectifs en lien avec **l'habitat autonome** (projet appartement autonome)
- 6 objectifs en lien avec **l'apprentissage des activités domestiques** (apprentissage de l'entretien ménager : nettoyer une pièce, entretenir son linge)
- 6 objectifs pour **communiquer et entrer en relation** (communiquer et créer du lien avec ses colocataires, avec ses proches en s'appuyant sur les moyens suivants : suivi orthophoniste, utiliser les outils de communication, le téléphone portable, internet)
- 4 objectifs en lien avec la **mobilité physique** (s'orienter, se déplacer seul sur l'extérieur)
- 4 objectifs pour **participer à la vie sociale** (s'inscrire dans une activité du centre social, apprendre à y participer seul)
- 3 objectifs pour **apprendre à être pair 'aidant** (soutenir un ami dans une activité du quotidien)
- 2 objectifs en lien avec **l'accès aux droit et à la citoyenneté** (projet de mariage)
- 2 objectifs en lien avec **l'apprentissage de l'entretien personnel** (toilette, habillage)
- 2 projets d'**orientation** vers un EHPAD, une famille d'accueil
- 2 objectifs pour apprendre à **vivre dans son logement** (aménager, personnaliser sa chambre)

La volonté de proposer un accompagnement personnalisé au sein du collectif a toujours existé. Alors pourquoi pourrions-nous prétendre aujourd'hui à proposer une prestation au plus près des aspirations et des besoins des habitants ? A l'heure de la rationalisation des coûts, de quels moyens supplémentaires disposons-nous, nous permettant de revendiquer cette valeur ajoutée à la prestation de service du foyer de vie ?

Définir la Prestation d'accompagnement :

Pour Jean René Loubat, « *une même situation professionnelle peut mêler plusieurs prestations : tel personnel d'accompagnement déclare réaliser une toilette, faire de l'apprentissage, réaliser un acte de socialisation et fournir un soutien psychologique dans le même espace-temps. Pourquoi pas ? Il faut simplement convenir que cette situation superpose plusieurs actes de natures différentes qui requièrent des compétences différentes et qui doivent être imputés à plusieurs prestations. Un même professionnel peut donc contribuer à diverses prestations.* »

En 2018/2019 a eu lieu l'Enquête Nationale de Coût SERAFIN PH.

Il s'agissait de définir les prestations proposées par les professionnels du Rex Meulen. Cela revenait à re-questionner en profondeur les pratiques et les services rendus ; de remettre en question le service et sa pratique mais surtout de chercher le sens de chaque action, de chaque acte « éducatif », de l'ensemble de l'offre proposée par le foyer de vie.

➤ **Et après avoir été accompagné par le Rex Meulen**

Les possibilités de poursuite de parcours après le Rex Meulen sont variées. A l'origine, la majeure partie des personnes accompagnées avaient pour projet une préparation à une entrée en ESAT. Aujourd'hui, les personnes se « donnent le droit » d'aspirer à d'autres alternatives.

- De la possibilité d'un projet EHPAD, en s'appuyant sur le groupement de coopération Pass'age, pour les personnes avancées en âge.
- De pouvoir construire un projet travail dans le milieu ordinaire.
- De pouvoir vivre dans un appartement autonome avec le soutien du service du Rex Meulen.

D. Un système d'information associatif pour assurer une continuité dans l'accompagnement

Depuis 2016, le Rex Meulen s'est investi dans le déploiement du logiciel IMAGO DU (Dossier Unique) de la personne accompagnée. Il garantit notamment la confidentialité des données personnelles.

En 2019, le volet Projet Personnalisé (Imago PP) a été initié.

Les professionnels se sont appropriés l'outil dont l'interface est accessible et intuitive. Les freins ont été levés grâce aux formations prodiguées par l'association et leur dissémination entre professionnels. En 2018, le Rex Meulen a expérimenté avec succès la partie soins (Imago Soins). Cependant, certaines fonctionnalités du logiciel doivent encore être appropriées par tous les professionnels, comme la partie IMAGO PP.

Soutenu par l'équipe du siège, les équipes améliorent progressivement leur pratique de l'outil, permettant ainsi d'assurer la protection des données personnelles confidentielles des personnes. En effet, le logiciel dans lequel est recensé l'ensemble des données de chacun est consultable par la personne dès que cette dernière en fait la demande. Ses données sont soumises à la confidentialité.

Hormis le partage d'informations assurant la continuité de l'accompagnement au sein de l'établissement, une partie des fonctionnalités du logiciel pourrait être partagée entre établissements différents. Cependant, il n'appartient qu'à la personne et à elle seule de bien vouloir partager des données concernant sa vie au Rex Meulen.

2 / Qui est accompagné au Rex Meulen ?

- Des adultes sont accompagnés au Rex Meulen

Pour venir au Rex Meulen, il faut avoir au moins 16 ans et avoir une autorisation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.



On peut y vivre tout le temps tant que l'on n'a pas de gros problème de santé.

On peut aller dormir et être accompagné par le Rex Meulen sur des séjours temporaires.



L'accueil temporaire veut dire dormir et être accompagné de temps en temps.

On peut être accompagné seulement en journée par le Rex Meulen.

On peut être accompagné pour essayer de vivre en appartement sur Rexpoède.

- Certaines personnes accompagnées au Rex Meulen ont encore de la famille

Si la personne, les habitants le souhaite(nt)

l'établissement les aide à garder les liens avec leur famille.



- Des personnes qui vivent au Rex Meulen ont le projet d'entrer en Maison de retraite

Ce n'est pas encore arrivé mais le projet est travaillé avec les personnes qui le veulent



- Des personnes qui vivent au Rex Meulen ont parfois besoin d'aide pour ce qu'elles doivent faire tous les jours : prendre les bonnes décisions pour sa sécurité dans sa maison par exemple

Certaines personnes ont besoin de prendre les bonnes décisions pour s'organiser, pour sa sécurité, pour ne pas être stressé.

Les professionnels aident les personnes à vivre chez elles en autonomie.

Les services à domicile peuvent aussi venir aider les personnes pour faire leur toilette et s'habiller.

- **Des habitants du Rex Meulen ont des besoins pour leur santé**

Ils ont besoin d'aide pour prendre leur traitement, pour programmer leurs rendez-vous médicaux, pour aller au rendez-vous médicaux.

Ils ont aussi parfois besoin de comprendre ce qui est bon ou mauvais pour leur santé. Les professionnels du foyer ou des partenaires leur donnent les informations.



- **Des personnes accompagnées au Rex Meulen ont parfois besoin d'aide pour leurs droits de citoyens : aller aux activités du centre social en autonomie par exemple**

Certaines personnes ont besoin d'aide pour apprendre à se déplacer dans le village en sécurité, pour participer aux activités sur le village, pour aller voter.



- **Les personnes accompagnées par le Rex Meulen ont beaucoup de capacités**

Les professionnels sont formés pour accompagner les personnes.

Aujourd'hui le Rex Meulen accompagne les personnes en s'appuyant sur ce qu'elles connaissent, ce qu'elles savent faire et ce qu'elles peuvent faire.

Aujourd'hui il faut accompagner les personnes leur permettant de dire ce qu'elles ont envie de faire de leur vie.

Cela doit être écrit dans le projet personnalisé des personnes.



Pour que les personnes soient bien informées, on écrit tout ce qui les concerne en Facile à lire et à comprendre (FALC).



Les personnes sont invitées à participer à la vie de l'établissement, Il faut leur donner les documents et les explications pour qu'elles comprennent.

- **Les personnes accompagnées par le Rex Meulen ont de nouvelles envies**

Elles veulent plus de liberté chez elles. Certains souhaitent apprendre à vivre sans que les professionnels soient toujours présents dans les maisons du Rex Meulen. D'autres veulent apprendre à vivre dans un appartement.



- **Les personnes accompagnées au Rex Meulen veulent qu'on respecte leur vie personnelle**

Les données personnelles des personnes sont écrites dans l'ordinateur.

Dans l'ordinateur il y a un logiciel qui s'appelle IMAGO.

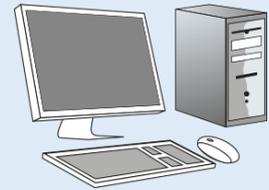
Un logiciel permet d'enregistrer des informations.

Dans le logiciel IMAGO, chaque personne a son dossier.

Dans le dossier sont écrits les données personnelles.

Cela permet de mieux accompagner les personnes.

Vous avez le droit de demander à voir votre dossier.



Les professionnels doivent respecter les règles de confidentialité.

Les règles de confidentialité permettent de garder secrètes

les données personnelles.



Les données personnelles qui concernent les personnes accompagnées en accueil temporaire ne doivent pas être connues par les professionnels qui les accompagnent dans les autres établissements ou services, sauf si la personne a donné son accord

Par Alicia Baudin, Stéphanie Leprince, Francis Lefever, Philippe Faes et Maxime Labruyere

III. Nos missions principales

A. S'inscrire dans une politique d'amélioration de la qualité, lutter contre la maltraitance et promouvoir la bientraitance

➤ L'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement

Depuis des années, le foyer de vie s'est engagé dans le développement de la qualité de l'accompagnement, de l'évaluation, de la lutte contre la maltraitance et de la promotion de la bientraitance. La démarche qualité s'est toujours construite à partir des besoins et des aspirations des personnes bénéficiaires de nos prestations. Les personnes que nous accompagnons sont prises en compte prioritairement dans notre démarche. Pour cela, nous nous appuyons sur des enquêtes de satisfaction, les remontées d'informations résultant des temps d'expression (CVS, réunion d'expression) ou encore les fiches de réclamation.

Le Foyer le Rex Meulen s'engage dans :

- L'application des directives associatives et des protocoles spécifiques au foyer.
- La participation de l'ensemble de l'équipe à la formation¹⁴ relative à la Valorisation des rôles sociaux et à l'Autodétermination.
- La participation de l'ensemble de l'équipe à la démarche d'amélioration continue de la qualité.
- L'implication de l'ensemble des professionnels lors de réunion réflexive (analyse de pratique, réunion d'analyse des comportements défis « réunion problématique »). Par exemple, lorsqu'un évènement grave se produit, nous analysons la situation en réunion d'équipe afin d'identifier les possibles causes et de mettre en place un plan d'action.

L'équipe du Rex Meulen a intégré l'importance de la rédaction des fiches d'évènements graves et de dysfonctionnement, même si un rappel régulier doit être fait afin de maintenir cette dynamique. Un travail autour de leur analyse et plans d'actions se développe en équipe. De même les thématiques de la bientraitance et de la maltraitance sont approfondies lors des réunions d'équipe.

➤ La lutte contre la maltraitance

Les maltraitements regroupent les situations de violence, d'abus, de privations ou de négligence de la part d'une personne en situation d'autorité, de pouvoir ou d'autonomie plus importante à l'encontre d'une personne vulnérable.

La violence d'une personne accompagnée à l'encontre d'un professionnel ou entre deux professionnels est donc identifiée comme un « acte violent » et non comme une situation de maltraitance. Cette situation donnera lieu à un traitement spécifique en lien avec le service ressources humaines.

La maltraitance est une atteinte à la dignité et au respect des droits fondamentaux d'une personne.

La « **lutte contre la maltraitance** », c'est ce que je fais quand quelque chose de maltraitant **arrive**.

La « **prévention de la maltraitance** », c'est ce que je fais quand je pense que quelque chose de maltraitant **va arriver**.

La « **promotion de la bientraitance** », c'est favoriser des pratiques qui **éloignent le risque** de maltraitance.

¹⁴ Fiche Projet N°4 – Orientation N°2 page 90

La lutte contre la maltraitance dans l'établissement a évolué en même temps que la directive associative qui datait de 2011. Celle-ci s'est harmonisée à la nouvelle réglementation, en l'occurrence au *Décret* n° 2016-1813 du 21 décembre 2016 relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales et l'arrêté du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales.

Des temps de sensibilisation sont dédiés à la lutte contre la maltraitance. Les habitants sont invités à échanger sur le repérage de la maltraitance et les ressources qui sont à leur disposition.

Nous communiquons par exemple le numéro national d'appel contre la maltraitance envers les personnes âgées et handicapées : le 3977.

Les informations sont affichées dans le bâtiment administratif du Rex Meulen et sont présentes dans les documents remis aux personnes et à leurs proches, comme le règlement de fonctionnement.

Les professionnels sont également sensibilisés et engagés dans le repérage de la maltraitance. Ils ont à leur disposition un formulaire leur permettant de relater de façon objective (factuelle) l'évènement qui s'est produit. L'écrit reprendra le contexte environnemental en essayant de relater les faits qui se sont produits avant, pendant et après l'évènement. Le professionnel remet ensuite le formulaire à la Direction du Rex Meulen qui décide ou non de remonter l'information au Conseil Départemental ou de faire un signalement au procureur de la république.¹⁵

Les documents utilisés désormais sont :

- Le formulaire (IMP 00 00 02) « Evènement grave concernant une personne accompagnée permettant la remontée d'informations relatives aux évènements menaçant la santé, la sécurité ou le bien-être des personnes accompagnées ».
- Le formulaire anonyme de remontée des informations ARS – Conseil Départemental

Ces formulaires sont destinés à faciliter les échanges d'information entre l'ARS et/ou le Conseil départemental du Nord et chaque établissement de la région. De plus, ils permettent la remontée des informations à la Direction de l'Accompagnement.

A la lumière des Recommandations de bonnes pratiques HAS¹⁶, la Direction et l'ensemble des professionnels du Rex Meulen s'engagent à :

- Etre réactif à chaque fait de maltraitance.
- En cas de maltraitance grave, avérée ou supposée, recueillir les faits, protéger et accompagner la victime présumée.
- Signaler les faits aux autorités compétentes et à la justice.
- Informer le représentant légal et le juge des tutelles des faits de maltraitance.
- Communiquer sur les suites données.
- Mettre en place une information ciblée auprès des autres usagers et un dispositif d'aide.
- Communiquer et accompagner les professionnels.

¹⁵ En dehors de la procédure associative présentée dans cette partie, nous précisons que **tout citoyen peut être amené à interpeler le procureur s'il est témoin d'un acte de maltraitance**

¹⁶ RBPP ANESM HAS – Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance, Décembre 2008 et Mission du responsable de service et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance à domicile Septembre 2009

- Procéder à une analyse à distance de l'événement.

Pour promouvoir la bientraitance, le Rex Meulen s'appuie dans un premier temps sur la parole des personnes accompagnées.

Les fiches de réclamation :

Les personnes accompagnées sont informées des fiches de réclamation qui sont à leur disposition. En cas d'insatisfaction sur la prestation qui leur est proposée, elles sont invitées, comme leurs proches (famille, amis) à remplir le formulaire. Les fiches de réclamation sont traduites en Facile A Lire et à Comprendre. Un professionnel de leur choix peut les aider à le remplir si besoin. La fiche de réclamation est ensuite remise au correspondant Qualité. Chaque semaine, la Direction et le correspondant qualité se réunissent afin de faire une analyse des fiches de réclamation. Une réponse écrite de la part de la direction, indiquant les actions correctives est transmise à l'auteur de la fiche de réclamation.

Les instances participatives :

Au quotidien, nous cherchons à déployer des outils de communication et à soutenir la parole des personnes dans les instances afin de faciliter la participation de tous, que ce soit dans l'entretien de leur maison, le choix concerté de l'ameublement des maisons, ou encore de l'entraide entre habitants dans différents domaines de la vie quotidienne. Par exemple, les habitants élisent démocratiquement leur président de CVS, ils choisissent la décoration et le mobilier pour les travaux de leur nouvelle salle de bain, ils décident des projets à mettre en œuvre à partir des enveloppes budgétaires

Nous chercherons continuellement la « prise en main » des personnes accompagnées pour les projets qui les concernent.

Le CVS est une des instances participatives du Rex Meulen. Elle est partagée avec le service d'accompagnement à l'autonomie (SAJ de Rexpoède, Grande-Synthe, Loon-Plage et Tétéghem). Le CVS Rex Meulen/Marc Anglade a été renouvelé en 2018 dans sa mise en forme. Il reste un CVS commun au foyer de vie de Rexpoede et au service d'accompagnement à l'autonomie. Il se réunit au minimum 3 fois par an afin de permettre aux membres d'évoquer leurs questionnements sur le fonctionnement du Rex Meulen et de parler des projets menés et à venir.

Des réunions hebdomadaires d'expression des personnes accompagnées sont mises en œuvre au sein de chaque Pôle. Nous invitons à l'entraide et la paire aide à mesure de la volonté et du potentiel de chacun. Par exemple, lors des réunions du pôle ESAT, un habitant du pôle Bien-Etre exerce un rôle de facilitateur dans la prise de notes et la formalisation du compte-rendu. Les habitants apprécient ces temps d'échange qui leur permettent notamment de choisir les activités auxquelles ils participeront dans la semaine ainsi que de discuter des projets de sortie.

L'accompagnement à l'autodétermination¹⁷ :

Selon Wehmeyer (1996), l'autodétermination est constituée de « *L'ensemble des habiletés et des aptitudes, chez une personne, lui permettant d'agir directement sur sa vie en effectuant librement des choix (éclairés) non influencés par des agents externes indus* ».

Pour permettre aux personnes accompagnées de s'autodéterminer, en 2017-2018, le Rex Meulen a formé l'ensemble de ses salariés. L'évolution de la posture des professionnels a permis aux habitants de reprendre progressivement le pouvoir sur leur quotidien. Nous souhaitons poursuivre la formation des professionnels à l'autodétermination.

La formation initiale n'est pas une fin en soi. Elle nécessite des rappels, des approfondissements, une dissémination auprès des autres acteurs de l'environnement et aussi des personnes accompagnées. Par ailleurs, des réunions de réflexions collégiales en présence de la personne concernée sont parfois nécessaires à l'adaptation des pratiques.

➤ **Le traitement des comportements-problèmes**

Les professionnels s'appliquent depuis près de 4 ans au recueil des faits qui ont été observés relevant d'un comportement-problème chez une personne accompagnée et à l'animation du traitement.

Lorsqu'un professionnel observe un changement de comportement chez une personne accompagnée relevant d'un mal-être ou d'un trouble, il remplit un formulaire d'« événement grave » et le remet à la Direction. La(les) situation(s) est (sont) étudié(es) par la Direction qui peut saisir une réunion collégiale d'analyse du comportement problème en **fonction de sa sévérité, de son intensité ou de sa répétition**. En effet, il est possible qu'un événement grave ne nécessite pas d'analyse car il reste un épiphénomène. Par contre, si cet événement se reproduit, il nécessitera la saisie d'une réunion d'analyse.

La réunion d'analyse se déroule en présence de l'équipe d'accompagnement de jour et de nuit, de la psychologue et de la Direction. La réunion se base sur le principe même du travail pluridisciplinaire. Son but réside dans la synergie puisée dans la singularité de chacun des professionnels, en fonction de leur statut et de leurs compétences. Lorsque nous constatons un mal-être chez une personne, on part du principe que cela concerne tous les services, de l'équipe d'accompagnement en journée en passant par l'équipe de nuit jusqu'à l'administration. Toutefois, lors des réunions, tous les professionnels n'assistent pas aux analyses. Mais si une implication spécifique est requise pour l'un de ces professionnels, ils seront alors invités à prendre connaissance des décisions retenues et des attitudes à adopter.

Avant de débiter ce temps de réflexion, nous revenons sur les règles de mise en pratique. Nous rappelons que dans le cadre d'une démarche objective, le débat doit être dépassionné. Le jugement hâtif ne doit pas prendre le pas sur la raison. Et pour qu'il n'y ait pas de perte d'information, les échanges doivent se dérouler dans le respect de la parole chacun.

Le référent du PP de la personne concernée par le comportement-problème (soutenu par la Direction et la psychologue) prépare les éléments (partie narrative reprenant l'histoire de la personne puis une partie d'objectivation reprenant des faits relevant du comportement problème). Il les retranscrit sur un paperboard et les partage aux professionnels présents. Le référent du PP propose ensuite une phase de subjectivation et de compréhension de la situation. Cette étape propose donc de s'appuyer sur les faits objectivement recensés afin que la réflexion (analyse des éléments et identifications des causes possibles) nous aide à définir les pistes de résolution (hypothèses de réponses à apporter). Les éléments déclencheurs d'un comportement-problèmes sont souvent liés à un problème de santé non décelé (évaluation, identification ou expression d'une douleur), un défaut de compréhension de son environnement ou d'accès à l'expression, un besoin de se repérer dans l'espace et/ou le temps, ou encore un écart entre les aspirations (envies, projets, souhaits) et le quotidien de la personne.

¹⁷ Le concept d'autodétermination est défini plus loin, au chapitre 6 partie C

A l'issue de la réunion, le référent du PP propose le plan d'action à la personne accompagnée et avec son accord, le communique aux personnes qui doivent être impliquées.

Depuis 2017, au Rex Meulen, les réunions d'analyse en lien avec des comportements-problèmes concernaient des difficultés dans la gestion de la frustration chez une personne accompagnée, la gestion des émotions pour une autre, ou encore l'apaisement d'angoisses ou de mal-être exprimées ou observés chez des habitants.

L'analyse des comportements-problèmes permet souvent d'apporter des améliorations sur le fonctionnement institutionnel. Exemple, en 2019, le bureau des professionnels a été déplacé dans le bâtiment administratif du Rex Meulen. Les bienfaits relatifs d'un accompagnement ponctuel et non systématique des professionnels dans les maisons s'en sont fait ressentir. Il y a davantage d'autorégulation, d'entraide, et moins de troubles du comportement recensés (exemple : pour une personne accompagnée, on recense 6 notes d'événements graves liées à des comportements-problèmes pour la seule année 2017 contre 1 note liée à des troubles du comportement depuis le changement d'organisation pour les années 2019 et 2020).

B. S'inscrire dans le Projet associatif Global (PAG)

Dans une culture de l'autonomie, le foyer s'attache à mettre en œuvre les principes du projet associatif global de l'association. Ci-dessous, quelques extraits des valeurs et des orientations de l'association. Pour construire le nouveau projet d'établissement, nous avons mis en exergue 4 orientations associatives issues du PAG :

La santé et l'accès aux soins

« Inscrire la santé et l'accès aux soins comme des axes prioritaires de l'accompagnement des personnes. »

L'avancée en âge

« Faire de l'avancée en âge des personnes en situation de handicap un sujet de préoccupation associative prioritaire en développant rapidement et dans un large partenariat, toutes les solutions possibles d'accompagnement de ces personnes dans le respect de leurs parcours. »

L'autodétermination

« Reconnaître l'autodétermination des personnes comme étant le premier principe de leur accompagnement et orienter les pratiques dans l'application de ce principe. Valoriser les rôles sociaux des personnes et promouvoir l'approche constructive qui considère d'abord les capacités des personnes avant leurs incapacités. »

Le logement et l'habitat

« Elargir l'action de l'association en diversifiant les réponses à apporter en matière de logements et d'habitat. »

Un **administrateur référent** est nommé pour chaque établissement ou service. Il assure le lien avec le Conseil d'Administration. Il forme un binôme complémentaire avec le Directeur et est un interlocuteur privilégié pour les personnes accompagnées, les familles et les professionnels. Il est membre du Conseil de la Vie Sociale (CVS). Il peut également participer aux réunions du comité de parents, aux festivités et aux réunions avec les professionnels.

Le Comité de parent Rex Meulen/SAJ cherche à venir en aide aux familles, en développant un esprit d'entraide mutuelle par l'institution de permanences, par l'organisation de réunions utiles aux familles, par l'organisation de manifestations diverses.

C. Le suivi de santé et les actions de prévention auprès des personnes vivant en foyer de vie

Au Rex Meulen, nous accompagnons toutes les personnes dans leur projet de santé. Il s'agit de les aider à avancer en âge en bonne santé. Le Projet Personnalisé de chaque personne de plus de 50 ans que nous accompagnons, doit comprendre au moins un objectif santé.

En prenant de l'âge, certaines affections sont plus fréquentes et viennent s'ajouter au handicap (ex : les maladies rhumatologiques, neurologiques, les maladies des yeux et des oreilles).

Pour ce faire, il s'avère essentiel de développer des logiques d'accompagnement permettant aux personnes de mieux appréhender les enjeux en les faisant participer pleinement à leur projet de santé¹⁸.

➤ L'accès aux soins et au suivi de santé : par un service non médicalisé

Cet axe a été travaillé en profondeur par les équipes pendant les 6 années qui viennent de s'écouler. Différents points d'appui ont aidé les équipes à améliorer la situation de départ :

- Des audits internes et les plans d'actions qui s'en sont suivis (exemple : Circuit du médicament, procédure d'aide à la prise de traitement...),
- La formalisation de partenariats par la signature de conventions au niveau établissement (pharmacies) et au niveau associatif (Hôpitaux¹⁹, CPAM²⁰)
- Une nouvelle organisation du travail par la création d'une mission de référent santé,
- La rédaction de procédures et d'outils de traçabilité,
- La création d'une deuxième « infirmerie » sur le Pôle Bien-être du Rex Meulen pour permettre à chaque « Pôle » de disposer d'un espace dédié au suivi de santé

Ces priorités étant quasi stabilisées désormais, il nous faudra tenir compte de l'implication des personnes accompagnées dans leur suivi médical.

Nous avons conventionné avec une deuxième pharmacie pour les traitements longs : mise en place des « Escargots » facilitant l'autonomie de traitements et limitant les erreurs lors de l'aide à la distribution des traitements. En effet, pour les traitements longs, nous faisons dorénavant appel à la pharmacie de Bergues qui distribue les traitements sous blister (le nom de la personne ainsi que le détail des traitements y sont inscrits). Pour les traitements courts, les personnes s'adressent à la pharmacie de Rexpoëde. Ce qui permet de pérenniser l'indépendance dans les démarches de santé pour les personnes.

En 2019, nous avons créé une deuxième infirmerie au Rex Meulen. Le foyer de vie dispose désormais d'une infirmerie dans chaque pôle. Ce qui permet de limiter les va-et-vient entre les 2 pôles et d'aider

¹⁸ Fiche Projet N° 3 – action n°1 page 89

¹⁹ convention générale de coopération avec les hôpitaux du territoire : Centre Hospitalier de Dunkerque, Polyclinique de Grande-Synthe et Hôpital Maritime de Zuydcoote. Cette convention doit permettre d'optimiser entre autre, les conditions d'accueil des personnes et de leurs aidants, notamment dans le service des urgences.

²⁰ La convention signée avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie doit également faciliter les côtés préventifs et administratifs de l'accès aux soins.

à la prise du traitement au rythme des personnes accompagnées. Une réflexion autour de la prise de traitement autonome est en cours.

Nous devons faire évoluer l'auto évaluation et les postures des professionnels d'accompagnement dans la recherche de l'autonomie des personnes²¹.

➤ **Avancée en âge et la prévention santé**

Bien que la moyenne d'âge progresse lentement, **l'écart entre les plus jeunes et les plus âgés se creuse d'année en année**. Pour préparer l'avancée en âge et les projets d'orientation vers un établissement adapté à l'évolution potentielle ou l'apparition des pathologies, des habitants participent à des actions de sensibilisation organisées par le GCMS Pass'âge. Le Groupement de Coopération développe et permet la rencontre d'un réseau de partenaires des secteurs personnes âgées/personnes en situation de handicap.

Les actions de Pass'âge permettent aux personnes qui ont besoin d'être accompagnées de porter leur projet de réorientation, sans peurs ni freins²².

Pour accompagner les habitants et les sensibiliser aux questions de santé, nous pouvons nous appuyer sur les ressources du territoire (Préval, Handident²³, DK Pulse...). Le Rex Meulen saisit l'opportunité des campagnes nationales annuelles (« Mars Bleu », « Octobre Rose », ...), et s'appuie sur les outils les plus accessibles (« Santé BD »,...) pour développer des temps de prévention santé. Les animations sont assurées par les professionnels du foyer ou par des intervenants extérieurs²⁴.

Il pourra s'agir d'action de prévention santé autour des thématiques suivantes :

- Les bienfaits de l'activité physique
- L'équilibre alimentaire
- L'hygiène buccodentaire
- Le dépistage contre le cancer....

➤ **Accompagner et armer les professionnels pour mener des actions de prévention santé**

Soutenu par la coordinatrice Santé de l'association et la dynamique associative menée autour de la prévention santé, le référent santé du Rex Meulen recherche la promotion de la santé par le biais de prestations proposées par les professionnels du Rex Meulen auprès des personnes et de leur environnement:

- Favoriser l'éducation à une nutrition adaptée et équilibrée
- Permettre aux personnes de développer leurs compétences à faire des choix pour leur santé. Exemple : se fixer des objectifs de santé globale réalisables dans un certain laps de temps, comme suivre un programme d'exercice physique.
- Développer les connaissances en santé. Exemple : découvrir les établissements hospitaliers du territoire, par le biais d'une visite avant intervention.

²¹ Fiche Projet N°4 – action n° 3 page 90

²² Fiche Projet N°2 – action n°1 page 88

²³ Consciente de cet enjeu, notre association a signé en 2019 une nouvelle charte d'engagement avec le réseau Handident et des formations de professionnels vont démarrer.

²⁴ Fiche Projet N°3 – action n° 1 page 89

- Développer la capacité à vivre en autonomie avec divers outils et recourir à la pair'aidance. Exemple : livre de recettes en FALC avec ingrédients à acheter soi-même et à réaliser avec un ami.
- Déterminer les préférences des personnes en identifiant les domaines de santé sur lesquels elles souhaitent agir. Exemple : élaborer ses menus équilibrés soi-même.
- Améliorer la capacité à accéder à l'information, à la comprendre, à l'évaluer et à la communiquer ; ceci afin de promouvoir, maintenir et améliorer sa santé dans divers milieux et tout au long de sa vie. Exemple : Ateliers de prévention et d'échange à partir des articles FALC Santé BD

➤ **Aider et armer les professionnels pour accompagner la fin de vie**

Même si cela ne fait pas partie du projet d'un établissement comme le Rex Meulen, ça peut arriver. Nous devons former les professionnels à l'accompagnement à la fin de vie et aux soins palliatifs. Nous pouvons nous appuyer sur le réseau de santé AMAVI. Il est constitué de professionnels de santé libéraux ou hospitaliers (médecins, infirmiers, psychologues...) intervenant au foyer de vie qui ont l'expertise de l'accompagnement en soins palliatifs ou en fin de vie.

D. La formalisation des aspirations et des besoins : le projet personnalisé

Lorsque qu'une personne a un projet, nous cherchons à savoir :

- *Est-ce que c'est un besoin ou une envie ?*
- *Est-ce que vous savez, est ce que vous pouvez, est ce que vous voulez?*

La personne est le « Maître d'ouvrage » et nous sommes ses partenaires tout au long de la démarche d'élaboration du projet personnalisé de la personne, sa participation la plus active possible est recherchée. C'est ce que requiert la directive associative, qui a été mise à jour en février 2019 afin d'y intégrer IMAGO DU. Depuis le Rex Meulen a repris la directive pour actualiser sa procédure prenant en compte la spécificité de l'établissement.

Pour élaborer son Projet Personnalisé (PP), la personne accompagnée s'entretient avec le professionnel référent du PP. Elle reprend ses bilans et l'évaluation de son dernier PP. Ce temps permet de mettre en valeur ses compétences et ses besoins d'accompagnement. La personne met en avant ce qui est important pour elle. Ensemble, les deux protagonistes identifient ce qui peut être accompagné par le Rex Meulen et formalisent les objectifs. Depuis 2019, les PP sont saisis dans le logiciel IMAGO. A ce jour, 60% des PP du Rex Meulen sont inscrits dans le logiciel. L'écriture des prochains PP devrait permettre d'enregistrer l'ensemble des PP dans le logiciel. Une fois le PP écrit, la personne accompagnée par le Rex Meulen convie les personnes qu'elles souhaitent voir lors de la signature officielle de son PP (il peut s'agir d'un membre de la famille, un ami, un partenaire...), un membre de l'équipe de direction, tout comme le référent PP sont présents lors de ce temps de restitution. Si la personne accompagnée bénéficie d'une mesure de protection : **« tutelle à la personne », le représentant légal est systématiquement convié.**

En Juillet 2019, un contrôle PP a été réalisé. Le taux de conformité est de 58% pour les PP non enregistrés sur IMAGO (sur un échantillon de 3 PP contrôlés) et de 80 % sur le logiciel IMAGO (1 PP Contrôlé).

Les axes d'amélioration sont les suivants :

-le premier PP à réaliser dans les 6 mois de l'admission

-La fiche connaissance de la personne est à compléter à l'admission de la personne ;

-Le portrait doit bien reprendre les besoins de la personne

-Les objectifs doivent être déclinés de manière SMART²⁵, il est question d'un engagement, il est donc impératif de commencer par « JE ».

Les PP sont évalués au minimum tous les ans à la demande de la personne accompagnée ou des accompagnants, en présence de la personne et des invités qu'elle souhaite convier. Le Rex Meulen doit encore progresser dans la formalisation et l'écriture des évaluations et bilans dans IMAGO PP, le suivi des objectifs SMART du Projet Personnalisé à l'aide des indicateurs, est aussi un axe de progrès.

Un nouveau PP est réalisé au minimum tous les deux ans. Les nouvelles personnes accompagnées par le Rex Meulen doivent avoir un PP dans les 6 mois qui suivent leur accueil (axe de progrès).

Les personnes accompagnées en accueil temporaire n'ont pas de PP. Les objectifs de l'accueil temporaire sont formalisés dans le contrat de séjour.

E. L'inclusion sociale et solidaire

Le projet inclusif et solidaire du Rex Meulen a vocation à permettre une vie sociale et citoyenne complète pour les personnes accompagnées (loi 2005-102), de donner les moyens aux personnes de participer à la vie citoyenne, par une inclusion aux dispositifs de droit commun, aux organismes publics et privés, aux associations...

Cette vie sociale et citoyenne complète dépasse le simple cadre du partenariat. « *L'inclusion sociale consiste à faire en sorte que tous les enfants et adultes aient les moyens de participer, de manière égale, en tant que membres valorisés, respectés et contribuant à leur communauté et à la société.* »

Cette définition de Niklas LUHMANN donne une compréhension large et à la fois explicite.

Pour approfondir cette notion, il est important de distinguer l'intégration de l'inclusion. La première notion renvoie à l'adaptation des personnes à un système, quant à la seconde, elle renvoie à l'adaptation d'un système aux individus qui le composent, avec toutes leurs singularités. L'anthropologue Charles GARDOU dans son ouvrage « la société inclusive, parlons-en !. »²⁶ met en évidence cet aspect : « *L'objectif de l'intégration est de faire entrer dans un ensemble, d'incorporer à lui... l'adaptation de la personne. Une politique sociale est inclusive lorsqu'elle module son fonctionnement, s'adapte pour offrir, au sein de l'ensemble commun, un « chez soi pour tous ».*

Pour les professionnels du Rex Meulen, il s'agit d'agir sur le contexte, en proposant à la société un fonctionnement incitant l'acceptation de toutes les formes de diversité. Plus concrètement, il s'agit de proposer aux habitants du Rex Meulen les opportunités de rencontres entre citoyens qui s'offrent sur le territoire. Il s'agit de chercher les moyens de sensibiliser nos concitoyens au handicap et cela dès le plus jeune âge. Exemple des temps de sensibilisation lors de la fête de la musique 2019 proposés par les musiciens du Rex Meulen dans les écoles primaires du secteur.

Pour les professionnels, il s'agit aussi d'accompagner les acteurs de la cité et notamment les prestataires de services (coiffeur, boulanger, boucher, caissier de la superette, animateur du centre

²⁵ SMART : Spécifique (un objectif), Mesurable (un indicateur), Atteignable (les étapes à franchir), Réaliste (les moyens matériels, humains, financiers), Temporel (une date)

²⁶ GARDOU C., 2012, « La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule », Connaissances de la diversité, Paris : Erès, 170 p.

social de Rexpoède...) afin de lever les appréhensions, de répondre aux incompréhensions et rassurer en restant à leur disposition.

Cette vision universelle est portée par la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées : « *Autonomie de vie et inclusion dans la société – Les États Parties doivent faire en sorte que les personnes handicapées puissent vivre dans la société d'une manière autonome et y être insérées en jouissant du même accès aux services et aux équipements sociaux.* »²⁷

Ces nouvelles perspectives viennent questionner l'offre standardisée jusqu'alors proposée aux personnes accompagnées en foyer, interroger notre fonctionnement, nos prestations, et ainsi nos pratiques professionnelles dans un contexte socio-économique et juridique en mutation.

F. Le Rex Meulen : un projet d'habitat Inclusif

Le projet d'habitat inclusif du Rex Meulen est une déclinaison de la mission d'accompagnement à l'inclusion sociale et solidaire.

Ce projet recherche le vivre-ensemble comme fondement de sa mixité. Au niveau du territoire, il s'agit d'impulser une dynamique impliquant les acteurs de droit commun.

Pour être inclusif, la collectivité au Rex Meulen doit être fondée sur un lien social permettant de mobiliser des complémentarités, des coopérations, des réciprocitys. La réponse apportée par le Rex Meulen doit permettre d'accompagner les aspirations diverses en faveur d'un habitat inclusif, qu'il soit au sein du foyer de vie ou dans un appartement autonome²⁸.

Le projet d'appartement autonome

Pour 2 personnes qui expriment un désir de « vie en autonomie » dans le village de Rexpoède, une solution d'habitat inclusif est apparue. L'expérimentation d'une transition progressive vers un « appartement autonome » a débuté en octobre 2019. Cette nouvelle perspective crée de l'émulation chez les personnes accompagnées mais demande un réajustement des modes d'accompagnement et le développement de nouvelles prestations pour les professionnels du foyer de vie le Rex Meulen²⁹.

➤ **Les prestations à créer³⁰ au sein du Foyer de vie, pour permettre de répondre aux nouveaux besoins du public désireux de vivre en appartement autonome :**

1. Accompagner à la communication et les relations à autrui dans le parcours d'inclusion,
2. Accompagner à la participation aux activités sociales et de loisirs,
3. Savoir s'inscrire au sein des dispositifs de droit commun (exemple : solliciter un Service d'Aide à Domicile pour les personnes qui en auraient besoin...)
4. Accompagner les proches, les familles, le voisinage et les partenaires dans leur rôle d'aidant

²⁷ Assemblée Générale des Nations Unies, « Convention de Nations Unies relatives aux droits de personnes handicapées » [en ligne]. 13 décembre 2006, [visité le 10.08.2018], disponible sur internet : <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>

²⁸ Fiche Projet N°1 page 86 et 87

²⁹ Fiche Projet N°1 – action N°1 page 86

³⁰ Fiche Projet N°1 – action N°1 page 86

5. Sécuriser le parcours des personnes (allers/retours entre l'habitat inclusif et le Rex Meulen, entre le Rex Meulen et le domicile familial)
6. Accompagner pour prendre des décisions adaptées pour sa sécurité dans son habitat

G. Le Rex Meulen, une mission d'utilité sociale

La réponse inclusive doit être à la fois libératrice et protectrice et ne se situe pas uniquement dans une réponse par l'habitat. Elle est respectueuse des choix individuels dans un cadre collectif qui les reconnaît, les comprend et les prend en compte.

C'est en ce sens que le projet du Rex Meulen a toujours permis de mettre en valeur les personnes dans des situations d'utilité sociale, d'entraide, des situations de valorisation de leur statut de citoyen. Depuis sa création, le Rex Meulen est reconnu à travers ses actions au sein du village, de l'entretien des espaces verts à la participation de l'organisation des actions communales, du centre social ou encore du comité des fêtes de Rexpoëde (Rex Feest, Groen'Feest, Zannekinfeest, le carnaval de Rexpoëde ...).

Le Rex Meulen recherche la valorisation des personnes accompagnées par leur participation à des projets innovants et en les positionnant en tant qu'ambassadeurs de leurs projets, que ce soit auprès des élus locaux, des habitants des communes concernées ou des instances.

Les actions d'utilité sociale menées dans le village ont permis au Rex Meulen d'être reconnu comme le foyer de vie « tremplin ESAT » du territoire. Concernant les projets « tremplin travail », les personnes qui souhaitent s'orienter vers un ESAT, peuvent être accompagnés dans leurs démarches. Lorsqu'elles se sentent prêtes, elles réalisent une MISPE (Mise en situation professionnelle en ESAT) afin de confirmer leur projet de travail en milieu protégé. Afin de proposer des projets d'insertion professionnelle diversifiées, le Rex Meulen développe de nouveaux partenariats autres que ceux développés avec l'ESAT. Par exemple, un partenariat est mis en place avec la mission locale de Hoymille pour des personnes accompagnées âgées de moins de 25 ans, désireuses de réaliser des stages de découverte en milieu professionnel ordinaire.

En outre, nous prévoyons la participation active des ambassadeurs dans le cadre de l'étude de faisabilité de la « Maison des rencontres-Hub de vie » au hameau de Lynck. Participation active également pour l'organisation du Festival Label Guit'art tous les 2 ans, ou encore la co-construction avec le centre social et la mairie de Rexpoede de la « Rex Feest » (événement festif ouvert à tous les citoyens du territoire et qui a lieu chaque année depuis 2018).

Nous avons la volonté de diversifier notre offre d'activités de jour et de faire vivre le projet d'une Maison des rencontres- Hub de Vie au service des villageois de la Communauté de Communes des Hauts de Flandres.

3/ Que fait-on au Rex Meulen ?



Au Rex Meulen, on accompagne 18 adultes vivant en collectivité dans leur logement au foyer de vie ou en appartement.

On accompagne aussi des adultes en situation de handicap lors de séjours d'accueil temporaire.

On accompagne aussi des adultes en situation de handicap en activité de jour.

Les professionnels les aident :

- à préparer leur projet personnalisé.
- à préparer leurs projets au sein du village.

Au Rex Meulen, on lutte contre la maltraitance

La maltraitance est un sujet important.

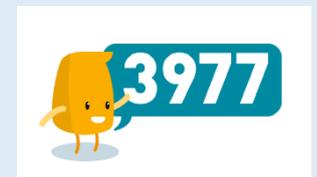
Dans l'établissement, on signale tous les évènements graves qui se produisent.

On informe le Conseil Départemental responsable de l'association.



Tout le monde peut téléphoner au **3977** pour demander de l'aide.

C'est affiché dans l'établissement.



La maltraitance n'est pas autorisée elle est punie par la loi.

La maltraitance c'est :

- faire mal à quelqu'un.
- faire des violences contre une personne.
- frapper, insulter, se moquer, pousser
- voler ou obliger quelqu'un à vous donner ses affaires.
- toucher le corps de quelqu'un qui n'est pas d'accord
- le manque de soins
- ne pas soulager la douleur de quelqu'un.



La maltraitance peut être :

- entre un professionnel et un habitant du Rex Meulen

- entre des habitants du Rex Meulen
- par un établissement qui vous accompagne
- dans votre famille
- par une personne extérieure

Si une personne accompagnée est maltraitée,
Elle doit le dire à un professionnel pour que ça s'arrête.
Elle peut aussi appeler le 3977.

Le directeur donne l'information au procureur de la République.

Le procureur de la République est la personne qui décide pour la justice.

Le Rex Meulen s'engage à protéger les personnes accompagnées et à s'occuper de leur situation.

Lorsque l'on n'est pas satisfait du Rex Meulen, on remplit une fiche de réclamation.

Un professionnel peut aider à remplir la fiche.

La Direction fera une réponse écrite afin d'expliquer ce qu'elle va faire.

- Au Rex Meulen, on est aidé pour vivre en bonne santé

On peut apprendre à faire ce qu'il faut pour rester en bonne santé.

Les professionnels du Rex Meulen et de santé, peuvent aider les personnes accompagnées à bien se soigner.



Les professionnels de santé sont les médecins, les infirmières, le personnel de l'hôpital par exemple.

Au Rex Meulen, les professionnels du réseau Préval peuvent aider les personnes à faire attention à ce qu'elles mangent.



Les professionnels du réseau Handident peuvent aider les personnes à faire attention et soigner leurs dents.



En vieillissant, on est plus fragile.

Au Rex Meulen, on fait très attention à ce que les personnes qui avancent en âges soient en bonne santé.

Les personnes qui avancent en âge sont invitées à faire des dépistages, par exemple.



- Au Rex Meulen, on est aidé pour être plus indépendant

C'est important que chaque personne fasse beaucoup de choses par elle-même.

Il faut d'abord faire le point sur ce qu'elle peut faire seule, et ce qu'elle peut faire avec de l'aide.

Les professionnels vont aider les personnes à faire le point.

Les professionnels vont aider les personnes quand elles en ont besoin.

Ils vont laisser faire seules les personnes quand elles peuvent faire les choses seules.

C'est comme ça que les professionnels vont accompagner les personnes.



Par exemple, les personnes pourront essayer de vivre en appartement autonome.

Vivre en autonomie veut dire, choisir de faire les courses, la cuisine et le ménage et sortir en ville pour participer à des activités sportives ou de loisir.

- Les objectifs de l'accompagnement sont notés dans le Projet Personnalisé.

A votre arrivée au Rex Meulen vous écrivez votre Projet Personnalisé dans les 6 mois maximum.

C'est une obligation de la loi.



Il y a une réunion par an minimum pour parler de votre Projet Personnalisé

Vous faites votre projet personnalisé avec l'éducateur référent de votre projet.

Le projet est écrit avec vous et si vous le souhaitez, vous pouvez inviter d'autres personnes.

Vous expliquez votre Projet Personnalisé à qui vous voulez pendant la réunion de votre projet.

Vous écrivez votre projet tous les deux ans au minimum.

- Le projet personnalisé peut indiquer les projets de sortie du Rex Meulen

C'est important de se préparer pour bien profiter de sa retraite.

Les professionnels peuvent aider les personnes dans la préparation de leur projet de retraite.



- Le Rex Meulen accompagne les personnes dans la société

Les ateliers proposés par le Rex Meulen se déroulent surtout à l'extérieur.

Ça permet de faire des rencontres avec les villageois par exemple.



Les actions proposées par le Rex Meulen permettent surtout de se sentir utile.

Les personnes accompagnées peuvent s'inscrire pour aider à organiser des fêtes dans le village.

Cela permet aux personnes d'imaginer de nouveaux projets comme s'inscrire dans une activité du centre social ou encore vouloir vivre dans un appartement sur Rexpoede.

Un couple qui vivait avant au Rex Meulen, maintenant il vit dans un appartement pas très loin du Rex Meulen, Le couple est accompagné par les professionnel du Rex Meulen.



Par Alicia Baudin, Stéphanie Leprince, Francis Lefever, Philippe Faes et Maxime Labruyere

IV. L'offre de service et son organisation

A. Entrée et admission au Rex Meulen

Le foyer de vie propose différentes modalités d'accompagnement :

- accompagnement dans l'habitat : « hébergement temps complet », « hébergement accueil temporaire », « accompagnement en appartement autonome »
- accompagnement en journée : « accueil de jour », « accueil de jour temporaire »

La liste d'admission du Rex Meulen est commune à l'ensemble des foyers de vie du territoire. La commission de Coordination du Processus d'admission (CPA) est l'instance qui réunit les différents acteurs du secteur dans la coordination de la liste d'attente partagée des foyers de vie sur le territoire de la Flandre Maritime. Une demande d'admission peut donc arriver sur tout ESMS du territoire.

Une demande d'admission est considérée comme **recevable et donc complète à la réception** des 3 incontournables :

- copie de la notification d'orientation valide pour l'ESMS demandé,
- courrier de la personne signé de sa part,
- si mesure de protection en cours : copie de la mesure de protection.

Un courrier de la personne en situation de handicap et/ou de son représentant légal est nécessaire.

La date de réception des incontournables lance le début du processus du traitement de la demande d'admission.

A l'aide d'un courrier type, l'ESMS pilote accuse réception et transmet le dossier de pré admission à remplir. Il demande les pièces complémentaires qui permettront de traiter la demande.

La date de retour des éléments demandés enclenche l'inscription sur la liste d'attente des foyers de vie.

Rôle de l'ESMS pilote : Le pilote est le foyer de vie qui reçoit la première demande d'admission. Il coordonne le parcours d'admission et organise la suite : orientation et mise en lien entre les différents acteurs et partenaires ; visites, etc.

Une fois l'ensemble des éléments administratifs recueillis, le « foyer de vie pilote » programme une rencontre avec la personne en demande d'admission. Ce temps a pour rôle de clarifier les attentes de la personne, de la laisser s'exprimer sur ses souhaits et son projet de parcours de vie, ainsi que lui présenter les différents ESMS les plus à même de l'accompagner. Le cas échéant, le « foyer de vie pilote » oriente la personne vers le(s) foyer(s) de vie puis un (des) stage(s) de découverte peut(vent) être organisé(s) au sein du(des) foyer(s) de vie correspondant aux besoins et attentes de la personne.

A l'issu du(des) stage(s) de découverte, un bilan est réalisé en présence de la personne puis un courrier de relevé de conclusions sur la possible admission lui est adressé. L'information est communiquée aux autres foyers de vie du territoire.

La spécificité du projet du foyer du Rex Meulen étant d'accompagner les personnes qui ont un projet d'orientation vers le travail (ESAT ou autre), pour être accompagner en hébergement continu au Rex

Meulen, il faut avoir un projet tremplin travail³¹. Le projet de « travailler » est par conséquent un critère d'admission pour l'hébergement continu et permanent.

Les critères d'admission du Rex Meulen sont les suivants :

- ne pas avoir de problème de santé nécessitant un service de soins régulier (par exemple : épilepsie non stabilisée ou encore troubles psychiques non équilibrés)
- pour un accompagnement continu et permanent : avoir un projet « tremplin travail »
- pour un accompagnement en accueil temporaire : le projet tremplin travail n'est pas un critère d'admission

Si la personne ne souhaite poursuivre sa demande pour vivre au Rex Meulen ou si le foyer de vie considère qu'il ne peut pas répondre aux besoins de la personne : une information écrite est faite et archivée dans le dossier de la personne.

Si les deux parties conviennent de la possible admission, l'inscription sur la liste d'admission est effective en date du bilan notifiant le relevé de conclusions sur la future admission.

La personne « admissible » est « en attente d'une admission au cas où une place se libère ». L'admission d'une personne respecte l'ordre chronologique de la liste d'admission du Rex Meulen. En cas d'admission dans un des foyers de vie du territoire, l'information est transmise aux autres foyers afin de sortir le nom de la personne de la liste d'attente chronologique. Il en est de même lorsqu'une personne informe de son admission dans un foyer de vie hors territoire

B. Comment est-on accompagné au Rex Meulen?

Le Rex Meulen est composé de 2 bâtiments dont un dédié à l'administration du foyer (4 bureaux et une salle de réunion) et un bâtiment d'hébergement. L'architecture du bâtiment hébergement du Rex Meulen comprend 4 maisons identifiées par des couleurs. Le bâtiment est scindé en 2 parties pour identifier deux projets : le Pôle Bien-être (Maison Bleue et orange = 9 logements) et le Pôle ESAT (Maison Verte et Brique = 9 logements). Sur chaque Pôle, on retrouve dans une architecture similaire : 2 salons et salles à manger, 2 salles de bains (une disposant d'une douche et une disposant d'une baignoire), 1 cuisine, 1 lingerie et 1 infirmerie.



INFIRMERIE



SALLE D'APPRENTISSAGE



Le site du Rex Meulen est composé d'un parking privé et des 4 chalets dédiés aux vestiaires des personnes accompagnées, au rangement du matériel de l'atelier « apprentissage espace vert » et des outils et au stockage de matériels divers.



LE CHALET VESTIAIRE



CHALET A OUTILS



CHALET ESPACE VERT

³¹ Fiche Projet N°1 – action N°2 page 86

Habiter au Rex Meulen :

Le Rex Meulen offre une possibilité d'habitat permanent dans un logement. Par principe, l'ameublement est assuré par la personne dans la mesure de ses possibilités financières et de la place dans la chambre.

Les habitants vivent chez eux et entretiennent leurs effets personnels (ex : linge) et leur logement (chambre et maison). Si besoin, ils peuvent être accompagnés par les professionnels.

En fonction de leurs projets, les capacités des habitants à entretenir leur linge, à se faire à manger, à nettoyer leur chambre, à s'organiser pour l'entretien de leurs espaces communs sont évaluées régulièrement Les professionnels du Rex Meulen ont pour mission d'accompagner les habitants à hauteur de leurs besoins, ni plus, ni moins, dans une logique d'accompagnement sur-mesure.

Auparavant, les 4 maisons représentaient un niveau de préparation vers l'entrée à l'ESAT. Le niveau variait des personnes qui montraient des capacités émergentes pour le projet « tremplin ESAT », maisons bleue et orange, puis celles dont le potentiel d'intégration à l'ESAT semblait se confirmer, maisons verte et brique. Au fil des années, le projet d'apprentissage au Rex Meulen a laissé de la place à l'autonomie et l'indépendance pour vivre dans son logement. Les 4 maisons du Rex Meulen n'étaient plus des lieux publics et le début de l'accompagnement « sur-mesure » allait impliquer la fin de « l'omniprésence » des professionnels dans les maisons. Ainsi, en 2019, le bureau des professionnels a été déplacé dans le bâtiment administratif. Les habitants ont fait valoir leur niveau de satisfaction lors des temps d'expression (en réunion hebdomadaire et en CVS).

Un travail est réalisé afin que les habitants puissent apprendre à solliciter les professionnels lorsque le besoin s'en fait ressentir. Par le biais d'un questionnaire invitant à la réflexion et permettant à l'habitant de trouver lui-même la réponse à son problème, nous favorisons ainsi la montée en compétences des habitants dans leur autonomie du quotidien.

Aujourd'hui, nous partons du principe que la personne peut tout réaliser par elle-même, l'équipe ou l'établissement, n'intervenant que pour pallier les besoins spécifiques et individualisés repérés avec la personne.³²

Etre accompagné par le Rex Meulen sans y habiter :

1 chambre du Pôle ESAT n'est pas occupée par un habitant de manière permanente. En effet, **le Rex Meulen offre une possibilité de séjours d'accueil temporaire (AT)**. L'ameublement est réalisé par le foyer de vie. En 2019, nous avons accompagné plus de 10 personnes en AT. En France, en moyenne, une chambre d'accueil temporaire représente 4 à 5 personnes³³. Face à la demande grandissante des personnes désireuses d'être accompagnées en AT au Rex Meulen, nous avons le projet d'ouvrir une deuxième chambre d'accueil temporaire.³⁴

En réponse à l'évolution des aspirations des personnes que nous accompagnons, **le Rex Meulen offre une possibilité d'accompagnement en « appartement autonome »**. Ce dispositif « tremplin » permet aux personnes d'expérimenter la vie en appartement sur le village de Rexpoede. Les habitants en

³² Fiche Projet N°4 – action N°3 page 90

³³ Considérant la notification administrative MDPH autorisant 90 jours d'AT/an. Une chambre individuelle peut accueillir 4 personnes disposant de 3 mois d'AT sur 12 mois.

³⁴ Fiche Projet N°1 – action N°5 page 87

colocation louent leur propre appartement et sont accompagnés par l'équipe du Rex Meulen à proximité.

Les habitants de l'appartement autonome payent l'intégralité de leurs charges (loyer, énergie, achats alimentaires et divers, impôts...) et bénéficient de l'accompagnement du Rex Meulen sans payer de contribution. Une chambre dédiée à l'habitant de l'appartement autonome reste vacante au Rex Meulen et permet à la personne de passer des nuitées au Rex Meulen si le besoin s'en fait ressentir. Nous avons la volonté de faire évoluer cette offre afin de permettre à davantage de personnes d'expérimenter la vie en dehors de l'institution.³⁵

Le Rex Meulen offre une possibilité d'accompagnement en « service d'accueil de jour ». En 2020, la fusion des agréments SAJ du Rex Meulen et SAJ Marc Anglade a permis de créer un SAJ commun appelé **Service d'accompagnement à l'autonomie**. Ainsi, le SAJ de Rexpoede du Rex Meulen et les SAJ Marc Anglade (Grande-Synthe, Tétéghem et Loon Plage) accompagnent 66 personnes en journée. La particularité des ateliers d'apprentissage en environnement rural du Rex Meulen permet à des personnes de bénéficier d'un accompagnement en journée de disposer d'une nouvelle offre d'accompagnement et d'entrevoir de nouvelles perspectives.

C. Les chantiers à venir

L'évolution du projet et la vétusté de certains espaces ont nécessité des travaux de réfection et d'adaptation aux projets des Pôles, notamment en ce qui concerne l'aménagement des lingerie et des infirmeries dans chaque Pôle. Ces travaux se sont déroulés en plusieurs étapes prévues dans le Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) 2014 – 2018.

Le PPI 2019 – 2024 prévoyait entre autres, la réfection des salles de bains à neuf, dont l'aménagement date de la création du foyer en 2004. En 2019, les habitants de chaque maison ont choisi le carrelage sol et mural ainsi que l'ameublement de leur nouvelle salle de bain.

Des travaux vont démarrer en 2021 sur le préau du site (accolé au bâtiment administratif) : la fermeture et l'isolation du préau, permettant de créer une extension. Cet espace sera dédié au service d'accompagnement à l'autonomie (accueil de jour) et aux ateliers d'apprentissage espaces verts. En effet, le foyer de vie ne dispose pas d'espace dédié aux ateliers SAJ. Actuellement les ateliers sont soit réalisés en extérieur (exemple : la serre communale, le jardin partagé...), soit réalisés dans les maisons (exemple : atelier de relaxation, atelier cognitif...). Aussi, nous souhaitons permettre aux personnes accompagnées de bénéficier d'espaces couverts dédiés aux activités de jour. Alors qu'une solution se profile pour l'atelier espaces verts, nous étudions avec les services de la commune et du centre social, la possibilité de bénéficier de salle communale pour la réalisation de nos activités et ateliers de jour. Nous avons soumis l'idée de partager des activités avec les adhérents du centre social dans leurs locaux, de bénéficier d'une salle pour les activités spécifiques (tel que l'atelier cognitif), de diversifier les actions d'utilité sociale sur la commune, nous étudions la possibilité de mener des actions dans le cadre de l'atelier d'apprentissage MHL (Maintenance et Hygiène de locaux) au sein des locaux communaux (école, médiathèque,) à l'instar des services proposés par l'atelier espaces verts depuis 2004.

³⁵ Fiche Projet N°1 – action N°1 page 86

D. Un accompagnement du quotidien

L'équipe propose, en fonction des besoins, un accompagnement dans tous les actes de la vie quotidienne dont l'accompagnement du suivi santé.

L'organisation mise en place au cours des premières années a consisté à sécuriser l'aide à la prise du traitement. La référente santé accompagne les personnes dans le suivi des traitements longue durée en lien avec les médecins traitants et la pharmacie pour les renouvellements de traitements. Les traitements longs sont mis sous sachets par la pharmacie de Bergues qui fournit le Rex Meulen chaque vendredi. Le suivi global de la santé des personnes relève de la responsabilité de l'ensemble des professionnels. L'organisation actuelle laisse peu de place à l'autonomie de la personne et ne lui permet pas suffisamment de participer à son projet de santé. La référente santé du Rex Meulen a donc commencé à remettre en question cette façon de faire systématique et étudie l'individualisation de l'aide à la prise des traitements des personnes, par exemple³⁶.

Les professionnels proposent aux personnes des ateliers d'apprentissage et des activités valorisantes et adaptées à leurs projets. Elles sont orientées vers le village depuis le lancement de la démarche de partenariat avec le centre social « la passerelle » de Rexpoede. Les personnes sont invitées à s'inscrire dans des activités de droit commun. Un travail important de consolidation des liens avec les partenaires est mené. En effet, si l'accès aux activités de droit commun est une réussite, le suivi à distance, le bilan et parfois l'ajustement des modalités de participations des personnes que nous accompagnons relèvent des nouvelles missions des professionnels du Rex Meulen.

Concernant les vacances, les personnes peuvent partir en séjour de vacances quand elles le souhaitent. Elles peuvent être aidées pour le montage des dossiers d'inscription. Elles financent elles-mêmes leur séjour.

Une journée type au Rex Meulen :

Le rythme des journées varie d'un habitant à un autre, d'un Pôle à un autre, d'une modalité d'accompagnement à une autre (hébergement/SAJ).

Les modalités d'accompagnement sont précisées sur le contrat de séjour et les règles qui les encadrent sont reprises dans le règlement de fonctionnement.

Pour accompagner les personnes, les professionnels se réfèrent aux procédures d'attitudes communes³⁷ qui diffèrent d'un Pôle à un autre et aux plans d'accompagnement personnalisés qui diffèrent d'une personne à une autre.

Au Rex Meulen, les personnes accompagnées ont des droits et nous les respectons.

La liberté d'aller et venir, le respect de la vie privée, de l'intimité, la liberté d'avoir des relations sexuelles, le respect des croyances et des pratiques religieuses... Chaque situation est prise au cas par cas. Un échange peut être engagé afin de s'assurer de la compatibilité du nouveau projet par rapport au collectif. Par exemple, un habitant souhaite avoir un animal de compagnie, nous échangeons sur ce que ça implique en terme d'accompagnement, d'entretien, de coût... Ensuite, nous invitons la personne

³⁶ Fiche projet n°3 page 89

³⁷ Procédures d'attitudes communes en annexe

à solliciter l'avis de ses colocataires (vivant dans la même maison). Si tous les indicateurs sont en faveur du projet, la personne peut avoir un animal de compagnie au Rex Meulen.

Autre exemple, deux personnes souhaitent dormir ensemble. Elles se disent amoureuses et veulent avoir des rapports sexuels. Dans un premier temps, nous nous assurons du consentement mutuel (nous pouvons nous appuyer sur un tiers, un psychologue libéral par exemple). Ensuite, nous donnons toutes les informations nécessaires au nouveau couple (nous nous appuyons par exemple sur l'expertise du planning familial).

Si le principe est posé de cette façon en théorie, en pratique pour les professionnels, il n'est pas toujours simple de l'appliquer de cette manière. Il est toujours tentant de donner son point de vue, sa propre vérité, lorsqu'une personne évoque un nouveau projet. L'enjeu pour les années à venir est de continuer à favoriser les échanges entre professionnels : de proposer des temps d'analyse de pratique, de continuer de proposer des temps de transmissions entre chaque changement de poste, de mettre en place des formations sur les principes d'accompagnement....

L'absence de service hôtelier :

Le projet du Rex Meulen est celui de l'apprentissage de l'autonomie et de l'indépendance. Le Rex Meulen ne dispose ni de cuisinier, ni de lingère, ni de service de ménage. Ce sont par conséquent, les habitants qui préparent leurs repas et entretiennent leur linge et leur logement. Ils sont accompagnés, si besoin, par les professionnels du Rex Meulen. Pour des raisons d'organisation et pour aider à la participation des ateliers, 4 repas par semaine sont fournis par un prestataire de service (les mardis et les jeudis).

La problématique de la mobilité :

Le Rex Meulen offre un soutien aux apprentissages pour les déplacements autonomes. L'offre sur le village de Rexpoede ne rencontre pas d'obstacle majeur. Cependant, une part importante des commerces et services ainsi que les partenaires institutionnels (comme les ESAT du Dunkerquois) se situe en dehors du village.

1 ligne de transport en commun « Arc en ciel » dessert le village de Rexpoede :

La ligne 102 Rexpoede- Hoymille – Bergues – Dunkerque Centre – Malo Plage avec 3 passages au matin et 1 en début d'après-midi en semaine ouvrée + 1 passage le matin le dimanche

La ligne 102 Malo – Dunkerque – Bergues – Hoymille – Rexpoede avec 1 passage au matin, 1 au midi et 3 en fin d'après-midi en semaine ouvrée + 1 passage en fin d'après-midi le dimanche

Si pour le moment, la Communauté de Communes n'envisage pas de compléter l'offre de mobilité sur la CCHF, le foyer de vie étudie des appels à projet pour répondre aux besoins de transport. Actuellement, le Rex Meulen et le service Personnes Agées de l'APAHM à Hoymille étudient la création d'un service de mobilité dans le cadre du projet « Hub de vie la maison des rencontres ».

Néanmoins pour les besoins individuels des personnes accompagnées par le Rex Meulen qui souhaitent se vêtir, se rendre chez un médecin spécialiste, avoir des loisirs en dehors de Rexpoede ou réaliser un stage à l'ESAT, l'offre de transport en commun n'est pas suffisante. Le Rex Meulen assure donc des transports réguliers pour les personnes. Les transports réguliers concernent : les courses

hebdomadaires en supermarché (la superette de Rexpoede ne propose qu'une gamme réduite de produits) et les rendez-vous médicaux chez les spécialistes du Dunkerquois.

Par conséquent, si le village de Rexpoede reste un environnement favorable pour l'intégration des personnes accompagnées par le Rex Meulen, son éloignement des services, commerces et certains partenaires, limitent les possibilités de déplacements autonomes et indépendants.

La mobilité est par conséquent un enjeu majeur pour les prochaines années et fera l'objet d'un plan d'action.³⁸

Les ateliers et activités proposées par les professionnels du Rex Meulen:

Le Rex Meulen est reconnu sur le territoire pour ses ateliers d'apprentissage Espace Vert. Depuis quelques années, le Rex Meulen cherche à diversifier ses ateliers d'apprentissage. L'atelier MHL dans le Rex Meulen a été créé pour les habitants du Pôle ESAT. Aujourd'hui, nous étudions de nouveaux lieux d'apprentissage pour l'atelier MHL (espaces collectifs de la commune de Rexpoede par exemple) et nous cherchons toujours à diversifier nos ateliers.

L'avancée en âge de certains habitants, associée au renoncement d'un projet « ESAT » ont permis de créer le Pôle Bien-être au Rex Meulen. Pour accompagner ce nouveau projet, les professionnels ont construit des activités en réponse à l'évolution des besoins des habitants.

Les activités proposées au pôle Bien-être :

- Activités aquatiques (piscine, balnéo)
- Activités physiques (marche, musculation sans poids, étirements, sport en salle)
- Activités cognitives (jeux de mémoire, de recherche)
- Activités sur le thème de la vie affective et de la sexualité (jeu de société KESKESEX)
- Activité pâtisserie
- Activités jardinage (serre, rempotage, arrosage...)
- Activité médiation animale

Il est constaté depuis la création du pôle Bien-être que l'assiduité à participer (pour les personnes accompagnées) ou à animer (pour les professionnels) les activités, n'est pas toujours régulière. Les impondérables liés aux rendez-vous individuels de santé des habitants ou l'absence non programmée d'un professionnel qui impactent le nombre d'accompagnants peut être une raison. Le manque de sens et de but pour certaines activités pourrait être une autre raison (activités manuelles par exemple). Il manque de lieu dédié (la salle de réunion du bâtiment administratif est mise à disposition, mais elle est parfois occupée ou manque d'outils), les activités se déroulent par conséquent dans les maisons.

Nous prévoyons l'aménagement du préau à côté du bâtiment administratif afin de permettre un espace dédié aux activités du Pôle Bien-être. Cet espace sera partagé avec les personnes du SAJ Rex Meulen qui l'utiliseront notamment pour prendre leur repas du midi (aujourd'hui les personnes du SAJ Rex Meulen prennent leur repas en salle de réunion du bâtiment administratif).

³⁸ Fiche projet n°1 action n°3 page 86

Les vacances

Les habitants et personnes accompagnées au SAJ Rex Meulen disposent de 30 jours d'absences autorisées par le Conseil Départemental.

Des habitants passent des week-end réguliers en famille. Il faut préciser que les séjours de moins de 72 heures ne sont pas décomptés.

Les jours d'absences autorisées sont pris pour passer des séjours (de + de 72h) en famille ou partir en séjour vacances. Si des personnes le souhaitent, le Rex Meulen peut les aider à trouver l'organisme de séjour et la destination de vacances.

L'accompagnement sur le « temps libre » et les loisirs

Les habitants peuvent bénéficier d'un soutien d'un professionnel pendant leur « temps libre ». Le « temps libre » se situe en dehors des ateliers et activités hebdomadaires animées par les professionnels du Rex Meulen. Par exemple, le week-end, les habitants qui souhaitent sortir sur le Dunkerquois pour leurs loisirs peuvent solliciter un accompagnement d'un professionnel.

Pendant la période estivale, le Rex Meulen invite les habitants qui ne partent pas en séjour (vacances ou famille) à réfléchir sur des sorties de loisir. Des réunions sont animées par les professionnels du Rex Meulen (en mai et juin) et une programmation est réalisée avec les habitants sur les mois de juillet et août.

E. La démarche d'amélioration continue et les rapports d'évaluation interne et externe

La démarche d'amélioration continue de la qualité du Rex Meulen cherche l'implication de tous les acteurs. Au Rex Meulen, nous nous appuyons sur 14 processus animés par 14 pilotes et soutenus par la correspondante qualité, la Direction du Rex Meulen et le service Qualité Sécurité Environnement de l'association.

Les 14 processus du Rex Meulen sont les suivants : Admission, Direction, Amélioration continue, Educatif, Hébergement, Projets Personnalisés, Ressources financières, Ressources humaines, Ressources techniques, Restauration, Soins, Sortie et orientation, Système d'information et transport.

Le correspondant qualité et la Direction se rencontrent régulièrement afin d'étudier l'évolution de la Démarche Qualité sur le Rex Meulen. Lors de ces rencontres, nous étudions l'évolution de l'évaluation interne, des plans d'actions, ainsi que les moyens à déployer (par exemple : temps de travail dédiés à la Démarche Qualité pour les pilotes de processus, enquêtes de satisfaction à réaliser, procédure à écrire et à communiquer,..). Une communication des plans d'actions à mettre en œuvre et des nouvelles procédures est réalisée à chaque réunion d'équipe.

La première évaluation interne (menée dans le cadre de la démarche d'amélioration continue) mise en œuvre par le binôme Correspondant qualité / Direction, avec le soutien de la Direction Qualité, Sécurité, Environnement a vu son échéance arriver en 2018 Les données récoltées au cours des années 2013 – 2019, ont permis de dégager des plans d'actions et de rédiger le rapport d'évaluation interne de l'établissement.

La nouvelle démarche d'évaluation interne a été lancée et nous bénéficions depuis 2018 d'un nouveau support simplifié, qui a fait passer d'une organisation du référentiel associatif en 566 questions à un système décliné en 81 fiches, chaque fiche faisant l'objet de plusieurs questions, de vérifications à réaliser et d'indicateurs à mesurer. Les questions s'adressent aussi bien aux personnes que nous accompagnons, qu'aux parents, aux partenaires ou encore aux professionnels (les 4 P).

En 2020, le cabinet Stratelys a réalisé l'évaluation externe du foyer de vie. La démarche de diagnostic a été initiée par 2 évaluateuses qui ont étudié les documents du foyer et rencontré des représentants des 4 P. Le rapport d'évaluation externe a été restitué lors du premier semestre 2020 et fait le constat d'un projet novateur qui continue d'évoluer pour répondre aux aspirations et besoins des habitants. Les points de progression mentionnés dans le rapport d'évaluation externe font l'objet de plans d'actions.

Les plans d'actions sont référencés et leur progression est suivie, grâce au logiciel fusion dans lequel nous rentrons chacun des plans d'actions qui suivent les audits et contrôles, le Projet Associatif Global, le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), la démarche d'amélioration continue ... et les plans d'actions qui émaneront de ce nouveau projet d'établissement.

Comme évoqué dans la lettre d'engagement du Directeur, nous avons pour ambition de mettre en place des COSUI (Comité de Suivi de la démarche d'évaluation interne). Ce Comité de suivi se réunira 2 à 3 fois par an et réunira les pilotes de processus ainsi que des habitants volontaires pour s'inscrire dans la démarche.

F. Des évolutions en perspective

Diversifier l'offre

Le défi de l'habitat inclusif et l'évolution des politiques publiques en faveur de l'individualisation de l'accompagnement ont permis de faire évoluer l'offre vers un accompagnement sur-mesure. L'évolution a débuté avec des projets récents, innovants ou encore à l'aune d'une création : avec le projet appartements autonomes (créé en 2019), le SAJ service d'accompagnement à l'autonomie Marc Anglade/ Rex Meulen (2020), l'accueil temporaire (2019), la future création du Hub de vie-la Maison des rencontres (prévu en 2021), et la perspective de nouveaux projets Européens.

Assouplir l'offre pour fluidifier les parcours

« la réforme engagée par le décret n° 2017 – 982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des ESMS accompagnant les personnes handicapées ou malades chroniques, met en œuvre une démarche de simplification et d'assouplissement du régime d'autorisation. Cette simplification de la nomenclature a vocation à offrir une souplesse administrative propice à l'individualisation des parcours »³⁹. Une démarche pilotée par le Conseil Départemental du Nord est engagée avec les acteurs du territoire dans le cadre des nouveaux CPOM, l'idée étant d'identifier des besoins de territoire pour optimiser, coordonner et assouplir l'offre du territoire. Nous nous appuyons sur cette souplesse administrative pour répondre au plus près des aspirations et besoins de personnes. En 2019, l'expérimentation du

³⁹ Guide pour l'application de la nomenclature des ESMS accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques – DGCS janvier 2018

Décret de Décloisonnement sur le territoire du Dunkerquois, a permis de faire évoluer l'offre des ESMS à la lumière de l'évolution des aspirations, des potentiels et des besoins d'accompagnement des personnes.

Pour le foyer de vie, cela permet d'entrevoir l'accompagnement des personnes dans leur appartement autonome sans avoir à solliciter de dotation supplémentaire. Ainsi, l'évolution à « moyens constants » demande de s'appuyer sur les ressources internes, de repenser les prestations du foyer de vie et d'accompagner les équipes dans cette mutation d'activité.

Financièrement, cette opération n'est pas totalement « blanche ». L'évolution des personnes en appartement autonome entrainerait une baisse des recettes pour le foyer de vie (contribution et APL). Cependant, l'autorité de tarification semblant favorable aux projets de décloisonnement, des négociations pour la reprise de ces recettes en atténuation devraient être envisageables

Des budgets en baisse

L'évolutions des nouvelles logiques d'accompagnement arrivent à un moment où les moyens financiers octroyés par les organismes de tarification et de contrôle ont commencé à baisser.

Ces 5 dernières années, sur notre territoire, le Conseil Départemental a diminué les Dotations Globales, ce fut une première historique. Alors, pour notre association et ses ESMS, l'impact des « - 7% » réparti sur 3 ans, fut sans précédent et a amené des mesures exceptionnelles et rapides dans un esprit d'efficacité. Depuis, les termes « reconduction à moyen constant » sont systématiquement repris par notre autorité de tarification et depuis notre taux Directeur est reconduit à 0%.

En parallèle, le projet de réforme de la tarification⁴⁰ (SERAFIN-PH) devrait aboutir à horizon 2022. Il viendra fortement complexifier l'organisation et pourrait aboutir à des contraintes administratives nouvelles pour les personnels. Des coûts supplémentaires apparaîtraient par ailleurs (système d'information, personnel dédié), sans garantie d'être couverts par le Conseil Départemental. Le seul intérêt de cette réforme serait d'optimiser, de mieux répartir les dépenses publiques et de permettre aux établissements qui génèrent plus d'activité de voir leur budget augmenter. A l'inverse, l'ESMS qui n'arriverait pas à atteindre un niveau d'activité satisfaisant au regard du tarificateur verrait son budget impacté.

La loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, dite loi santé, comporte plusieurs mesures en matière d'autorisation et de régulation à travers son article 61. Ce dernier vise notamment à accélérer la dynamique des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour le secteur social médico-social. Notre association est d'ores et déjà en CPOM.

La mutualisation des budgets sur le secteur Habitat Vie Social (HVS) de notre association, permet une certaine souplesse dans l'affectation des excédents, même s'ils se font de plus en plus rares ces dernières années. Lors de comité de suivi HVS⁴¹ des Papillons Blancs de Dunkerque, la mutualisation au sein du secteur se réduit à atténuer un résultat déficitaire des ESMS sous l'autorité du Conseil

⁴⁰ Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2016 (entrée en vigueur au 1er janvier 2017)

⁴¹ Les comités de suivi par secteur dédiés au fonctionnement des ESMS. Les missions des commissions sont définies par le Conseil d'administration, ces comités sont des lieux d'aide à la décision, de concertation et de propositions. Elles sont permanentes et rendent compte au Conseil d'Administration

Départemental. Le décloisonnement des budgets permet de présenter des projets communs au sein du secteur HVS, de valoriser la recherche de mutualisation de moyens dans une logique de parcours pour les personnes et d'efficience sur le territoire. Par exemple, une enveloppe allouée par l'autorité de tarification dans le cadre du CPOM peut alors être redéployée entre les ESMS concernés par un projet commun.

L'Association a remis profondément en question sa politique d'achats, ce qui a permis à tous les établissements de faire dans un premier temps des économies. Parallèlement, l'évolution des logiques d'accompagnement et les projets de diversification de l'offre vers des solutions plus inclusives, ont pris un coup d'accélération.

Pour ce qui concerne l'année 2020, les budgets sont maintenus, avec un taux d'évolution de 0%.

La rigueur budgétaire et la maîtrise des dépenses devraient être de mise pour les prochains CPOM.

Vient s'ajouter à cela, la perspective de la réforme de la tarification SERAFIN PH. L'établissement a participé avec succès à l'enquête nationale des coûts et l'expérimentation de sa nomenclature en 2018-2019. En 2018, lors de la mise en application du modèle orienté sur la logique de Prestations en réponse à des Besoins pré-évalués, les professionnels se sont tous investis et ont abordé la réponse sous la forme de prestations en réponse au parcours de la Personne.

A ce jour, le financement du Rex Meulen repose sur des crédits alloués par le Conseil Départemental du Nord négociés lors des commissions nommées « dialogue de gestion ». Le système de dotations exprimé en prix de journées est considéré comme inéquitable entre les ESMS et sans réel lien avec le niveau d'autonomie et d'indépendance des personnes accompagnées. SERAFIN PH a pour ambition de refonder le financement sur l'objectivation et la liaison entre les besoins des personnes qui sont accompagnées et les prestations qui leur sont apportées.

Bien qu'elle reste une grande inconnue et par là même un point de vigilance, cette réforme peut être considérée comme une opportunité pour favoriser l'évolution des réponses proposées par les ESMS vers des réponses plus souples dans le temps, s'ajustant mieux aux besoins et aspirations des personnes concernées. D'autre part, elle doit faciliter les parcours, le recours à différentes modalités d'accompagnement et de soins, simultanément ou successivement. Le Rex Meulen a initié cette démarche expérimentale et reste partie prenante dans le dispositif participant ainsi activement au groupes de travail nationaux SERAFIN-PH.

Les ressources économiques du foyer de vie le Rex Meulen

Le budget de fonctionnement

Lors de l'élaboration des Budgets Prévisionnels (BP), les besoins ont été évalués en tenant compte du Compte Administratif (CAAd) et des situations intermédiaires réalisées avant le BP.

L'analyse entre le résultat prévisionnel et le résultat administratif permet d'identifier au travers des différents groupes la poursuite des efforts de rigueurs budgétaires (initiée depuis 2015).

	<i>CAAd 2017</i>	<i>CAAd 2018</i>	<i>CAAd 2019</i>
Total Produits	983 000	1 018 000	971 000
Total Charges	1 025 000	978 000	963 000
résultat exercice	- 42 000	+ 40 000	+ 8000

Le foyer du Rex Meulen présente un déficit structurel de 24 000 euros qui est compensé chaque année par des recettes non pérennes. Il s'agit par exemple, de dotations provenant d'appels à projets ou l'optimisation des Ressources humaines voire l'optimisation de certaines charges (exemple : les achats de matériel).

Depuis 3 ans, on remarque un effort de gestion de 62 000 euros sur les charges. La variable des Produits et l'année exceptionnelle réalisée en 2018 correspond aux dotations reçues exceptionnellement. Par exemple : la dotation reçue dans le cadre d'un projet Européen sur le thème de la vie affective et la sexualité « love life ».

L'enjeu financier du Rex Meulen

Le budget structurel du foyer de vie demande le maintien du projet économique mené depuis ces dernières années. L'enjeu pour les prochaines années sera donc le maintien à l'équilibre budgétaire : maîtrise des dépenses et recherche de nouveaux financements. Il s'agira également de s'adapter au défi du projet de réforme de la tarification dont les contours restent encore flous au moment où nous écrivons ce projet.

Par ailleurs, nous aurons également pour objectif la mise en valeur (avec une certaine modestie) de notre impact social sur les personnes accompagnées par les professionnels, familles, bénévoles, mais aussi sur les villageois de Rexpoede.... et nous pourrons démontrer notre plus-value sur la société française.

L'institution sociale et médico-sociale est la richesse de notre société. Elle ne doit pas être considérée comme un fardeau (financier) mais bel et bien comme le « joyau » de notre république.

4 / Quels sont les services rendus au Rex Meulen ?



- Les 2 Pôles du Rex Meulen

18 personnes peuvent vivre au Rex Meulen.

Le Rex Meulen est composé en Pôles.

Un Pôle ESAT composé de 2 chambres individuelles au rez-de-chaussée et de 7 chambres individuelles au premier étage.

Un Pôle bien être composé de 2 chambres individuelles au rez-de-chaussée et de 7 chambres individuelles au premier étage.

Les chambres du rez-de-chaussée comprennent une salle de bain individuelle.

Alors que les chambres du premier étage ont deux salles de bain collectives par pôle.

- Comment se passe l'accompagnement au Rex Meulen ?

On peut faire un séjour d'accueil temporaire avant de décider de vivre ou d'être accompagné par le Rex Meulen.

Avec l'accueil temporaire, une personne peut venir en journée au Rex Meulen et dormir chez elle le soir.

Une personne peut venir dormir plusieurs nuits au Rex Meulen puis rentrer chez elle.

Des personnes peuvent décider de vivre en appartement autonome, elles peuvent louer leur propre appartement ensemble sur Rexpoede, et être accompagnées par le Rex Meulen.

Au foyer de vie, chaque personne a sa chambre. Si deux personnes veulent vivre et dormir ensemble, c'est possible.

Les habitants achètent leurs meubles pour aménager leur logement. Les personnes qui dorment quelques nuits en accueil temporaire au Rex Meulen n'ont pas de meubles à acheter. La chambre qu'ils occupent est déjà meublée.



Les professionnels encouragent les personnes à faire ce qu'elles savent ou souhaitent faire.

Les professionnels les aident à réfléchir sur ce qu'elles connaissent, sur ce qu'elles peuvent faire, seules, avec des proches, ou encore avec l'aide d'un professionnel.

Les personnes sont aidées quand elles ne peuvent pas faire les choses seules ou quand elles veulent apprendre à faire les choses seules.

Quand une personne habite un appartement autonome, c'est qu'elle est capable de faire beaucoup de choses par elle-même, ou de demander aux professionnels de faire les choses pour elle.

Au Rex Meulen on accompagne les personnes dans leurs projets :

- pour vivre dans sa maison ou son appartement
- pour participer à des activités
- pour participer à des ateliers d'apprentissage
- pour rechercher un stage ou un travail...

Il va y avoir des travaux au Rex Meulen.

On va construire une salle à la place du préau pour les activités du Pôle bien-être et pour les repas du midi de l'atelier espaces verts



- Comment se passe la vie au Rex Meulen ?

Les habitants font leurs repas, leur ménage, leur lessive. Ils sont aidés par les professionnels si besoin.



- Comment on accompagne le projet de santé des personnes ?

La santé tient une place importante au Rex Meulen.

Les professionnels aident les personnes qui ont besoin à se soigner.



Les professionnels aident les personnes à rester en bonne santé.
Des réunions d'informations sont proposées aux personnes accompagnées pour faire des choix pour sa santé.

- Comment sont organisées les activités et ateliers ?

Les personnes peuvent participer aux activités ou ateliers d'apprentissage proposés par le Rex Meulen en fonction de leur projet.

Par exemple, les habitants du Pôle ESAT participent aux ateliers d'apprentissage du lundi au vendredi.

Les personnes peuvent s'inscrire aux activités du centre social.

Les personnes peuvent partir en vacances avec un organisme adapté.

- Un exemple de journée au Rex Meulen : la journée peut se passer comme cela :

Le lever et la toilette se font généralement, avant 9h30
(du lundi au vendredi)



Le petit déjeuner est généralement de 7h à 9h30
dans chaque maison



Le matin, les ateliers d'apprentissages sont de 8h45 à 12h

Les activités de loisirs sont de 9h30 à 12h

Le déjeuner se prend à partir de 12h



L'après-midi, les ateliers et les activités de loisirs sont de 14h à 16h30

Le dîner se prend à partir de 19h00

Le week-end il n'y a pas d'horaire défini.

Les habitants adaptent leurs repas en fonction de l'heure à laquelle ils se lèvent.

Il n'y a pas d'atelier d'apprentissage,

Ils choisissent comment ils veulent occuper leur temps.

Si besoin, les éducateurs peuvent les aider à organiser leur week-end

et les accompagner si besoins, lors de sorties de loisirs, pour faire des achats, pour se balader...

Pour demander un accompagnement auprès des professionnels, les habitants utilisent le téléphone de leur maison pour les appeler dans leur bureau.



Sur les temps libres, l'accompagnement se fait à distance.

Les éducateurs sont dans leur bureau avant 9h, entre 12h et 14h et après 17h en semaine et toute la journée le week end.

Ils peuvent accompagner depuis leur téléphone ou se déplacer dans la maison si besoin.

- Comment on améliore la qualité des services rendus ?

Dans l'établissement, il y a un professionnel qui travaille avec le directeur pour que la qualité des services rendus soit toujours meilleure.



La qualité c'est toujours chercher à faire mieux les choses.

- Changer la manière de proposer les services

Vivre au foyer de vie le Rex Meulen, c'est bien

Il n'y a pas que le Rex Meulen.

On peut trouver d'autres lieux de vie.



Par exemple, vivre en appartement autonome.

On peut aussi être accompagné en journée et participer aux ateliers du Rex Meulen sans y dormir.



On peut décider d'arrêter d'être accompagné par le Rex Meulen
et aller vivre dans un appartement à Dunkerque,
ou dans une famille d'accueil,
ou encore dans une maison de retraite pour ceux qui sont plus âgés.

Pour chaque personne, le Rex Meulen cherche avec elle
la bonne solution d'accompagnement.

Il y a moins d'argent pour financer les établissements.

Nous cherchons de nouvelles solutions pour les personnes et les activités du
Rex Meulen :

nous modifions l'organisation du Rex Meulen pour mieux dépenser,
nous cherchons de l'argent en écrivant des projets (par exemple : auprès de
l'Europe)

nous nous aidons de ce qui existe sur le territoire à Rexpoede et autour de
Rexpoede et nous travaillons avec les partenaires pour trouver les meilleures
projets pour les personnes que nous accompagnons.

Ces autres projets doivent être mieux pour les personnes.

Ces autres projets doivent s'appuyer sur les capacités et les envies des
personnes.

Par Alicia Baudin, Stéphanie Leprince, Francis Lefever, Philippe Faes et Maxime Labruyere

V. L'inscription de l'établissement dans le territoire

A. Un village générateur d'inclusion sociale et solidaire

L'implantation du foyer de vie ou de ses appartements autonomes joue un rôle essentiel. Nous priorisons le souhait des futurs habitants qui souhaitent vivre dans ou en dehors du Rex Meulen. Le choix est porté sur l'habitat et les modalités d'accompagnement en prenant en considération la proximité des commodités, commerces et transports en commun (moins de 500 mètres), puis les recours à la vie sociale, en animations extérieures et toute ressource de droit commun : associations, parcs, ...

Si le projet se situe sur le village de Rexpoede, après avoir visité les logements disponibles et étudié les atouts et les difficultés potentielles de la localisation géographique, nous pouvons accompagner les futurs colocataires dans leurs démarches administratives.

Prenons l'exemple du couple qui s'est installé en 2019. Le lieu d'habitation souhaité par les habitants est situé entre 100 et 300m du centre de la commune. On y trouve :

- ✓ Un arrêt de bus desservant les communes voisines
- ✓ La mairie et ses services (CCAS, bureau de poste...)
- ✓ Un centre social
- ✓ Une médiathèque
- ✓ Un complexe d'accueil des associations de la commune
- ✓ Le parc de la commune
- ✓ Un Café/tabac
- ✓ Une Eglise
- ✓ Une boulangerie, une boucherie, une pharmacie, une friterie

Puis à 500 m : un cabinet médical (médecin généraliste, IDE) et une supérette.

Ce premier appartement autonome est situé à 200 m du foyer de vie le Rex Meulen.

A l'image de notre Projet Associatif Global, le Rex Meulen souhaite répondre aux nouvelles aspirations. Le village de Rexpoede permet notamment les projets inclusifs et solidaires visant notamment l'accès aux activités de loisirs du droit commun. Ceci est permis par la présence de professionnels du centre social ou de bénévoles des associations du village qui souhaitent œuvrer en faveur des nouvelles aspirations exprimées par les personnes que nous accompagnons.

Le climat social sur le village est bon. Les habitants sont favorables aux nouvelles expériences.

Dans le village de Rexpoede, les liens sociaux entre les personnes accompagnées par le Rex Meulen et les villageois se sont consolidés depuis presque deux décennies et témoignent une facilité d'inclusion au sein du village et une ressource d'entraide non négligeable.

La principale difficulté réside dans la mobilité à l'extérieur du village et l'accès limité au réseau de transports en commun (cf. paragraphe chapitre 4-D).

Aide à la participation sociale et citoyenne

Chaque année, et ce afin de favoriser l'intégration des habitants dans leur environnement, les habitants participent activement à la vie du village en prenant place dans l'organisation des événements et des fêtes communales. Ces événements organisés par les habitants de Rexpoede, sont vecteurs de liens forts entre les personnes que nous accompagnons et leur voisinage. Il s'agit par exemple de participer avec les habitants du village à l'organisation d'une manifestation de la commune ou du Centre social (exemple, la « Rex Feest », idée des habitants du Rex Meulen, a accueillie plus de 500 personnes lors de la fête de la musique 2019).

B. Le développement des partenariats pour s'orienter vers le droit commun

La collaboration avec les ESMS

Avant de penser réponse institutionnelle, le Rex Meulen ouvre les perspectives du droit commun. Cependant, le partenariat avec les autres ESMS existe. Il s'agit notamment du partenariat historique du Rex Meulen avec les deux ESAT Papillons Blancs de Grande-Synthe et de Tétéghem. Même si nos échanges se sont quelque peu essouffés en 2017, les projets ont depuis repris par l'intermédiaire des MISPE.

Le point de progression repéré à ce jour concerne le travail à engager auprès des IME. Nous remarquons un décalage dans les représentations et la préparation des jeunes adultes qui recherchent un accompagnement en foyer de vie et les prestations qui sont réellement proposées par le Rex Meulen (et les foyers de vie en général). Si les actions d'immersion des jeunes issus d'IME sur des activités du Rex Meulen n'ont pas été un succès jusqu'alors, on remarque que les stages d'accueil temporaire en journée ou hébergement permettent de travailler cette transition vers le monde adulte progressivement. Nous profitons de ces temps, pour informer sur les prestations du Rex Meulen, par exemple, la plupart des familles sont étonnées de savoir que le foyer de vie ne possède pas de service paramédical (infirmiers, psychologue, psychomotricien, psychiatre, ergothérapeute...).

La collaboration avec les autres partenaires du territoire

Le Rex Meulen est reconnu structure « pilote du territoire » sur la question de l'autonomie du quotidien et des ateliers de préparation au monde du travail. Nous accueillons de nombreux stagiaires et travaillons en proximité et avons d'excellentes relations avec les centres de formation du territoire.

L'association des Papillons Blancs de Dunkerque et le Rex Meulen sont engagés dans des partenariats. Nous citerons notamment les conventions signées avec la commune de Rexpoede et le centre social pour le développement des activités inclusives, solidaires et d'utilité sociales, les conventions réalisées avec les pharmacies de Bergues et de Rexpoede, mais également les partenariats avec des acteurs du sanitaires Dunkerquois : CHD, HAD, EPSM de la Flandre Maritime. Certaines conventions datent d'une dizaine d'années et doivent faire l'objet d'un bilan et d'une révision. Nous souhaitons réaliser un bilan avec nos partenaires afin d'actualiser nos objectifs et les modalités d'exercice inscrits dans nos conventions⁴²

Le projet du foyer de vie le Rex Meulen s'inscrit dans une volonté d'utilité sociale. Le réseau et les partenariats sur le village sont historiques et nécessaires à sa mise en œuvre.

⁴² Fiche Projet N°3 - action N°3 page 89

Cependant, dans cette période de mutation, les professionnels expriment leurs difficultés et une tension est ressentie au regard du changement de modèle (un modèle moins centré sur le foyer de vie et davantage tourné vers l'extérieur). Nous n'avons pas toujours les bons réflexes. Il y a de nouvelles compétences à acquérir. Par exemple, se créer un réseau, développer le partenariat, travailler davantage en transversalité au sein de l'association et auprès des autres associations du territoire.

Le foyer de vie le Rex Meulen est reconnu sur la commune de Rexpoede à travers les activités d'utilité sociale réalisées par les personnes accompagnées. Cela fait partie de l'histoire et de la culture de notre foyer de vie. Il y a toujours eu une volonté affirmée de se tourner sur la commune pour créer du lien. Cependant, on constate que les professionnels ont tendance à se diriger la plupart du temps vers des réponses sectorielles, cherchant à imaginer et créer eux-mêmes toutes les solutions. Les professionnels ont besoin d'avoir le réflexe d'ouverture et de coordination avec le territoire (voire au niveau intra associatif). Un constat partagé par les autres foyers du territoire. Par exemple, si une personne veut faire du sport, le professionnel du foyer de vie aurait tendance à créer lui-même l'activité ou chercher une activité sport adapté au lieu d'ouvrir le champ de perspectives et d'étudier les possibilités d'une activité sportive de droit commun. Autre exemple, lorsque la personne parle d'orientation, le professionnel aurait tendance à penser ESAT ou foyers, alors que d'autres possibilités peuvent être étudiées comme un travail ou un logement dans le milieu dit « ordinaire ».

Le Rex Meulen dispose certes d'un réseau et de partenariats formalisés autour de la santé et du tissu associatif de la commune de Rexpoede mais nos partenariats se focalisent essentiellement sur l'accès aux loisirs et la mise en situation professionnelle. Il n'existe pas de lien avec les services du domicile du territoire, par exemple.

La nécessité de développer de nouveaux modes de coopération

« Le secteur du médicosocial est cloisonné, il manque de lisibilité et de maillage »⁴³

La coordination entre mêmes acteurs d'un territoire est importante dans un environnement cloisonné. De nos jours, les ESMS cherchent « à mutualiser leurs forces et à rechercher la complémentarité ».

Les professionnels et notamment l'équipe de Direction du Rex Meulen participe à l'actualisation des connaissances, au développement des compétences transversales et à la coordination des réponses territoriales. Par exemple, la Direction du Rex Meulen participe activement aux instances territoriales de la CPA, du Comité Territorial de la Flandre Maritime (CTFM).

Sur le territoire de la Flandre Maritime, nous pouvons nous appuyer sur une volonté globale d'un « partenariat d'initiative » : « *volonté commune de responsables, cherchant stratégiquement à mutualiser leurs forces et à coordonner leurs actions* ».

On remarque par ailleurs, un phénomène plus récent de formalisation entre partenaires trouvant un intérêt conjoint. Ce « partenariat opérationnel » qui tend à prendre la forme de « plateformes de services » dans le secteur des Personnes Agées, est régulièrement évoqué entre acteurs de notre secteur d'intervention. Par exemple, dernièrement sur Dunkerque, le SAVS du département autonomie de l'APAHM de Dunkerque a créé une plateforme de service avec les 2 plus importants Services d'Aide à Domicile du territoire.

⁴³ Dans son ouvrage Régis DUMONT (éducateur spécialisé, Directeur d'ESMS et ancien responsable du Département de l'intervention socio-éducative de l'IRTS Hauts de France) s'interroge sur un système pouvant rendre dépendant (d'une certaine manière) la personne accompagnée envers les professionnels « experts ».

Pour les professionnels du Rex Meulen cela implique être en veille, et participer et contribuer au développement des instances territoriales. Au Rex Meulen, nous souhaitons nous appuyer sur le modèle d'une organisation apprenante permettant à l'ensemble des professionnels de découvrir et de capitaliser de nouvelles expériences chez nos partenaires.⁴⁴ Ce modèle permettra aux professionnels de faire évoluer leurs pratiques au rythme des évolutions, des mutations liées aux aspirations et besoins des personnes que nous accompagnons.

Nous souhaitons donc développer de nouvelles compétences, « l'organisation apprenante » préconise de vivre de nouvelles expériences.⁴⁵ Ce fut le cas en 2019 via l'expérimentation de la nomenclature SERAFIN PH dans le cadre de l'ENC (enquête nationale des coûts). Cela a permis aux professionnels de s'approprier la logique de « Prestation » pendant les périodes d'étude. Et bien que la déclinaison au quotidien ait généré des zones d'incertitude, la volonté de bien faire et la capacité à remettre en question sa pratique est un atout dans le contexte d'une organisation apprenante.

Nous souhaitons nous appuyer sur l'humilité véhiculée par l'équipe accompagnée par la Direction, afin d'aborder un autre mode d'accompagnement : il s'agit par exemple de travailler de concert avec le SAVS de l'APAHM dans le cadre l'accompagnement des personnes dans leur appartement autonome à l'image d'un « plateau de service » s'adaptant aux besoins et aspirations des personnes accompagnées sur la commune de Rexpoede.⁴⁶

⁴⁴ Fiche Projet n°4 page 90

⁴⁵ Fiche projet n°4 action n°2 page 90

⁴⁶ Fiche projet n°1 action n°1 page 90

5 / Comment travaille le Rex Meulen sur le territoire ?



L'établissement est situé dans le village de Rexpoëde.

Il est proche du centre-ville où l'on trouve des commerces, la mairie, la poste, un distributeur de billets la médiathèque, le centre social, le cinéma, pharmacie, un cabinet de médecins, d'infirmiers, café, une friperie et une supérette.



Un arrêt de bus va jusqu'à Bergues en 15 minutes.
Le bus de la ligne 102 va à Bergues ,
Dunkerque centre jusqu'à Malo Plage



Mais il manque encore de bus pour aller faire ses achats ou se rendre à ses rendez vous médicaux par exemple.

Le centre-ville de Dunkerque est à
30 minutes en voiture et 45 minutes en prenant le bus

Les supermarchés à proximité sont situés à 6 et 10 km de Rexpoëde

Les villageois de Rexpoëde bénéficient du
parc du Groenhof, on y fait des activités calmes et reposantes.

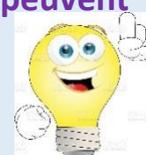
Les professionnels du Rex Meulen apprennent à travailler davantage avec les partenaires

L'association des papillons blancs de Dunkerque
a signé des conventions avec des partenaires.



Les conventions engagent les partenaires
à mieux accompagner les personnes en situation de handicap
et l'association va les aider.

En travaillant avec les partenaires, les professionnels du Rex Meulen peuvent proposer de nouvelles idées aux personnes accompagnées.



Par Alicia Baudin, Stéphanie Leprince, Francis Lefever, Philippe Faes et Maxime Labruyere

VI. Les principes d'intervention

A. Une association engagée, des valeurs affichées

L'Association des Papillons Blancs de Dunkerque est une association parentale. Les principes d'intervention de l'établissement sont directement liés aux valeurs et orientations associatives.

« Depuis 1961, elle est dirigée par des parents impliqués et mobilisés tant pour les personnes accueillies au sein de l'association que pour celles du territoire de Dunkerque »⁴⁷.

Un administrateur référent est présent dans chacun des établissements aux côtés des équipes, des personnes accompagnées et des familles. Il participe à certaines actions et projets de territoire et aux réunions des parents. Il est membre du Conseil de la Vie Sociale. Il est membre du Comité de Pilotage du Projet d'établissement.

« Ce mouvement parental important, soutient ainsi chaque jour le travail des 750 professionnels qui accompagnent chaque année 1 500 personnes déficientes intellectuelles (la « clé d'entrée » est la déficience intellectuelle mais l'accompagnement est ouvert à tout type de handicap) pour une meilleure inclusion, une meilleure qualité de vie, un projet de vie adapté et une réponse à tous les âges de la vie »⁴⁸.

En 2018 le nouveau Projet Associatif Global (PAG) a été adopté par l'Assemblée Générale.

C'est avec la contribution de tous les acteurs (Personnes accompagnées, Parents, Partenaires et Professionnels = « les 4 P ») que ce document a été construit.

Les grandes orientations de ce nouveau PAG sont au nombre de 15.⁴⁹

B. Les grandes orientations se traduisent en actions

Les principes d'intervention de l'établissement sont directement inspirés de ces grandes orientations. On les retrouve dans les parties précédentes du document. Ces quelques exemples viennent les compléter et les illustrer :

- Les documents remis aux personnes accompagnées et à leur représentant légal, dans le cadre de la loi de 2002, sont tous rédigés en FALC : le livret d'accueil et ses annexes, le contrat de séjour et ses avenants, le règlement de fonctionnement. Les invitations et comptes rendus du CVS le sont également.
- Le règlement de fonctionnement a été construit avec les personnes accompagnées.
- Une réunion d'expression des personnes accompagnées se tient dans chaque Pôle toutes les semaines.
- Les élus du CVS reportent les questions de leurs pairs. Un compte rendu du CVS est rédigé en FALC
- Des questionnaires de satisfaction sont mis en œuvre pour améliorer la qualité de service rendu. Ils sont encore à développer dans les années à venir.
- L'outil « Réclamation » est proposé fréquemment aux personnes quand elles expriment un mécontentement, son traitement doit faire l'objet d'une réponse écrite plus systématique⁵⁰.

⁴⁷ Extrait du texte de présentation de l'association sur le site internet des Papillons Blancs de Dunkerque

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Voir Annexe

⁵⁰ Fiche Projet N°4 – action N°1 page 90

S'appuyer davantage sur les ressources des partenaires, participera toujours plus à l'évolution d'une société plus inclusive et à la promotion de l'autonomie des personnes que nous accompagnons.

Multiplier les outils d'expression, adaptés en FALC, développera encore davantage les capacités d'autodétermination des personnes.

De même, poursuivre la nécessaire évolution des postures professionnelles vers une « logique d'accompagnement des projets des personnes » en se démarquant progressivement (mais rapidement !) d'une « logique éducative », reste l'objectif premier de ces prochaines années.

La promotion de la bientraitance

Toutes les orientations prises dans le projet associatif global et mises en œuvre dans l'établissement, qu'elles soient en cours, en projet ou à consolider, concourent à un accompagnement empreint de bientraitance. En 2014 se poursuivait la politique de formation à la bientraitance de tous les professionnels de l'association en partenariat avec l'IRTS. Depuis 2017, la formation Valorisation des Rôles Sociaux – Autodétermination pour tous les professionnels, a fait prendre ce virage à la notion de bientraitance dans l'accompagnement des personnes.

La formation : Quelle appropriation et quelle dissémination ?

Ces formations en faveur de la bientraitance sont en corrélation directe avec les orientations du Projet Associatif Global (PAG). La majeure partie des professionnels du foyer de vie doit y participer et trouver matière à réajuster leur pratique pour laisser place à la personne accompagnée. Cette « **culture de l'effacement** », fruit d'une réflexion et de l'appropriation des concepts, est à l'origine du mouvement de prise d'indépendance des personnes accompagnées dans leur logement (vis-à-vis des professionnels du foyer). Par exemple, les premières réflexions issues de la formation VRS-Autodétermination ont permis un changement symbolique majeur au Foyer de vie, le déménagement du bureau des professionnels du bâtiment hébergement vers le bâtiment administratif.

Cette sensibilisation, qui a permis les premières analyses autour de la Valorisation des Rôles Sociaux et l'Autodétermination de la personne, n'est que le commencement d'un programme visant la montée en compétences de professionnels autrefois éducateur « sachant », qui tendent à devenir accompagnateur facilitant l'indépendance vis-à-vis de l'institution et orientant vers le droit commun, accompagnant les partenaires dans une vertu inclusive.

Alors, après chaque formation collective, dans une dynamique d'organisation apprenante évolutive, nous voulons chercher à ancrer les apports théoriques de la formation pour que les professionnels puissent se les approprier dans leur pratique du quotidien⁵¹. Cette méthode n'est pas toujours réalisée de manière systématique. Nous devons après chaque formation, nous évertuer à lancer une analyse en référence avec les apports théoriques et de créer des échanges : quelle posture produit-elle ? qu'est ce qui nous conforte ? quel réajustement de nos pratiques ?

⁵¹ Fiche Projet N°4 page 90

Pour aider dans l'animation de ces temps d'analyse de pratique et de dissémination des formations, le Rex Meulen projette de s'appuyer sur des temps mutualisés de la psychologue du service d'accompagnement à l'autonomie.

A cela s'ajoutent les instances de régulation comme les réunions d'équipes hebdomadaires qui permettent l'analyse, la recherche de réponses coordonnées et cohérentes.

Le foyer de vie ne dispose pas de poste de psychologue, contrairement à d'autres foyers de vie du territoire. Cependant, nous souhaitons mettre en place des groupes d'analyse de pratique⁵². Il nous faudra chercher les ressources humaines et les moyens financiers permettant aux professionnels de bénéficier d'un espace d'échanges pour l'amélioration continue de leur pratique professionnelle.

C. La Valorisation des Rôles Sociaux et l'autodétermination

La Valorisation des rôles sociaux

« Le développement, la mise en valeur, le maintien et/ou la défense de rôles sociaux valorisés pour des personnes – et particulièrement pour celles présentant un risque de dévalorisation sociale – en utilisant le plus possible des moyens culturellement valorisés. » (Wolfensberger, 1991)

Le foyer de vie le Rex Meulen se doit d'être à l'écoute des personnes dans leurs aspirations et leurs besoins, en proposant un accompagnement qui s'appuie sur la démarche de Projet Personnalisé.

Pour ce faire, le Rex Meulen s'appuie sur une recherche permanente de l'amélioration des compétences personnelles de l'apprentissage à l'expérimentation, un accompagnement axé sur la Valorisation des Rôles Sociaux (VRS) et le développement des habiletés sociales⁵³.

La VRS vise 2 finalités :

- Le développement des compétences : être en capacité d'intégrer un rôle social valorisé quelles que soient ses capacités
- L'amélioration de l'image sociale de la personne potentiellement identifiée comme vulnérable, en situation de dévalorisation pour permettre l'accès à plus d'occasions de développer ses capacités et habiletés sociales. La connaissance et la pratique des codes sociaux, le travail sur son apparence, les activités d'utilité sociale, etc... sont les supports culturellement valorisant pour y pallier

Ce concept nous invite à accompagner la personne en situation de handicap à occuper une place, un rôle social quelles que soient ses difficultés. La VRS vient interroger le regard porté sur la personne que nous accompagnons et mettre en exergue son potentiel.

Au sein du Rex Meulen, cette démarche s'insère :

⁵² Fiche Projet N°4 – action N°2 page 90

⁵³ Fiche Projet N°4 – action N°1 page 90

- Dans l'implication locale de la Commune au travers des actions d'entretien des espaces verts communaux.
- Dans une dynamique quotidienne qui invite, dans la mesure du possible, la personne à entretenir son logement.
- Dans le partenariat qu'il soit d'ordre culturel, sportif ou médical.

Ce concept et notre expérience nous amènent, en tant qu'acteur du secteur médico-social, à nous employer à trouver le moyen de valoriser la place que peut occuper la personne. Nous recherchons, en permanence, l'amélioration de l'image sociale des personnes en situation de handicap, le développement de leurs compétences sociales dans un environnement valorisé et valorisant. C'est en ce sens que la VRS participe à la bienveillance, à la désacralisation de l'image du handicap.

La VRS apporte un cadre de référence dans notre accompagnement et alimente nos réflexions relatives à la valorisation de la participation sociale de la personne handicapée, à apporter les réponses adaptées aux aspirations et besoins observés, exprimés, évalués. C'est pourquoi, le Rex Meulen s'attache à ce que la participation de la Personne vivant avec un handicap s'exerce sans filtre, de façon effective et singulière, tant pour les choix concernant sa propre vie que la vie de l'établissement, favorisant ainsi leur participation à la société où notions d'accompagnement et de projet sont porteuses de sens dans les pratiques. J.-R. Loubat évoque « une prestation à géométrie variable ». Nous entendons par ces mots, un accompagnement « sur-mesure », avec une adaptation de l'établissement et des professionnels, ce que le Foyer de Vie Le Rex Meulen s'attache à mettre en œuvre quotidiennement.

L'émancipation des personnes vivant en foyer de vie passe nécessairement par le concept d'Autodétermination

Le concept d'Autodétermination relève de la capacité à faire des choix en accord avec ses intérêts (« bon » pour soi), sans influences exagérées, en connaissance de cause et en assumant les conséquences. Bien entendu, cela ne signifie pas être libre de toute contrainte. Cela ne veut pas dire non plus, faire tout ce que l'on a envie, tout ce que l'on veut. Alors pour la personne accompagnée, cela nécessite, une bonne connaissance de soi, un apprentissage du « pouvoir de gérer sa vie », une connaissance de ses droits, de ses devoirs. Le Rex Meulen propose aux habitants des temps d'information et d'échange sur les droits et les devoirs. Un audit « droits des personnes » a été réalisé par l'association fin 2020. Nous pourrions nous appuyer sur les conclusions de l'audit pour améliorer le service proposé.

L'association des Papillons Blancs de Dunkerque, comme l'Unapei d'ailleurs, en ont fait leur « fer de lance », véritable outil d'« empowerment »⁵⁴ chez les personnes en situation de handicap . L'enjeu étant de donner le pouvoir de vivre sa propre vie en limitant l'influence induite de son environnement ; environnement dont font partie les professionnels d'une institution. Ce phénomène est d'autant plus réel au sein d'un Foyer de Vie où les 3 valeurs historiques furent : sécurité, bien être et confort. Aujourd'hui, les 3 nouvelles valeurs sont : autodétermination, autonomie et prise de risques.

⁵⁴ Tim GREEACEN introduit l'empowerment en recours à l'inclusion sociale. « Ces personnes apprennent à contrôler leur propre vie...elles recourent à des pair-aidants, individus ayant réussi à s'en sortir. »

De nos jours, dans ce changement de modèle, des tensions existent entre les « 4 P » qui ont intégré la démarche et ceux qui ne l'ont pas intégré. Certains pensent que nous mettrions les personnes vivant en foyer de vie depuis des années en danger, quel que soit leur âge. Les plus sceptiques prennent conscience de l'autonomie « aussi petite soit-elle » et de l'indépendance accompagnée et commencent à mettre du sens sur ces deux compléments.

L'autonomie n'a pas de hiérarchie, ce n'est pas une démarche progressive des plus autonomes vers les moins autonomes. L'autonomie est l'exercice d'une décision propre dans un périmètre maîtrisé, identifié et reconnu.

Les professionnels du Rex Meulen œuvrent pour une société inclusive. En France, notre système s'est construit sur l'exclusion, et a fait le choix de l'institutionnalisation. Depuis les années 90, le mouvement a cherché à libérer la personne de l'influence des acteurs de son environnement ; aujourd'hui, **il s'agit de libérer la personne de l'influence et créer dans certains cas une « culture de l'effacement »** chez le professionnel⁵⁵. Cela va demander un accompagnement de l'ensemble des « 4P », une évaluation afin de **mesurer les effets et affiner les outils permettant le « juste accompagnement », l'accompagnement « sur-mesure »**. Cela fera l'objet par conséquent d'une fiche actions dans le projet d'établissement.

Il s'agit alors de « Désinstitutionnaliser ». Notre rôle est d'accompagner la société à être bienveillante et accueillante. Nous devons accompagner au domicile, au droit commun et travailler au développement des compétences de tous les acteurs⁵⁶, favoriser l'autodétermination et l'autonomie pour accompagner les personnes à grandir, qu'elle que soit l'avenir qu'elles ont elles même à déterminer.

⁵⁵ Fiche Projet N°4 – action N°3 page 90

⁵⁶ Fiche Projet N°4 page 90

6 / Comment on accompagne les personnes au Rex Meulen ?



Les professionnels du Rex Meulen accompagnent les personnes en respectant avant tout, ce qui est écrit dans le projet associatif global.

Dans le projet associatif global sont écrites les actions que veut faire l'association et comment elle va les faire, dans les années à venir.



Les professionnels doivent toujours améliorer leur accompagnement. Pour mieux faire, ils participent à des formations.



Au Rex Meulen, les professionnels pratiquent le Valorisation des Rôles sociaux, la VRS

Les professionnels écoutent activement les demandes des personnes accompagnées au Rex Meulen.

Ils proposent aux personnes un accompagnement pour être reconnus comme les autres citoyens.

Pour travailler la VRS, les professionnels proposent aux personnes accompagnées au Rex Meulen :

- De reconnaître et d'améliorer leurs compétences
- D'apprendre ou d'expérimenter de nouvelles situations
- D'être à l'aise lorsque l'on parle avec les autres citoyens
- De participer à des actions d'entraide. C'est-à-dire, des actions qui permettent de se rendre utile et d'aider les autres citoyens.

Par exemple : des ateliers pour apprendre à nettoyer tout seul sa maison, l'atelier espaces verts à Rexpoëde, l'accompagnement pour aller tout seul aux activités du centre social, l'accompagnement pour apprendre à se rendre seul chez le médecin généraliste de Rexpoëde ou encore l'accompagnement pour apprendre à prendre seul son traitement...

Par Alicia Baudin, Stéphanie Leprince, Francis Lefever, Philippe Faes et Maxime Labruyere

VII. Les professionnels et les compétences mobilisées

Des ressources au service du projet d'établissement

Une équipe pluridisciplinaire accompagne les personnes, chacun à sa fonction. La Direction des Ressources Humaines du siège de l'Association s'appuie sur les référentiels de compétences de chacun des métiers. Elle met en œuvre une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) pour accompagner les évolutions du secteur médico-social dans le respect des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de l'HAS⁵⁷. Les fiches de postes ont été coconstruites pour chacune des fonctions et elles sont individualisées pour chaque salarié. Un Entretien Professionnel d'Évaluation (EPE) est réalisé tous les deux ans entre le salarié et son supérieur hiérarchique direct (S+1), puis, visé par son S+2.

L'ensemble du personnel du Rex Meulen est constitué de 17 salariés répartis comme suit.

✓ L'équipe de direction du FDV:

L'équipe de direction est composée d'un Directeur (0.4 ETP), de la Directrice Adjointe (0.9 ETP) et du chef de service (0.1 ETP). Une équipe de direction multi sites dont le complément ETP est réparti sur le service d'accompagnement à l'autonomie (SAJ) : Directeur (0.6 ETP), Directrice Adjointe (0.1 ETP), chef de service (0.9 ETP). L'équipe de direction est une organisation dynamique, un système de pilotage agissant sous l'autorité du Directeur. L'équipe de Direction est garante des orientations et du projet d'établissement.

✓ Comptabilité et Economat :

Une personne à temps partiel (0.75 ETP) a en charge les missions relatives à l'économat, à l'administration comptable et financière.

✓ L'équipe éducative :

L'équipe se compose en 2019 de :

- 1 animateur 1^{ère} catégorie, Educateur Technique Spécialisé (1 ETP)
- 4 animateurs 2^{nde} catégorie, Moniteur Educateur (4 ETP)
- 3 Aide-Médico-Psychologique ou Accompagnant Éducatif et social (3 ETP)
- 2 Maîtresses de Maison (2 ETP)

✓ Les Services Généraux :

- 3 Surveillantes de Nuit (2.1 ETP)

Ratio d'encadrement global : nombre total d'ETP / capacité autorisée (base : budget retenu 2019, pour le FDV)	0,75	14.25 ETP THEORIQUE/19 (avenant CPOM)
Ratio d'encadrement socio-éducatif (base : budget retenu 2019, pour le FDV)	0,52	10 ETP THEORIQUE/19

⁵⁷ HAS :Haute Autorité de Santé

L'équipe de professionnels en soutien du maître d'ouvrage

Les professionnels du foyer soutiennent la personne accompagnée dans la construction de son projet personnalisé et l'opérationnalisation de ses objectifs.

Le professionnel accompagnant a un devoir de distanciation (il doit être objectif). Il sera vigilant à ne pas s'enfermer dans une relation exclusive et fusionnelle : L'accompagnement de la personne reste toujours l'affaire de l'équipe entière.

Les Accompagnants Educatifs et Sociaux (AES) ou Aides Médicales Psychologiques (AMP), sont responsables de l'accompagnement à l'indépendance, l'autonomie et à l'entretien du lieu de vie (réfèrent LV).

Les moniteurs éducateurs (ME) sont les référents du Projet Personnalisé des habitants (coordinateur PP). Ils sont en soutien des personnes accompagnées qui sont les Maîtres d'ouvrage de leur PP. Il est important que soit désigné un interlocuteur privilégié pour la personne accompagnée (et cela dès son entrée au foyer) mais aussi pour les différents partenaires internes ou externes. Le coordinateur PP met les différents acteurs en synergie : la personne, les familles, tuteurs, « aidants », partenaires sociaux, les professionnels (4P).

L'éducateur technique spécialisé (ETS) est responsable des ateliers d'apprentissage Espaces Verts et Maintenance et Hygiène de Locaux (MHL) et du suivi des projets personnalisés des personnes accompagnées au SAJ Rex Meulen.

Les Maîtresses de Maison, autrefois classées dans la catégorie des services généraux, font partie des services d'accompagnement depuis 2020. Elles sont responsables de l'accompagnement des personnes dans l'entretien de leur environnement et sont référentes des ateliers d'apprentissage Maintenance et Hygiène de Locaux (MHL).

Les surveillants de nuit, sont classés dans la catégorie des services généraux, ils sont responsables de l'accompagnement des personnes sur le créneau horaire de la nuit, de 22h à 08h du matin ou de 21h 15 à 7 h 15 du matin.

Des missions transversales sont confiées aux professionnels volontaires, dont voici quelques exemples :

- ✓ La référence du suivi de santé
- ✓ La correspondance de la démarche qualité
- ✓ Le suivi du projet appartement autonome
- ✓ L'admission et l'orientation
- ✓ La médiation animale
- ✓ L'évaluation des déplacements autonomes
- ✓ Le partenariat en faveur des projets inclusifs (la recherche et l'accompagnement distancié des activités sportives, de loisirs ou culturelles de droit commun)
- ✓ L'animation des projets Européens (par exemple : entre 2018 et 2020, les projets interreg Vivons Samen et Infuse proposent des actions à vocations inclusives en partenariat avec l'association Belge De Lovie)

L'évolution rapide et récente des logiques d'accompagnement a nécessité chez les professionnels, de développer d'importantes capacités d'adaptation.

La politique de mobilité promue au niveau associatif permet aux professionnels de « s'offrir des parenthèses » à durée déterminée ou d'accéder de manière indéterminée quand un poste est disponible dans un autre établissement de l'association. En 2018, une salariée a intégré un autre établissement de l'association suite à plusieurs mobilités sécurisées. Ces opportunités permettent de lutter contre l'épuisement professionnel et sont source de dynamisme pour les équipes.

Elles contribuent à l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail. Cependant, avec une mobilité en 2 ans, les propositions de mobilité restent faibles et feront l'objet de réflexions entre les Directions de l'association.

En 2019, l'équipe d'accompagnement s'est considérablement modifiée avec 3 changements de professionnels.

Cette équipe jeune (la plus jeune de l'association avec seulement 22% de professionnels de plus de 50 ans dans l'effectif⁵⁸), nouvellement formée, pleine de dynamisme, permet une approche, un regard neuf, sur les pratiques et le fonctionnement du Rex Meulen.

Les Maitresses de Maison pour la transmission des savoirs-faire

Au Rex Meulen, tous les repas sont confectionnés par les habitants. Un prestataire de service livre 4 repas semaine pour permettre le bon déroulement des activités et ateliers. Les habitants font leurs repas seuls et sont conseillés, si besoin, par les professionnels en poste. Les habitants sont aidés par les Maitresses de Maison pour le choix des menus et les achats des aliments. Un travail de réflexion est mené en continu avec des partenaires (exemple du travail réalisé avec les diététiciennes du réseau PREVAL) associé à des périodes de formation permettant de faire évoluer les connaissances des Maitresses de Maison autour des nouvelles orientations en matière d'alimentation (exemple de la politique en faveur du circuit-court ou encore la diversification des menus sans viande).

Le Rex Meulen ne dispose pas de techniciens pour le ménage ou encore l'entretien. Les habitants accompagnés par les éducateurs assurent les petits travaux divers et variés, de réparations (exemple : toilette bouché, nettoyage du filtre du lave-vaisselle, montage d'un meuble...). Les gros travaux sont réalisés par les entreprises.

Le Rex Meulen ne dispose pas de poste de lingère ou de blanchisserie, les habitants entretiennent leur linge. Ils sont accompagnés par les éducateurs si besoin.

Le service administratif

Le service administratif une comptable – économiste, en lien avec les représentants légaux, assure le suivi des dossiers administratifs (Aide Sociale, CAF, MDPH) et la facturation de l'hébergement. La paie des salariés de l'établissement et la gestion-comptabilité, ainsi que les achats, sont gérés par la comptable, en lien avec les services du siège et la direction de l'établissement.

Le soutien aux professionnels

L'équipe d'accompagnement se réunit chaque mardi après-midi.

De nombreuses actions de formations collectives et/ou individuelles, de valorisation des acquis professionnels et de soutien aux équipes (par le biais de la supervision) sont proposées et mises en œuvre. Nous projetons de mutualiser le temps du psychologue du service d'accompagnement à l'autonomie (SAJ) afin qu'il puisse apporter une ressource non négligeable aux temps d'analyse ou de supervision.

⁵⁸ rapport APEX (expert-comptable du CCSE) au sujet de la situation économique et financière 2019 présentée en CCSE

Les formations collectives proposées au Rex Meulen :

Année	Libellé de la formation	Nombre de professionnels
2017	communication non violente	6
2017	communication en équipe	12
2018	VRS-autodétermination	8
2018	la sanction	4
2018	posture éducative	6
2019	VRS-autodétermination	8

Les plans de formation répondent aux besoins repérés sur le Rex Meulen. Ainsi, une formation communication en équipe a été mise en œuvre en 2018. Elle a été complétée par une formation sur la posture éducative puis une formation sur la sanction éducative. En 2021, elle sera axée sur le travail en réseau et le partenariat.

Des **temps de décompression** sont recherchés chaque année. Après une journée tandem, une journée bowling, en 2020, nous avons réalisé une journée barbecue-jeux au château de West-Cappel.

Les **nouvelles technologies de l'information et de la communication** en soutien des professionnels : Le logiciel IMAGO, qui permet l'informatisation du dossier unique de la personne garantit entre autre la traçabilité des données. Les professionnels du Rex Meulen ont réussi l'appropriation et l'utilisation progressive de l'outil informatique. Ce changement de pratique important a permis l'amélioration de la qualité des transmissions pour une meilleure continuité de l'accompagnement.

Les horaires et transmissions des professionnels de l'accompagnement

L'équipe d'accompagnement du Rex Meulen est composée de 9 professionnels sur l'hébergement (présents du lundi au dimanche) et 1 éducateur technique spécialisé en poste de jour (du lundi au vendredi).

Les horaires et jours de travail de l'équipe d'hébergement varient d'une semaine à l'autre. Un roulement permet de programmer les interventions et la répartition des postes des professionnels sur l'année. Les postes du matin commencent à 7h et se terminent à 14h. Les postes d'après-midi sont de 13h30 à 21h30.

Un quart d'heure à 30 minutes au début et à la fin de chaque poste est dédié aux transmissions. Les transmissions se déroulent dans le bâtiment administratif de 7h à 7h15 le matin, de 13h30 à 14h l'après-midi puis de 21h15 à 21h30 le soir.

Les transmissions se déroulent en présence de l'équipe qui quitte son poste et celle qui prend son poste. Ce temps permet d'échanger sur les événements qui ont marqué le poste qui vient de se terminer et de se projeter sur l'organisation du poste à venir.

Les compétences professionnelles requises pour la participation à l'Inclusion sociale

Le projet d'accompagnement à l'autodétermination des personnes et aux activités inclusives et solidaires impose la nécessité de renouveler les pratiques d'intervention sociale du Rex Meulen.

Le phénomène de « désinstitutionnalisation » du foyer de vie, l'orientation vers un travail « hors-les-murs » entraîne des changements dans la culture professionnelle, dans les compétences à acquérir pour les salariés et dans l'organisation de l'établissement tournée davantage sur l'environnement de la personne.

Ce changement de système implique divers aspects nouveaux dans l'accompagnement, comme autant de compétences à « construire ». Les capacités requises tiennent compte d'une « approche constructive » offrant une juste distance propice au libre choix de la personne : « Transformer les souhaits des personnes en pouvoir d'agir »⁵⁹. Un autre aspect est la capacité à négocier avec les partenaires, et la création d'un réseau suffisamment riche et pérenne pour répondre aux aspirations diverses liées aux projets personnalisés des personnes ; mais pas que...le réseau doit également permettre d'agir en faveur de la société inclusive. Cela passera nécessairement par l'accompagnement et la formation des professionnels dans leurs nouvelles prérogatives. Les professionnels du Rex Meulen ont désormais une mission d'accompagnement des acteurs du droit commun, des acteurs de la cité, dans leurs représentations afin de percevoir chez les personnes que nous accompagnons, uniquement le citoyen, le concitoyen, et non plus uniquement la vulnérabilité.

La posture d'accompagnement

Si le respect du statut d'adulte des personnes accompagnées au Rex Meulen est rapidement accessible pour les professionnels de l'accompagnement, celui de l'accompagnement à l'autodétermination semble plus complexe à assimiler dans la pratique du quotidien. Lors des entretiens périodiques d'évaluation⁶⁰ et lors de la formation autodétermination/VRS, la question de la posture s'est posée. Comment trouver la bonne posture ? Comment accompagner sans influence indue ? Comment trouver la bonne proximité et la bonne distance ? Pour guider les professionnels dans leur posture, il existe des règles institutionnelles. Elles se déclinent du règlement intérieur vers les procédures d'attitudes communes du Rex Meulen (voir annexe p. 116). Cependant, les sciences humaines nous prouvent régulièrement que leurs complexités demandent de la réflexion et des débats éthiques. Alors, nous invitons les professionnels à échanger et à remettre en question leur pratique au quotidien : lors des temps de transmission, de réunion d'équipe, d'analyse de pratique, de formations. La posture fut d'ailleurs le thème d'une formation proposée en 2018.

L'accompagnement distancié : un risque mesuré

La question du risque est présente dans les discours des professionnels, ce qui a tendance à supplanter l'accompagnement à l'autodétermination. La responsabilité de la sécurité des personnes incombe aux intervenants et certains professionnels du Rex Meulen ont exprimé la crainte de perdre leur poste s'ils prennent des risques liés à l'accompagnement à l'autodétermination des personnes accompagnées.

⁵⁹ Thème du congrès Unapei 2016 à COLMAR

⁶⁰EPE : Entretien Périodique d'Evaluation : tous les 2 ans entre le professionnel et son supérieur hiérarchique

Pourtant accompagner une personne à développer son autodétermination, c'est aussi l'accompagner à assurer elle-même **sa sécurité, anticiper les risques et mettre en place des moyens pour les éviter.**

Pour illustrer l'évolution de la pratique professionnelle : la logique de l'autodétermination et la présence effective de ces risques amène à un apprentissage, celui d'assurer sa sécurité. Avant de se lancer dans un nouveau projet, le professionnel apprend :

- L'identification du risque par la personne accompagnée
- La compréhension du risque
- Le choix ou le renoncement (partiel ou total)
- L'expérimentation et le droit à l'erreur pour pouvoir renouveler l'expérience (après avoir analysé et appris de ses erreurs), processus d'essais-erreurs (Deegan 1996)
- L'évaluation ou plutôt l'auto évaluation ...se sont les étapes ou prestations pouvant être proposées par un professionnel du Rex Meulen afin de permettre la dignité du risque.

Les professionnels du Rex Meulen doivent donc intégrer dans leur compréhension et leurs interventions, le principe de la dignité du risque mesuré afin de contribuer au développement personnel et à la qualité de vie des habitants du Rex Meulen. Pour les aider dans ce changement de pratique, nous allons proposer des formations alliant apports théoriques et expérimentation des pratiques dans d'autres services et établissements du territoire (un projet de partage d'expérience et de découverte des pratiques d'autres ESMS du territoire est en construction et concerne le FAM le relais de Moères, le département autonomie de l'APAHM et le Rex Meulen)

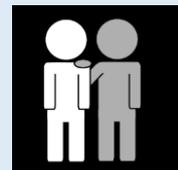
7 / Les capacités demandées aux professionnels



Chaque professionnel connaît ses missions pour bien accompagner les habitants du Rex Meulen.

Au Rex Meulen il y a :

- L'équipe de direction :
 - le directeur,
 - la directrice adjointe
 - le chef de service
- L'équipe des professionnels d'accompagnement :
 - un éducateur technique spécialisé
 - des moniteurs éducateurs,
 - des accompagnants éducatifs et sociaux et des aides médico psychologique
 - des maitresses de maison
- Les services généraux :
 - des surveillants de nuit
- Le service administratif : une comptable



Chaque professionnel a un entretien avec son chef de service tous les 2 ans pour voir si tout va bien et pour être aidé à améliorer ses capacités.



Les professionnels peuvent demander à changer d'établissement pour accompagner d'autres personnes et découvrir d'autres façons de travailler.

Les professionnels peuvent avoir une mission spéciale.

Par exemple la santé ou la qualité

Il y a des formations pour tous les professionnels.



Il y a des réunions toutes les semaines pour tous les professionnels.

Chaque année il y a une journée de formation
les professionnels.



L'accompagnement proposé par les professionnels du Rex Meulen doit
permettre aux habitants de s'autodéterminer.

Certains professionnels pensaient que l'autodétermination c'est aller vite, que
tout est permis, que les habitants sont livrés à eux même.



Alors les professionnels vont en formation pour apprendre que
l'autodétermination c'est prendre des décisions pour sa vie, en respectant les
règles, les lois, c'est aussi savoir assurer sa sécurité.

Par Alicia Baudin, Stéphanie Leprince, Francis Lefever, Philippe Faes et Maxime Labruyere

VIII. Nos actions prioritaires à 5 ans

Les enjeux pour les 5 prochaines années concernent :

- **l'adaptation de l'offre de logement** pour répondre aux divers projets d'habitats qu'il s'agisse de l'hébergement en continu, de l'appartement autonome ou de l'accueil temporaire. Cette offre est nouvelle et nous devons encore faire évoluer nos prestations et les pratiques des professionnels. Par ailleurs, nous remarquons que certains habitants du Pôle ESAT ne souhaitent plus s'engager sur un projet « tremplin travail ». Sur le Pôle bien-être, le « turn over » des habitants est faible. Alors nous devons être vigilant à prioriser l'admissions de personnes avec un projet « tremplin ESAT » pour ne pas perdre ce qui fait la spécificité du Rex Meulen.

- **L'accompagnement des habitants avançant en âge** fait partie des enjeux majeurs pour les 5 prochaines années. Nous devons aborder les solutions d'orientation possibles vers l'EHPAD ou les familles d'accueil. Pour les habitants qui désireraient rester au Rex Meulen pendant leur retraite, nous devons faire évoluer les activités proposées au Rex Meulen. Il faudra également s'appuyer sur les ressources du territoire afin d'anticiper les besoins.

- **Les besoins en santé et l'autonomie pour prendre soin de sa santé** est une priorité pour les 5 prochaines années. Nous devons faire évoluer nos pratiques pour informer les habitants de leurs droits en matière de santé. Il faudra continuer et renforcer les actions sensibilisation au dépistage et aux actions permettant d'être en bonne santé. Au Rex Meulen, le projet d'autonomie concerne aussi la santé, nous devons permettre aux habitants d'être autonomes dans les choix qui concernent leur santé.

- Enfin **le concept d'autodétermination** est une ambition du PAG de notre association et du Rex Meulen. Le concept n'est pas toujours facile à intégrer au quotidien. nous devons soutenir les habitants du Rex Meulen et leur environnement (Parents, Professionnels, Partenaires) à comprendre la légitimité et les bienfaits de l'autodétermination pour permettre à la personne accompagnée d'être maitre de sa propre vie.

La démarche participative associant les 4 P a permis de décliner les orientations de ce nouveau projet d'établissement. Quatre fiches projets ont ainsi été déclinées qui reprennent les orientations, objectifs et étapes de développement du Projet d'établissement.

PLAN D'ACTION N°1 : ADAPTER L'OFFRE LIEE AU LOGEMENT	
FICHE ACTION N°1	OBJECTIF : Adapter les modes d'accompagnement en proposant d'évoluer en appartement « autonome »
	POINTS D'APPUI, LEVIERS : une première expérience avec l'accompagnement d'un couple en appartement autonome, les RBPP, immersions SAVS APAHM et autres partenaires. Inscription dans la mise en œuvre des politiques publiques
	RISQUES, FREINS, POINTS DE VIGILANCE : sensibiliser aux contraintes liées à la colocation, ne pas « institutionnaliser » la vie en appartement, ne pas influencer ou apporter un jugement sur les valeurs et croyances personnelles. Impact budgétaire pour le Rex Meulen lié au non perçu des contributions et de l'APL. Les ressources de transport limitées sur la CCHF (Communauté de Communes des Hauts de France).
	PILOTAGE : EQUIPE DE DIRECTION, COORDONATEUR, Pilote de processus habitat et admission
	ECHEANCE : 2025 car objectif à long terme mais avec une première évaluation en Sept 2021 lors de la réunion de COSUI (Comité de Suivi) pour ajustements si besoin
	INDICATEURS : nombre de personnes qui pourrait être concerné et étude de la spécificité des situations
FICHE ACTION N°2	OBJECTIF : Revenir à l'origine du projet du Rex Meulen (tremplin ESAT)
	POINTS D'APPUI, LEVIERS : CPA, identification sur le territoire (orientation en raison de la spécificité du FDV), adaptation de la politique d'admission, Projet Personnalisé, communication auprès des IME, SAJ, assistantes sociales UD ..., partenariat avec l'IMED et l'IME de copenaxfort pour faciliter la transition « enfance adulte », partenariat avec CHLD pour obtention de places d'hébergement pour personnes réalisant des MISPE, Décloisonnement (Décret 2019/987) permettant des ressources en hébergement auprès des autres foyers du territoire.
	RISQUES, FREINS, POINTS DE VIGILANCE : Eloignement de l'ESAT, manque de transport ; être attentif aux spécificités des publics accueillis
	PILOTAGE : EQUIPE DE DIRECTION, COORDONNATEUR,
	ECHEANCE : 2025
	INDICATEURS : la liste d'attente FDV rex et travail de collaboration entre FDV du territoire
FICHE ACTION N°3	OBJECTIF : Travailler l'autonomie de transport pour accéder à un logement et travail hors commune
	POINTS D'APPUI, LEVIERS : Code de la sécurité routière/ Sensibilisation des Partenaires transport ; projet de mobilité de la CCHF
	RISQUES, FREINS, POINTS DE VIGILANCE : Transport limité, trouver des alternatives à ce manquement
	PILOTAGE : EQUIPE DE DIRECTION, COORDONNATEUR, PILOTE DE PROCESSUS TRANSPORT
	ECHEANCE : 2025 avec des évaluations intermédiaires
	INDICATEURS : savoir se repérer, l'autonomie de déplacement, la gestion des impondérables liées aux conditions de transport,

FICHE ACTION N°4	OBJECTIF : Poursuivre la promotion de l'accompagnement distancié
	POINTS D'APPUI, LEVIERS : Projet personnalisé, pair émulation, développement du numérique, équipement de tablettes par interfaces interactives. Logiciel AUTICIEL, service informatique du siège en point ressource, modalités d'évaluation des besoins de compensation
	RISQUES, FREINS, POINTS DE VIGILANCE : L'avancée en âge de certains, adopter la bonne posture (juste distance et bonne proximité)
	PILOTAGE : EQUIPE DE DIRECTION, COORDONNATEUR,
	ECHEANCE : 2025 avec évaluations intermédiaires
	INDICATEURS : enquête avec bénéficiaires/Risques, satisfaction des habitants
FICHE ACTION N°5	OBJECTIF : ouvrir la seconde place d'accueil temporaire sans limite d'âge et de projet
	POINTS D'APPUI, LEVIERS : besoins repérés sur le territoire, file active existante
	RISQUES, FREINS, POINTS DE VIGILANCE : Garder accueil temporaire en solution de « répit » avec pour unique critère l'orientation foyer de vie.
	PILOTAGE : EQUIPE DE DIRECTION, COORDONNATEUR, PILOTE DE PROCESSUS ADMISSION
	ECHEANCE : JANVIER 2022
	INDICATEURS : nombre de personnes accueillies annuellement, au regard des besoins identifiés

PLAN D' ACTION N°2 : ACCOMPAGNER L'AVANCEE EN AGE	
FICHE ACTION N°1	OBJECTIF : faciliter les ré orientations des personnes avancée en âge
	POINTS D'APPUI LEVIERS : groupement Pass'AGE, EHPAD, familles d'accueil, Entour'AGE
	RISQUES, FREINS, POINTS DE VIGILANCE : trouver une place en EHPAD, ou FAMILLE D'ACCUEIL
	PILOTAGE : EQUIPE DE DIRECTION, COORDONNATEUR
	ECHEANCE 2025 avec évaluations intermédiaires
	INDICATEURS places disponibles au sein des divers dispositifs, immersions au sein de ces dispositifs
FICHE ACTION N°2	OBJECTIF : Poursuivre la sensibilisation des professionnels à l'accompagnement au vieillissement
	POINTS D'APPUI LEVIERS : RBPP/ Rapport Gohet, formations, immersions, développement du niveau d'expertise
	RISQUES, FREINS, POINTS DE VIGILANCE : manque de places dans les EHPAD ou le manque de connaissance de la déficience intellectuelle en EHPAD
	PILOTAGE : EQUIPE DE DIRECTION, COORDONNATEUR
	ECHEANCE 2025
	INDICATEURS : effets de la formation prévue en 2021 en transversalité avec des acteurs du territoire + Immersion (EHPAD/Asso d'interventions à domicile)

PLAN D'ACTION N°3: FAVORISER ET DEVELOPPER L'ACCES AUX SOINS	
FICHE ACTION N°1	OBJECTIF : Poursuivre la sensibilisation aux actions de prévention et développer des actions pour favoriser l'accès aux soins
	POINTS D'APPUI, LEVIERS : Partenariats santé PREVAL, DK PULSE, Formations des professionnels, l'implication de l'environnement proche de la personne, la coordinatrice santé, l'apparition des téléconsultations, le réseau partenarial avec les services hospitaliers du territoire, outils proposés par la coordinatrice santé
	RISQUES, FREINS, POINTS DE VIGILANCE : prévenir l'angoisse liée aux examens médicaux à réaliser
	PILOTAGE :EQUIPE DE DIRECTION, COORDONNATEUR SANTE ASSOCIATIF, CORRESPONDANT SANTE REX MEULEN
	ECHEANCE : 2025 évaluation intermédiaire annuelle + coordinateur santé associatif
	INDICATEURS : Enquêtes de satisfaction des personnes accueillies/familles/représentants légaux. Enquêtes de satisfaction du personnel à l'issue des formations engagées Suivi d'aide à la prise de traitements. Suivis des rdv + Traçabilité
FICHE ACTION N°2	OBJECTIF : Formaliser les critères d'admission : se donner une limite quant aux admissions nécessitant un suivi médicalisé trop important (ex épilepsie non stabilisée) (manque de personnel médical + Milieu rural)
	POINTS D'APPUI LEVIERS : IMAGO DU : compte-rendu des rendez-vous de santé, fiches médicales d'urgence....
	RISQUES, FREINS, POINTS DE VIGILANCE : moyens d'accompagnement limités
	PILOTAGE : EQUIPE DE DIRECTION, CORRESPONDANT SANTE REX MEULEN
	ECHEANCE : 2025, évaluations intermédiaires
	INDICATEURS : Suivi des dossiers IMAGO Soins, nombre d'admissions en adéquation avec les critères d'admission définis
FICHE ACTION N°3	OBJECTIF : Réétudier les conventions existantes, les renouveler si besoin et en développer d'autres si nécessaire
	POINTS D'APPUI LEVIERS : chargée de mission santé associative, coordinatrice santé, EPSM, CHD, CARDO, SSIAD
	RISQUES, FREINS, POINTS DE VIGILANCE : le maillage parfois complexe avec les acteurs de la santé mentale
	PILOTAGE EQUIPE DE DIRECTION, COORDONNATEUR SANTE ASSOCIATIF, CORRESPONDANT SANTE REX MEULEN
	ECHEANCE : 2025
	INDICATEURS : Nombre de conventions annuelles
FICHE ACTION N°4	OBJECTIF : Susciter de manière systématique un objectif PP Santé
	POINTS D'APPUI LEVIERS: correspondante santé, partenaires santé, Direction
	RISQUES, FREINS, POINTS DE VIGILANCE : un objectif sur mesure et formalisé en SMART
	PILOTAGE : EQUIPE DE DIRECTION, CORRESPONDANT SANTE, PILOTE DE PROCESSUS PP
	ECHEANCE : 2025, évaluations intermédiaires
	INDICATEURS : nombre de PP annuel, adéquation objectif PP + Actions mises en œuvre

PLAN D'ACTION N°4: ACCOMPAGNER A L'AUTODETERMINATION	
FICHE ACTION N°1	OBJECTIF : Réaliser des actions de formation à destination des 4P
	POINTS D'APPUI LEVIERS : RBPP/Centres de formation, service DAPH
	RISQUES, FREINS, POINTS DE VIGILANCE : trouver le financement pour les formations (AAP,...)
	PILOTAGE : EQUIPE DE DIRECTION,COORDONNATEUR
	ECHEANCE : 2025
	INDICATEURS : nombre de formations annuelles
FICHE ACTION N°2	OBJECTIF : Proposer de l'analyse des pratiques et renouveler les formations à l'autodétermination pour les professionnels
	POINTS D'APPUI : RBPP/ Psychologue/ Budget formation (CIFA, FMB,..)
	RISQUES, FREINS, POINTS DE VIGILANCE : rechercher la capitalisation et la dissémination post formation (organisation apprenante)
	PILOTAGE :EQUIPE DE DIRECTION, COORDONNATEUR PSYCHOLOGUE
	ECHEANCE : 2025 avec évaluations intermédiaires janvier 2021 FORMATION ANALYSE DES PRATIQUES
	INDICATEURS : Bénéfice de la formation de 2021, nombre d'interventions psychologue
FICHE ACTION N° 3	OBJECTIF : Accompagner à la juste mesure des besoins des personnes (savoir s'effacer)
	POINTS D'APPUI LEVIERS : Protocoles d'attitudes communes/ Plans besoins de compensation/IMAGO/GRILLES D'EVALUATION/OUTILS NUMERIQUES
	RISQUES, FREINS, POINTS DE VIGILANCE : cultiver les échanges, la remise en question l'humilité pour adopter la bonne distance, la bonne proximité
	PILOTAGE : EQUIPE DE DIRECTION, COORDONNATEUR
	ECHEANCE : 2025 avec évaluations intermédiaires
	INDICATEURS : Nombre d'instances d'expression, compte rendus réunions d'habitants

Voici donc la feuille de route à 5 ans que se donnent les acteurs du foyer de vie le Rex Meulen.

Pour le foyer de vie du Rex Meulen, le projet d'établissement répond au projet personnalisé des habitants et s'inscrit dans les orientations du PAG de notre association ainsi que celles de politiques publiques. Ce projet est composé de personnes engagées, « elles veulent le faire », d'un environnement propice, qui permet aux personnes de « pouvoir le faire ».

Pour conclure, le projet d'établissement du Rex Meulen se veut être une réponse aux aspirations et aux besoins des personnes accompagnée par « *un bouquet d'offres de services circonstanciées et adaptées à des besoins extrêmement divers pour aller vers le juste ce qu'il faut* »⁶¹

⁶¹ LOUBAT JR, mars 2011, « faut-il avoir peur de la désinstitutionalisation », Actualité Sociale, Hebdomadaire n°2701

8 / Ce que nous allons faire dans les 5 ans



Les 4 actions importantes :

- 1 Adapter l'offre de logement

Objectif 1 aider les personnes qui le désirent à vivre en appartement.



Il y a un couple qui vit en appartement depuis 2019.

Les éducateurs se font aider par une association

qui a l'habitude d'accompagner des personnes en appartement.

Les éducateurs aident les habitants à vivre en appartement comme ils en ont envie.

Objectif 2 Revenir au projet de départ du Rex Meulen

Pour habiter au Rex Meulen il faut avoir un projet de travail.



Pendant les stages je peux demander à dormir dans un autre foyer pour être proche de mon lieu de stage.

Objectif 3 Travailler les déplacements pour avoir un appartement en dehors de Rexpoede

La ville de Rexpoede est loin des ESAT.

Il n'y a pas beaucoup de bus qui y passe.

Pour les personnes qui veulent vivre en appartement et travailler en ESAT.



Les éducateurs vont accompagner les personnes

à apprendre à se déplacer dans la ville de leur choix.

Objectif 4 Continuer à être accompagné à distance

Les habitants du Rex Meulen font des expériences pour faire des choix.

Les accompagnateurs ne sont pas toujours dans les maisons des habitants.

Les habitants s'aident entre eux.

Pour être accompagnés à distance les habitants utilisent le téléphone.

Le foyer va utiliser plus souvent les outils numériques.

Par exemple des tablettes et des logiciels.

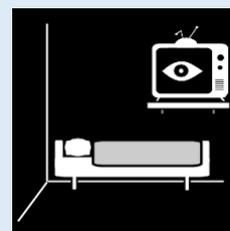


Objectif 5 Ouvrir une deuxième chambre pour l'accueil temporaire

Chaque personne a le droit au repos.

Le Rex Meulen veut ouvrir une deuxième chambre pour les personnes qui veulent découvrir le foyer ou avoir du répit.

Cette chambre pourra accueillir toutes les personnes qui le veulent avec une notification MDPH « foyer de vie » ou « accompagnement sans soin »



- 2 Accompagner pour bien vieillir

Objectif 1 Faciliter la réorientation des personnes à l'âge de la retraite

Les habitants peuvent être aidés à choisir où ils veulent vivre leur retraite.

Les accompagnateurs peuvent les aider à choisir en visitant des maisons de retraite.

Pour bien choisir les habitants peuvent demander de l'aide à Pass'âge.

Pass'âge ce sont des éducateurs qui aident les personnes qui veulent aller en maison de retraite.



Il propose des activités aux personnes qui ont plus de 50 ans pour se sentir bien et trouver un lieu de vie lors de la retraite.

Il n'a y pas beaucoup de place en maison de retraite.

Pour aller en maison de retraite ça peut prendre du temps.



Objectif 2 Continuer à sensibiliser les accompagnateurs au vieillissement.

Les accompagnateurs ont régulièrement des formations pour aider les personnes qui vieillissent.

Les accompagnateurs vont dans les maisons de retraite pour découvrir comment on aide les personnes à l'âge de la retraite



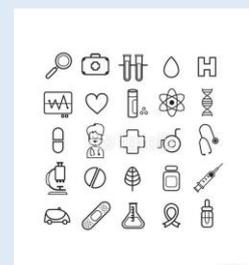
- 3 Mettre en avant l'accès aux soins

Objectif 1 Continuer les actions de prévention pour la santé et favoriser l'accès aux soins.

Le Rex Meulen a plusieurs partenaires pour aider les habitants à être en bonne santé.

Les partenaires sont par exemple :

- Dkpulse
- Préval
- Les médecins
- Les hopitaux



Au Rex Meulen il y a un accompagnateur qui s'occupe beaucoup d'accompagner les personnes à prendre soin de leur santé.

C'est la coordinatrice santé.

Pour les personnes qui ont peur des examens médicaux

il est possible d'aller avant le rendez-vous voir

Comment ça se passe pour être rassuré.



Objectif 2 Dire quels sont les critères pour être admis au Rex Meulen.

Au Rex Meulen il n'y a pas d'infirmière et le foyer est loin des hôpitaux.

Pour vivre au Rex Meulen il ne faut pas avoir de grave problème de santé.

Par exemple si je fais des crises d'épilepsie et que je ne suis pas stabilisé

je ne peux pas vivre au Rex Meulen.



Objectif 3 Réétudier les conventions

Pour rendre facile les soins Le Rex Meulen a des conventions avec ses partenaires.

Une convention est un document pour dire comment les choses se passent.

C'est un engagement.

Aujourd'hui le Rex Meulen a des conventions avec :

l'hôpital de Dunkerque, les services de santé mentale, les services d'aide et de soin à domicile

- Le CHD
- L'EPSM
- CARDO
- SSIAD

Objectif 4 Avoir un objectif dans tous les PP qui concerne la santé.

Etre en bonne santé est important.

Quand un habitant fera son PP on parlera de sa santé.

- 4 Accompagner à l'autodétermination

Objectif 1 Former les 4 P à l'autodétermination



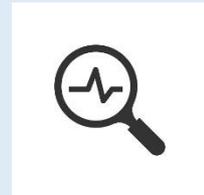
Les 4 P sont les :

- Personnes accompagnées
- Professionnels
- Partenaires
- Parents

L'autodétermination c'est pouvoir faire des expériences pour choisir.
C'est aussi avoir toutes les informations nécessaires pour faire un choix.

Objectif 2 Proposer de l'analyse des pratiques et renouveler les formations à l'autodétermination.

L'analyse des pratiques concerne les professionnels.



Ils parlent de comment ils accompagnent les habitants à vivre seul et à réaliser leurs projets.

C'est le moment de voir ce qu'il faut améliorer ou changer.

Objectif 3 Aider l'accompagnateur à s'effacer

Les accompagnateurs vont m'aider à faire seul.

Ils vont être présent quand j'ai besoin et me laisser faire seul ce que je sais faire.

Par exemple si je sais faire à manger je vais le faire seul.

Si j'ai encore besoin d'apprendre à nettoyer ma chambre l'accompagnateur va m'aider.

Les accompagnateurs ne seront pas toujours dans ma maison.

Ils seront là que quand j'en ai besoin.



Par Alicia Baudin, Stéphanie Leprince, Francis Lefever, Philippe Faes et Maxime Labruyere

ANNEXE 1 : GLOSSAIRE

AES : Accompagnant Educatif et Social

AMAVI : Réseau d'appui et de Soins palliatifs

AMP : Aide Médico-Psychologique, aujourd'hui AES

ANAP : Agence Nationale d'Appui à la Performance

ANESM : Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et Services sociaux et Médico-sociaux

APAHM : Association d'aide aux personnes âgées ou à handicap moteur

APL : Aide Personnalisée au logement

ARS : Agence Régionale de Santé

AT : **Accueil Temporaire**

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CARDO : Centre d'Accueil, de Régulation et d'Orientation (de l'EPSM)

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CHD : Centre Hospitalier de Dunkerque

CHLD : Centre d'Habitat du Littoral Dunkerquois

CIFA : Compte Investissement Formation Adhérent (le plan de formation)

CIH : Comité Interministériel du Handicap

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

CPA : Coordination du Processus d'Admission (des foyers de vie du territoire)

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPOM : Contrat Pluridisciplinaire d'Objectifs et de Moyens

CSE : Comité Social d'Etablissement (avant : Comité d'Entreprise)

CTFM : Comité Territorial de Flandre Maritime

CVS : Conseil de la Vie Sociale

DA : Direction de l'Accompagnement

DK PULSE : Association pour les Activités Physiques Adaptées

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

EPSM : Etablissement Public de Santé Mentale

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

ESMS : Etablissement Social et Médico-Social

ETP : Emploi Temps Plein

FALC : Facile A Lire et à Comprendre

FAM : Foyer d'accueil Médicalisé

FDV : Foyer de vie

FH : Foyer d'Hébergement

GCMS : Groupement de Coopération Médico-Social

GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

HAD : Hospitalisation A Domicile

HVS : Habitat Vie Sociale

IDE : Infirmier Diplômé d'Etat

IME : Institut Médico Educatif

IRTS : Institut Régional du Travail Social

MAIA : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MHL : Maintenance et Hygiène des Locaux

MISPE : Mise en Situation en Situation Professionnelle en Etablissement

PAG : Projet Associatif Global

PBDK : Papillons Blancs de Dunkerque

PE : Projet d'Etablissement

PP : Projet Personnalisé

PPI : Plan Prévisionnel d'Investissement

PRS : Projet Régional de Santé

RBPP : recommandations de bonne pratique (ANESM)

SAAD : Service d'Aide A Domicile

SAJ : Service d'Accueil de Jour (appelé Service d'accompagnement à l'autonomie)

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Santé BD : ce sont des outils pédagogiques expliquant la santé avec des dessins et des mots simples, pour mieux comprendre la santé

Serafin PH : Services et Etablissements : Réforme pour une adéquation de Financements aux parcours des Personnes Handicapées

service d'accompagnement à l'autonomie : fusion des agréments du SAJ Rex Meulen et du SAJ Marc Anglade formant depuis 2020 un seul SAJ

SMART (objectifs) : Spécifique (un objectif), Mesurable (un indicateur), Atteignable (les étapes à franchir), Réaliste (les moyens matériels, humains, financiers), Temporel (une date)

SI : Système D'information (IMAGO DU, SIRH...)

SSIAD : Service de Soins et d'Intervention à Domicile

VRS : Valorisation des Rôles Sociaux

ANNEXE 2

TABLEAU DES EMPLOIS DU FDV LE REX MEULEN

Equipes professionnelles	POSTES	ETP
Equipe de Direction	Directeur	0.4
	Directrice Adjointe	0.9
	Chef de service	0.1
Equipe des professionnels d'accompagnement		
	Educateur technique spécialisé	1
	Moniteur éducateur	4
	AES et AMP	3
	Maîtresses de Maison	2
Services généraux		
	Surveillants de nuit	2,1
Services administratifs		
	Secrétaire	0,75
		14.25

ANNEXE 3

BILAN DU PROJET D'ETABLISSEMENT du FDV REX MEULEN 2014 – 2019

REALISE PAR LES PROFESSIONNELS LORS DE LA REUNION DE RENTREE SEPT 2018

- Le constat se résume ainsi :
 - Les objectifs posés dans le projet ont été mis en œuvre pour la plupart. Certaines actions n'ont pas tenu dans la durée ou ont eu du mal à tenir (projets « office de tourisme » et « Vie affective et sexuelle », commission menu), pour des raisons de planning, de réorganisation des équipes...
 - Les réunions des personnes accompagnées ne permettent pas l'expression de tous, notamment des personnes qui n'ont pas le langage verbal,
 - Le projet personnalisé est un moment privilégié pendant lequel la personne peut s'exprimer librement. Cependant l'évaluation de ses objectifs n'est pas faite et on s'aperçoit que certains objectifs ne sont pas réalisables par manque de temps, de moyens financiers ou humains.
 - Les projets de santé ont été bien développés mais peu de place est laissée à l'autonomie des personnes,
 - On manque de partenaires extérieurs pour multiplier les possibilités d'activités et permettre ainsi aux personnes de développer des liens sociaux et préparer leur projet de retraite,
 - On manque de solutions d'orientations adaptées aux besoins des personnes, peu d'EHPAD acceptent l'admission des personnes, il n'y a pas beaucoup de familles d'accueil,
 - Des personnes n'ont pas de solutions de sortie et restent jusqu'à leur fin de vie

- Les préconisations majeures, avancées par les professionnels pour permettre l'autodétermination des personnes accompagnées dans les actes de la vie quotidienne, dans leurs projets de santé, de retraite, d'orientation, se résument à un important travail :
 - d'adaptation des outils d'évaluation des besoins, pour apporter l'accompagnement justement nécessaire,
 - d'apprentissage de l'utilisation ou de conception d'outils d'auto-évaluation, pour permettre aux personnes de mesurer les contours de leurs compétences,
 - d'adaptation des outils de communication (FALC et autres pour personnes non verbales), pour permettre l'expression des personnes dans toutes les instances (réunions, projet personnalisé, CVS, différentes commissions...)
 - d'ouverture sur l'extérieur pour développer la connaissance et la maîtrise des ressources du territoire et ce, dans tous les domaines : santé, sport, loisirs, culture, ESMS du secteur personnes âgées...

ANNEXE 4

Liste des partenaires Rex Meulen		
	Convention	Contrat
La commune de Rexpoede	oui	
Pharmacie Carton Bergues	oui	
Pharmacie de Rexpoede	oui	
Opale longe cote	oui	
Planning familial du Littoral	oui	
Tennis de Table Teteghem	oui	
Orthophoniste mme Brygo	oui	
HAD Flandre Maritime	oui	
EPSM	oui	
CREFO	oui	
Maison Flamande	oui	
Centre social La Passerelle	non	
Irts Grand Littoral	oui	
APAVE		oui
SSI Enginnering		oui
Licaal		oui
Nord protection		oui
Nord extincteurs		oui
Label Guit'art	non	
Mission locale de Hoymilles	non	
APII	non	
Vie Libre	non	
Bar Yollé	non	

ANNEXE 5

Power Point de présentation du World Café Pour l'écriture du Foyer de vie le Rex Meulen



World café

14 MARS 2020

1

CONTEXTE DE L'APRES MIDI



LE PROJET ASSOCIATIF GLOBAL

L'Association des Papillons Blancs de Dunkerque a travaillé pendant une année, en 2016 et 2017, à la réécriture de son projet associatif global (PAG), en y associant tous les acteurs : personnes accompagnées, parents, partenaires et professionnels.

Le projet Associatif Global a été voté par l'Assemblée Générale en 2018.

Le projet impulse par ses orientations prioritaires, la volonté d'agir pour une société solidaire et inclusive. Une société plus humaine qui valorise tout citoyen, « ni majuscule, ni minuscule ».



LE PROJET ASSOCIATIF GLOBAL



Après avoir « fait pour... », puis « fait avec... », puis encore « fait ensemble ... », il est temps maintenant de « vivre ensemble » !

Notre projet d'établissement doit s'inscrire bien évidemment à part entière, dans les priorités associatives mises en avant dans le PAG 2018.



LE PROJET D'ETABLISSEMENT EN PHASE AVEC LE PROJET ASSOCIATIF GLOBAL



Parmi les grandes orientations identifiées dans le PAG, nous pouvons mettre un coup de projecteur sur 4 d'entre elles, qui doivent donner du sens aux objectifs que nous fixerons dans notre futur projet d'établissement :

- **Autodétermination** : c'est le droit pour chaque personne que nous accompagnons, à faire des choix pour sa propre vie. Ce doit être le premier principe de l'accompagnement.
- **Avancée en âge** : Le foyer de vie le REX MEULEN souhaite favoriser le développement de solutions d'accompagnement adaptées, dans une logique de parcours.

LE PROJET D'ETABLISSEMENT EN PHASE AVEC LE PROJET ASSOCIATIF GLOBAL



- **Logement et habitat** : les solutions d'accompagnement adaptées passent par le développement de réponses diverses et variées en matière de logement et d'habitat.
- **Santé et accès aux soins** : favoriser l'accès aux soins et à la prévention santé, pour être en bonne santé



LES POINTS FORTS



Les compétences, la dynamique de l'équipe

Le soutien aux professionnels, formations individuelles et collectives, valorisation des acquis

Le travail en réseau: ressources extérieures, le développement du réseau santé, des actions de prévention régulières

La pratique de l'autodétermination effective au sein du foyer et qui a démontré ses preuves.....(accompagnement plus distancié, projet appartement au sein de la commune pour un couple du foyer.....)

La réalisation de projets européens

La poursuite du succès du film « tu veux ou tu peux pas » par des commandes très régulières

Des projets innovants (maison des rencontres/Hub de vie),



Notre intention pour cette Après midi



ECOUTE

PARTAGE

CREATIVITE

IDEES

OUVERTURE D'ESPRIT

CONCERTATION

SYNTHESE

PLAISIR DANS LES ECHANGES



LES QUESTIONS A TRAITER

Les questions de la thématique sur l'avancée en âge

Témoignage de Francis en partant du postulat que

« Je vieillis comme tout le monde

Comment je vais être accompagné quand je vais vieillir ?

Est-ce que vieillir ça me pose des problèmes , lesquels ?

Que puis je apporter avec l'expérience de l'âge ? »



LES QUESTIONS A TRAITER



Les questions de la thématique de l'autodétermination

Témoignage , de MAXIME en partant du postulat

Comment on m'accompagne à faire des choix qui sont bons pour moi ?

Comment on m'accompagne à faire accepter mes choix ?

Comment on m'accompagne à comprendre les conséquences de mes choix ?



LES QUESTIONS A TRAITER



Les questions de la thématique du logement
Témoignage de FREDDY ET NADEGE

Comment on m'accompagne à vivre chez moi avec d'autres personnes ?

Comment on m'accompagne à vivre en dehors du foyer, en appartement par ex ?

Comment on m'accompagne à être un habitant du village ?



LES QUESTIONS A TRAITER



Les questions de la thématique de LA SANTE
Témoignage d'Alicia en partant du postulat

Comment on m'informe de ce qui est bon pour ma santé ?

Comment on m'accompagne à gérer et à être autonome dans mon suivi de santé prendre mes Rendez vous de santé, prise de médicaments etc...

Comment on m'accompagne pour faire des choix pour être en bonne santé ?



CAP A + 5 ANS



Comment voyez vous l'évolution du projet d'établissement du foyer au-delà de 5 ans

J'ai fait le rêve qu'en 2025 au REX MEULEN l'accompagnement serait

Laisser libre cours à votre imagination en complétant cette phrase à l'aide de post it sur le tableau prévu à cet effet par une idée





MERCI POUR VOTRE ATTENTION

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION



PROCEDURE D'ATTITUDES COMMUNES

Le Rex Meulen : Pôle Bien-être

Document à destination des professionnels. L'encadrant appliquera un accompagnement distancié favorisant ainsi l'autonomie et l'indépendance progressive des habitants dans les actes de la vie quotidienne.

Mise à jour le 19 Octobre 2020

JOURNEE TYPE

TRANSMISSIONS

7h00 → 7h15 : Transmissions

- ☞ Liaison avec le veilleur de nuit. Lire le cahier de transmission des surveillants de nuit, et ou IMAGO

7h15 → 7h30 : Prise d'information

- ☞ Consulter l'agenda / mails : bureau éducatif/ Concerner les professionnels présents sur l'organisation de la matinée / consulter IMAGO

Les personnes sans mail personnel peuvent utiliser l'adresse : stagiaire.fdvrm mot de passe : rexmeulen
IMAGO : stagiairerex.educatif+ mot de passe : stagiairerex

7h30 → 9h30: réveil échelonné

- ☞ Levers échelonnés : Insister au lever (pour la prise de médicaments jusqu'à 8h30 maximum) pour 3 habitants
- ☞ Inviter les habitants à aérer leurs chambres et les solliciter à se laver les mains avant de petit déjeuner
- ☞ Réponse aux besoins sur sollicitations

7h30 → 8h30 : Aide à la prise de traitement obligatoire pour 3 HABITANTS

Pour les autres résidents la prise des traitements peut être échelonnée jusqu'à 9h30

A partir de 7h : Petit déjeuner

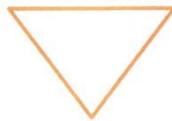
Prise du petit déjeuner en autonomie, réponse aux besoins sur sollicitations.

Accompagnement si besoin à la mise au lave-vaisselle et à la mise en route de celui-ci.

Accompagnement dans les actes de vie quotidienne.

7h → 9h30 : accompagnement à la toilette

- ↻ Un accompagnement en lien avec les besoins de compensation est proposé à toutes les personnes pour la toilette (guidance schéma corporel, soin de finition, rasage, tenue vestimentaire, hydratation des peaux sensibles, brossage de dents, coiffure,) cf tableau des besoins de compensation.
- ↻ A la fin de chaque toilette, veiller à la désinfection des éléments de salle de bain et de l'aération des chambres. Si la chambre n'a pas été aérée, inviter la personne à le faire. Dans le cas inverse la solliciter à refermer ses fenêtres
- ↻ Le professionnel ayant accompagné à la toilette prendra un temps pour accompagner à l'entretien des draps si besoin



9H : Contrôle de la prise des traitements

- ↻ Vérifier contrôle émargement infirmerie et validation des actes sur IMAGO

A partir de 9h30 : début des activités

- ↻ Si la personne n'est pas en activité, elle est invitée à s'occuper seule, un accompagnement distancié est alors mis en place.

Pense bête

Solliciter à l'entretien des percolateurs

Sollicitation pour vider le lave-vaisselle

- ↻ 11h00 : Mise en chauffe des plats livrés (Lundi, mardi et jeudi) ou démarrage confection repas les autres jours
- Utiliser les temps pour accompagner à l'entretien des espaces collectifs et/ou individuels
- Les référents HVS définissent avec les personnes au travers d'un planning individualisé le temps pour l'entretien de la chambre et accompagne en fonction des besoins.

11h50 → 13h30 : temps du repas

- ↻ 11h45 : Désinfecter les tables puis les dresser.
- ↻ 11h50 : Arrêt des ateliers d'apprentissage. Inviter à se laver les mains.
- ↻ 12h15 : Aide à la prise des traitements à l'infirmierie
- ↻ Le professionnel réalise la prise de T° des plats (à inscrire sur le classeur) + échantillon témoin pour les repas réalisés par les habitants. Le professionnel accompagne si besoin l'habitant à sortir les plats du four pour les disposer sur le chariot.

11h50 → 13h30 : temps du repas

Inviter les Habitants à se servir seuls. Cela nécessite une présence éducative et un accompagnement à distance.

Un éducateur présent assure l'information relative au menu, veiller à ce que chacun ait la quantité nécessaire.

Il vérifie la distribution des traitements.

Il se retire pour prendre son repas dans les bâtiments administratifs.

Il répond aux besoins sur sollicitation.

Un éducateur assure l'apprentissage de la vaisselle et de la propreté des cuisines à chaque repas.

On privilégiera la présence d'une maitresse de maison lors de cet accompagnement.

A partir de 14H

Activités de l'après-midi.

Le lundi l'activité débute à 13H15 pour 2 habitants qui ont rendez-vous sur la place de Rexpoede pour leur activité.

Un lundi sur deux ils doivent être accompagnés pour le transport.

17h-19h

Réponse aux besoins sur sollicitation

Réponse aux besoins en lien avec les besoins de compensation

Apprentissage réalisation repas

19h00 → 19h30 : Aide à la prise de traitement

- ↻ Prise des médicaments longs et courts : *Tous les résidents prennent leurs traitements à l'infirmierie*

19h30 → 20h30 : Repas du soir

- ↻ Le professionnel réalise la prise de T° des plats + échantillon à inscrire sur le classeur destiné à cet effet.
- ↻ Le professionnel aide l'habitant à sortir les plats du four pour les disposer sur le chariot.
- ↻ En fonction de l'activité du résident et de leur santé, un complément repas pourra être proposé.
- ↻ Répartitions des tâches (idem fonctionnement du midi) + Vider les poubelles et les mettre dans les conteneurs qui se trouvent à l'extérieur du foyer.
- ↻ S'assurer de la mise en route du lave-vaisselle

20h45 → 21h30 : Soirée

- ↻ Accompagnement temps libre si nécessaire, réponse aux besoins sur sollicitation
- ↻ Enoncer le programme TV aux résidents qui le désirent

Il s'agit d'un temps propice aux relations duelles entre le professionnel et un habitant

Accompagnement au coucher : les habitants sont libres de choisir le moment de leur coucher.

Minuit : la SDN assure un rôle préventif dans le respect de l'action investie (ex : ne pas couper la tv en plein film, ne pas ranger les jeux de société alors que la partie n'est pas finie)

A partir de 20h30 : Aide à la prise de traitement

- ↻ Vérification de l'aide à la prise des médicaments du diner
- ↻ Aide à la prise des traitements du coucher
- ↻ Vérification de l'aide à la prise des médicaments du coucher

21h15 → 21h30 : temps de transmissions entre les SDN et les éducateurs

- ↻ Lire les mails de la journée + IMAGO. On évoque les temps forts de la journée et l'organisation des particularités au lever le lendemain (ex rdv médicaux)
- ↻ Accompagner la SDN à vérifier les bureaux éducatifs pour la mise en place de l'alarme.

PROCEDURE D'ATTITUDES COMMUNES

Le Rex Meulen : pole ESAT

Document à destination des professionnels. L'encadrant appliquera un accompagnement distancié favorisant ainsi l'autonomie et l'indépendance progressive des habitants dans les actes de la vie quotidienne.

Mise à jour le 12/02/2020

JOURNEE TYPE

TRANSMISSIONS

7h00 → 7h15 : Transmissions

- ↳ Liaison avec le veilleur de nuit.
Entre 7h30 et 8h00 consultation du professionnel accompagnant les résidents du Pole ESAT et retours au sujet des transmissions écrites (mails, IMAGO...)
- ↳ **Les personnes sans mail personnel peuvent utiliser l'adresse : stagiaire.fdvrm mot de passe : rexmeulen**

Contrôle 7h15 : Réveil

Solliciter les habitants qui ne se sont pas levés
Appeler F. pour s'assurer qu'il soit levé.

7h30 : Aide à la prise de traitement

- ↳ Prise des médicaments longs et courts : *Toutes les personnes prennent leurs traitements à l'infirmierie Sous la vigilance d'un professionnel (traçabilité sur IMAGO Soins)*
Passage au domicile de N. pour la prise de médicament

Contrôle 8h00 : Petit déjeuner

La prise de petit déjeuner se fait en autonomie. Réponses aux besoins sur sollicitation.
Veiller qu'E. ait son appareil dentaire.

Contrôle 8h15 : toilette

Les habitants du pôle ESAT réalisent leur toilette du matin en autonomie.
Un temps d'accompagnement pour répondre aux besoins de compensation est fixé en fin d'après-midi.

Contrôle de 8h30 : Gestion du linge

Vérifier ce qui suit :
Après la toilette, chaque habitant descend son linge éponge (serviettes, gant de toilettes, tapis de douche), en lingerie dans les chariots. Un habitant « volontaire » met en route la machine de linge éponge.

8h30 : Contrôle de la prise des traitements et taches d'entretien fin de petit déjeuner

- ☞ Vérifier contrôle émargement infirmerie
- ☞ Vérifier la réalisation des taches d'entretien après petit déjeuner (nettoyage de surfaces, entretien des thermos, mise en route du lave-vaisselle, nettoyer les chariots....)

8h45 → 11h50 : ateliers d'apprentissage

- ☞ Les participants de l'atelier d'apprentissage doivent être prêts à **8h45** au chalet vestiaire pour le groupe espaces verts et lingerie pour MHL.
- ☞ Inviter les habitants à lire l'heure sur l'horloge synoptique de leur maison.
- ☞ 8h 55 : transmissions des professionnels en poste et de l'ETS sur les compositions du groupe d'apprentissage.
- ☞ 9H00 : Mise en route des ateliers d'apprentissage « MHL » et « espaces verts »
- ☞ Pause travail : au chalet vestiaire pour l'équipe espace vert, à la maison brique pour la brigade MHL
- ☞ Les ateliers se terminent à 11H50 heure du repas.

Rappeler aux habitants de

- ☞ 10H30 : vérifier si les fenêtres de leurs chambres sont fermées pour mettre en chauffe les plats de la cantine (lundi, mercredi et vendredi) et vérifier si le lave-vaisselle est vidé puis regagne son groupe

Temps du repas

↻ 11h50 : Arrêt des ateliers d'apprentissage. Inviter les personnes à se laver les mains.

↻ 12h : Aide à la prise des traitements à l'infirmierie

↻ 12h15 : Le professionnel réalise la prise de T° des plats (a inscrire sur le classeur)

↻ **Un accompagnement peut être réalisé pour que l'habitant puisse prendre également la T°**

Un éducateur présent assure l'information relative au menu, veille à ce que chacun est la quantité nécessaire.

Il vérifie la distribution des traitements.

Il se retire pour prendre son repas dans les bâtiments administratifs.

Il répond aux besoins sur sollicitation.

12H15-13h accompagnement préparation du repas à l'appartement

Vigilance :

A la surconsommation de légumes pour A.

↻ **13h15 : contrôle des taches d'entretien après repas du midi (nettoyage des surfaces, lave-vaisselle, contrôle du nettoyage des plats)**

13h30 → 14h00 : Transmissions du midi

- ↻ lire les mails du matin + IMAGO. On évoque les temps forts du matin, la gestion du linge et l'organisation de l'après midi

14h00 → 16h30 : reprise des ateliers d'apprentissage**Horaire des temps d'ateliers d'apprentissages :**

- ↻ Du lundi au jeudi : reprise du travail de 14h à 16h30
- ↻ Le Vendredi : fin du travail à 12h00

16h30 → 18h30 : Temps libre

- ↻ Inviter et soutenir les résidents dans la gestion de leur temps libre Se référer aux besoin spécifiques de compensation en après midi

17h30 : Guider dans la Préparation du repas

- ↻ Un professionnel lance les habitants volontaires dans la préparation de leur repas

18h – 19h

- ↻ Se référer aux besoin spécifiques de compensation liés à l'accompagnement à la toilette
- ↻ Répondre aux besoins sur sollicitation
- ↻ Accompagnement distancié à la préparation du repas

Contrôle de 19H00 : fin de la préparation du repas

- ↻ Le professionnel réalise la prise de T° des plats. Un accompagnement peut être réalisé pour que l'habitant puisse prendre également la T°

19h : Aide à la prise de traitement

- ☞ Prise des médicaments longs et courts : *Tous les résidents prennent leurs traitements à l'infirmerie Sous la vigilance d'un professionnel (traçabilité sur IMAGO Soins)*

Pendant le repas

- ☞ Un éducateur présent assure l'information relative au menu, veille à ce que chacun est la quantité nécessaire.
- ☞ Il vérifie la distribution des traitements.
- ☞ Il se retire pour prendre son repas dans les bâtiments administratifs.
- ☞ Il répond aux besoins sur sollicitation.

19h30-20h30 Accompagnement à la préparation du repas à l'appartement .

Vigilance :

A la surconsommation de légumes pour., A.

Contrôle de 20h15 : taches d'entretien après repas

- ☞ **Nettoyage des surfaces, lave-vaisselle, contrôle du nettoyage des plats+ Vider les poubelles et les mettre dans les conteneurs qui se trouvent à l'extérieur du foyer.**

Contrôle de 20h45 : Soirée

- ☞ Inviter et soutenir les habitants dans la gestion de leur temps libre en soirée

Il s'agit d'un temps propice aux relations duelles entre le professionnel et un résident

Se référer aux besoins spécifiques de compensation pour l'accompagnement au coucher (les résidents sont libres de choisir le moment de leur coucher)

21h : Aide à la prise de traitement

- ☞ **Contrôle de l'aide à la prise des médicaments du dîner**
- ☞ Aide à la prise des traitements du coucher
- ☞ Vérification de l'aide à la prise des médicaments du coucher

21h15 → 21h30 : temps de transmissions entre les SDN et les éducateurs

- ☞ lire les mails de la journée + IMAGO. On évoque les temps forts de la journée et l'organisation du petit déjeuner et particularités au lever le lendemain
- Faire une ronde dans le bâtiment administratif avec le SDN et activer l'alarme anti intrusion.*

ANNEXE 7 : orientations du Projet Associatif Global

	FA CDG 1	FA CDG 2	FA CDG 3	FA CDG 4	FA CDG 5	FA CDG 6	FA CDG 7	FA CDG 8	FA CDG 9	FA CDG 10	FA CDG 11	FA CDG 12	FA CDG 13	FA CDG 14	FA CA 1	FA CA 2	FA CA 3	FA CA 4	FA CA 5	
ORIENTATIONS PAG																				
Autodétermination					X						X	X								
Avancées en âge											X	X		X						
Communication	X																			
Ethique et recherche				X									X							
Financement des activités associatives			X					X												
Handicap psychique												X								
Innovations pédagogiques et technologiques									X											
Logement habitat inclusif							X								X					
Loisirs, Culture, Sports, Vacances							X													
Ouverture sur le territoire							X			X										
Santé et accès aux soins		X							X											
Société solidaire et inclusive	X				X															
Transversalité entre les « parties prenantes » et l'extérieur	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Vue affective et sexuelle					X															
Vue et action associative								X												

Annexe 8 : présentation du projet appartement autonome



Projet appartement autonome Rex Meulen



Contexte

- Les personnes que nous accompagnons au foyer de vie le Rex Meulen ont jusqu'alors eu peu de choix en ce qui concerne leur lieu d'habitat.
- Pour la plupart, cela résulte d'une résignation voire d'un manque de perspective leur permettant d'entrevoir d'autres solutions.
- les personnes les plus déterminées, « autodéterminées », voyant que le possible existe chez leurs pairs, revendiquent un autre mode de vie.





Problématique

COMMENT DIVERSIFIER L'OFFRE DE SERVICE DU FOYER DE VIE POUR FACILITER LA TRANSITION VERS UN HABITAT INCLUSIF ?
une logique de parcours « sur-mesure »



Pourquoi y répondre?

Les demandes pour vivre dans un habitat inclusif exprimées par les chiffres :

- 30 % des personnes accompagnées au sein de notre Foyer de vie (FDV) aspirent à un habitat en milieu ordinaire. Un constat similaire est partagé par les FDV du territoire Dunkerquois.
- 22% des personnes inscrites sur la liste d'attente territoriale FDV et leur famille pourraient envisager une autre solution d'accompagnement en Habitat inclusif.





Pourquoi y répondre?

L'évolution sociétale en France et en Europe en faveur des réponses inclusives par l'habitat :

- La France s'est inspirée des modèles inclusifs Européens (exemple de la Suède) pour apporter de nouvelles réponses. (ex : du concept d'Habitat HandiCitoyen, Adapei des Côtes-d'Armor ou encore celui de l'appartement d'application du foyer de vie de Maignas, UDAPEI 33)
- L'Unapei affirme que «les nouvelles générations de parents souhaitent un accompagnement de leur enfant vers le milieu ordinaire» .
- La notion de parcours de vie s'appuyant sur l'émancipation des personnes passant par le concept d'autodétermination permet d'entrevoir la fin d'un système cloisonné en France.



Pourquoi y répondre?

- **Au niveau politique, le Gouvernement cherche à décroisonner un système complexe qui génère trop de fonctionnement en silo. Cette politique nouvelle me permet de diversifier l'offre du foyer de vie :**
- Le dispositif « une réponse accompagnée pour tous » (où l'on retrouve l'orientations en faveur de solutions inclusives) est un axe stratégique du CPOM 2019-2021 en négociation entre le Conseil Départemental du Nord et l'association des Papillons Blancs de Dunkerque. Cet axe est repris mot pour mot des ateliers du PRS 2 porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts de France, déclinant l'une des priorités du quinquennat en faveur du handicap : l'habitat inclusif.





Pourquoi y répondre?

- **L'évolution du cadre législatif pour faciliter le parcours d'inclusion :**
- l'expérimentation du décret de décloisonnement 2017-982 sur le territoire Dunkerquois
- La loi Elan adoptée le 16 octobre 2018 définit l'habitat inclusif comme suit : « *L'habitat inclusif est destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes* »
- La CNSA a créé un Guide en faveur de l'habitat Inclusif encadré par le Décret 2019-629



Pourquoi y répondre?

- le phénomène de désinstitutionnalisation n'est pas le rejet de l'institution, et pour reprendre les propos de Francis BATIFOULIER : « il s'agit de la nécessaire diversification des modalités d'accompagnement, à partir si possible, du domicile du bénéficiaire et la création de structures résidentielles à taille humaine »
- Alors, pour le Foyer de Vie le Rex Meulen, répondre aux besoins de l'ensemble des personnes et prendre en compte leurs aspirations, implique la diversification de l'offre, En somme, proposer la « transition inclusive » dans un modèle évolutif et œuvrant vers un accompagnement « sur-mesure » en appartement autonome.





Analyse stratégique : les forces

- L'habitat inclusif fait partie des gènes de notre association
- Une facilité d'inclusion au sein du village et une ressource d'entraide non négligeable
- Les professionnels sont favorables aux nouvelles expériences
- Les projets inclusifs visant l'accès aux activités de loisirs du droit commun déjà en place à Rexpoede
- Des professionnels volontaires qui souhaitent œuvrer en faveur des nouvelles aspirations exprimées par les personnes vivant au Foyer de vie
- Le Foyer De Vie est reconnu structure « pilote du territoire » sur la question de l'autonomie du quotidien



Analyse stratégique : les forces

- le nouveau PAG développé autour du concept du « vivre ensemble » et des valeurs d'autodétermination, d'autonomie et de prise de risques.
- Le territoire des Flandres Maritimes est reconnu pour son ouverture et sa capacité à travailler en réseau
- Un territoire propice à l'innovation et à la mutualisation des forces sur le territoire. Ce sont des atouts dans la perspective du projet d'appartement(s) autonomes(s).





Analyse stratégique : les faiblesses

- Des mesures en faveur du décloisonnement ont débuté mais tout cela est récent et reste « flou » pour la majeure partie des acteurs
- Les prestations « standardisées » du foyer de vie
- Les professionnels expriment leurs difficultés et une tension est ressentie au regard du changement de modèle (Il y a de nouvelles compétences à acquérir)
- L'Un risque de tension ou de non adhésion de certaines familles/représentants légaux.



Analyse stratégique : les Menaces

- Certains sociologues s'accordent sur l'utopie du modèle inclusif. L'habitat en milieu ordinaire n'est pas « une fin en soi » (risque d'isolement et d'institutionnalisation à « petite échelle »).
- Le dispositif inclusif développé par le FDV, ne doit pas se substituer au droit commun.
- Les expériences du domaine de l'habitat inclusif montrent un risque important de bifurcation, de rupture de parcours pour les personnes.



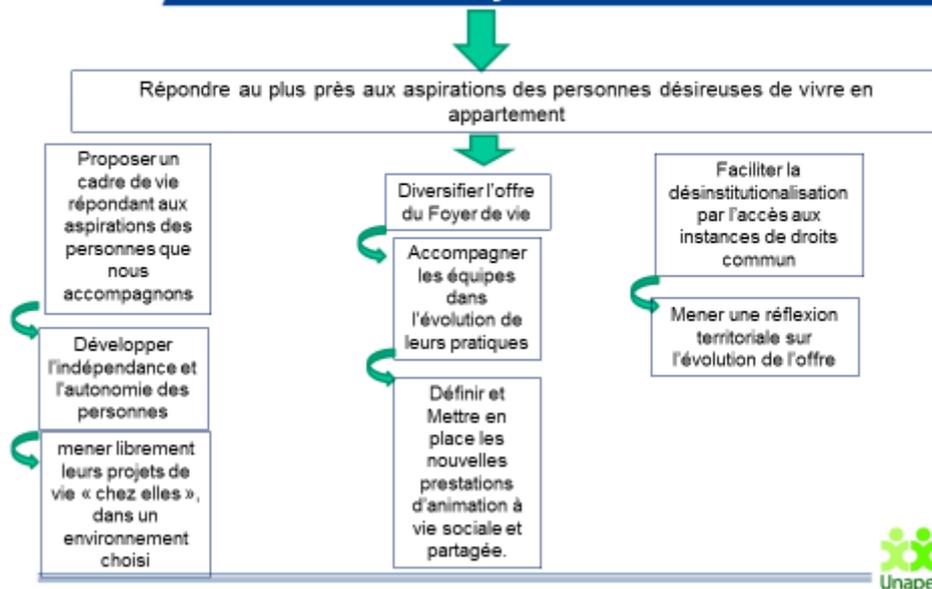


Analyse stratégique : les Opportunités

- L'écriture du projet d'établissement en 2020 est une belle opportunité de co-construire avec l'ensemble des parties prenantes
- La mise en application expérimentale du Décret de décloisonnement 2017-982 sur le territoire des Flandres Maritimes, nous aurons la possibilité de faire « bouger les lignes » soutenu par le Conseil Départemental du Nord
- Le territoire des Flandres Maritimes est reconnu pour son ouverture et sa capacité à travailler en réseau
- un territoire propice à l'innovation et à la mutualisation des forces sur le territoire. Ce sont des atouts dans la perspective du projet d'appartement(s) autonomes(s)



Arbre des Buts-Objectifs





Rétro planning

- Dernier trimestre 2018 : Autoévaluation des capacités par les personnes et identification des moyens permettant l'autonomie des personnes souhaitant vivre en appartement
- Novembre 2018 : Elaboration du tableau des correspondances permettant de définir les prestations directes réalisées et définition des besoins des personnes accompagnées au Foyer de vie sur le modèle de la nomenclature SERAFIN PH
- Décembre 2018 : expérimentation de la nomenclature SERAFIN PH au Rex Meulen dans le cadre de l'ENC 2018/2020
- Janvier 2019 : expérimentation de l'Accueil Temporaire Rex Meulen
- Mars 2019 : fin de l'expérimentation de la nomenclature SERAFIN PH



Rétro planning

- Avril 2019 : Autoévaluation des Besoins pour vivre dans un logement autonome et début de l'identification des nouvelles prestations à proposer
- Juin 2019 : Analyse de l'expérimentation SERAFIN PH, confirmation de la définition des Prestations Directes proposées au Rex Meulen. Etude des écarts entre les Besoins et Aspirations des personnes (pour vivre dans un logement) et les Prestations Directes réalisées pendant l'expérimentation
- Juin 2019 : Présentation du projet de Direction et du projet pilote d'appartement(s) autonome(s) auprès du Conseil d'Administration de l'association
- Juillet 2019 : Présentation du Projet Pilote (Appartement(s) autonome(s)) auprès de l'autorité de Contrôle et de Tarification (dialogue de négociation CPOM PHASE 1)
- Juillet 2019 : constitution COPIL écriture pj. Etablissement FDV + appartement(s) autonome(s) Rexpoede





Rétro planning

- Aout/décembre 2019 : début du processus « Organisation Apprenante » sur le thème de l'accompagnement à domicile : expériences des professionnels volontaires en SAVS, découverte des initiatives en faveur de l'habitat inclusif sur le Département (parangonnage) + retour sur expérience et conceptualisation + identification des modes opératoires et des « nouvelles Prestations Directes pour vivre dans appartement(s) autonome(s) ».
- Septembre 2019 : étude de l'impact de l'accompagnement dans l'appartement autonome sur l'organisation du Foyer de vie.
- Octobre 2019 : lancement des groupes de réflexion 4P (Personnes, Parents, Partenaires, Professionnels) sur un modèle participatif dans le cadre de l'écriture du projet d'établissement du Rex Meulen



Rétro planning

- **Dernier semestre 2019 :**
- Présentation du projet d'appartement(s) autonome(s) auprès des membres du Conseil de Vie Social (CVS), du Comité Social et Economique (CSE) du secteur HVS (Habitat Vie Social)
- Recherche de logements correspondant au cahier des charges du projet appartement(s) autonome(s)
- Etude de baux et des avenants aux contrats de séjour du foyer de vie sans contribution avec les personnes et leurs représentants légaux.
- Signature des contrats, des baux et emménagement : début de l'accompagnement des personnes au sein des appartement(s) autonomes.
- Soutien du SAVS de l'APAHM dans le cadre d'un « *Accompagnement Partagé* »





Rétro planning

- **Premier Trimestre 2020 :**
- Évaluation externe du Foyer de Vie (et des Services d'Accueil de Jour)
- Groupe d'écriture « 4 P » (Personnes, Parents, Partenaires, Professionnels) du futur projet d'établissement
- Bilan de l'expérimentation du décloisonnement et plus particulièrement du projet d'Appartement(s) Autonome(s) du foyer de vie le Rex Meulen auprès du Conseil Départemental.



Merci de votre
attention

